

**Lobbying** Pourquoi la Tunisie n'y arrive pas ?

N° 83 - Avril 2018 - 4 DT • www.leaders.com.tn

# Leaders

## Quel mode de scrutin ?



**Raffaa Ben Achour**  
Ni excès,  
ni défaut



**Salsabil Klibi**  
Représentation  
et stabilité



**Chafik Sarsar**  
La gestion  
électorale

**Privatisation** entre pragmatisme et lignes rouges



CELLINI MOONPHASE



La vie est émotions

Partenaire technologique **chifco**

# SMART OFFICE CONTRÔLEZ VOTRE ENTREPRISE À DISTANCE

Smart Office est une solution qui vous permet de gérer votre entreprise via un Smartphone, une tablette ou un PC que vous soyez en Tunisie ou à l'étranger. Grâce à cette solution développée en collaboration avec Chifco, vous pouvez :

- Superviser ou contrôler vos bâtiments,
- Être alertés en temps réel en cas d'intrusion ou d'incidents,
- Optimiser la consommation d'énergie via le contrôle des équipements connectés.

Pour souscrire à cette solution, rendez-vous auprès des Espaces TT ou à la Direction Marché Entreprises et découvrez nos panoplies d'offres avec une large gamme d'équipements garantis 24 mois.



**1288**  
www.tunisiatelecom.tn



## L'espace religieux à l'abandon

L'édito  
Par Taurik Habeeb

**L**e Tunisien a mal à sa religion ! Privé pendant plus de vingt ans de pratiquer ouvertement le culte de ses convictions, sans se faire suspecter d'islamisme, il est tombé, à l'inverse, dès 2011, sous le joug des nouveaux muftis qui s'imposent partout à lui. Sa quête du ressourcement spirituel lui est alors confisquée par ceux qui font de l'espace religieux un foyer de tensions, des zones sous mainmise.

**La transition de la gestion de l'espace religieux tarde à s'amorcer.** D'une centralisation excessive sous Ben Ali, on a basculé dans un débrayage total. Le recul de l'Etat a favorisé l'entrisme d'acteurs politiques et idéologiques qui ont submergé les acteurs traditionnels qu'étaient les imams et les théologiens éclairés et modérés. Avec sept ministres des Affaires religieuses en sept ans (plus un intérimaire), on ne pouvait prétendre à aucune politique publique de la question religieuse. Au brouillard des gouvernants, l'absence de toute vision au sommet a ajouté une opacité de la réalité sur le terrain. En effet, il est difficile de savoir ce qui se passe aujourd'hui réellement dans l'espace religieux, toutes religions confondues.

**Si l'âpreté de la guerre des mosquées déclenchée début 2011 s'est quelque peu apaisée,** la bataille de l'influence religieuse directe, organisée et intentionnelle sur le paysage social et politique ne s'est guère ralentie. Quitte à prendre d'autres formes et se déplacer vers d'autres espaces, elle persiste sans relâche.

**Tout a été essayé, mais en vain. Lassé de tant de récupération politique et idéologique de l'espace religieux, le Tunisien commence à s'en détourner.** Il tend de plus en plus à vivre sa religion comme il l'entend, à la pratiquer à titre personnel et individuel. La ritualisation institutionnalisée est en régression, s'accompagnant, d'un autre côté, d'une montée du conservatisme social. Apte à être traduite en conservatisme politique déclaré pouvant prendre différentes formes, cette attitude marque le retour aux fondamentaux socioéconomiques et politiques, à la recherche de solutions immédiates aux problèmes endurés au quotidien.

**Il aura fallu attendre l'élaboration du "Rapport sur la situation des religions en Tunisie",** sous la direction du sociologue Mounir Saidani, avec la participation d'une trentaine de spécialistes reconnus, pour le compte de l'association Mouninou sans Frontières, pour réaliser l'ampleur des enjeux. Nous connaissons mal les méandres de l'espace religieux et sous-estimons à nos dépens ses interactions avec les différents champs socioéducatif, culturel et politique, et son impact sur les libertés et la démocratie. En l'abandonnant à ceux qui veulent l'instrumentaliser,

nous cultivons l'amalgame et la confusion, avec les dérives prévisibles. L'absence de tout débat de fond sur ces questions fondamentales et de toute vision prospective nous empêche d'aboutir à une indispensable gestion participative et concertée de l'espace religieux.

**Sans affranchissement de cet espace de toute tutelle totalitaire,** sans évolution des réglementations désuètes comme celles de l'héritage et autres, et sans ancrage dans la pratique de la liberté de conscience instituée par la Constitution, la transformation revendiquée de la société tunisienne restera bloquée, voire vouée à la régression. Les libertés et la démocratie en subiront un redoutable contrecoup.

La perspicacité nous révèle, cependant, de nouvelles tendances impossibles à occulter.

**L'afflux, jadis, des jeunes vers le salafisme se détourne à présent vers les mouvements revendicatifs** qui attirent tous les milieux dans toutes les régions. La vivacité contestataire des révoltés qui était plutôt masculine, citadine, dans les classes moyennes et chez les jeunes d'un niveau d'instruction moyen, s'étend plus largement et s'exerce plus fortement. El Kamour, le bassin minier et autres foyers sont relayés par les jeunes médecins qui apportent la preuve de leur capacité à faire prévaloir leurs droits et obtenir gain de cause.

**Le grand débat qui commence autour de la réforme du système électoral sera crucial** pour non seulement assurer une large représentation des sensibilités politiques et sociétales, mais aussi et surtout garantir la stabilité du pouvoir. Le mode de scrutin à adopter, majoritaire ou proportionnel aux forts restes, ou proportionnel avec une dose à déterminer de prime à la majorité, doit échapper aux comptes d'apothicaire. La Tunisie a suffisamment souffert de l'actuelle loi électorale pour exiger de s'en libérer.

**Dès ce 14 avril commencera la campagne électorale des municipales du 6 mai** dans un long processus qui mobilisera la Tunisie pendant plus d'un an et demi, jusqu'aux législatives et à la présidentielle de fin 2019. Directement et indirectement, la question religieuse, son poids et ses interactions pèseront sur les programmes, les débats et le verdict des urnes. Les nouveaux pouvoirs qui s'installeront fin novembre 2019 au Bardo et début 2020 à Carthage et à la Kasbah n'y échapperont pas. La refonte de la justice et de l'administration, la gouvernance des partis politiques, organisations nationales et médias publics, et le financement de la vie publique, en tête des priorités pour amorcer sérieusement les grandes réformes salutaires, en seront marqués. L'espace religieux ne saurait être livré à l'abandon. **L**

T.H.

Elegance is an attitude

*Simon Baker*  
Simon Baker

LONGINES®  


*Ben Jannet*

BOULEVARD PRINCIPAL LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS  
TÉL.: +216 71 860 475  
RUE LAC VICTORIA LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS  
TÉL.: +216 71 963 555  
C.COMERCIAL TUNIS CITY « GÉANT » - TUNIS  
TÉL.: +216 70 836 224



The Longines Master Collection

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Taoufik Habaieb

## CONSEILLER

Hédi Behi

## COLLABORATEURS

• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia • Raouf Ben Rejeb  
• Mohamed Larbi Bouguerra • Faouzia Charfi • Mounira Chapoutot Remadi  
• Rafik Darragi • Samy Ghorbal • Mourad Guellaty • Azzedine Guellouz  
• Mohamed Ali Halouani • Mohamed El Aziz Ben Achour • Houcine Jaidi  
• Mohamed Jaoua • Dr Essedik Jeddi • Elyès Jouini • Emma Kallel  
• Noureddine Ketari • Chedli Klibi • Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi  
• Habib Mallakh • Samir Marrakchi • Mansour Moalla  
• Ahmed Ounaies • Mehdi Taj • Habib Touhami • Riadh Zghal  
• Dr Saadeddine ZMerli • Dr Sofiene Zribi

## CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni  
(Directeur Artistique)

Raïd Bouaziz  
(Designer)

Marwa Makni  
(Vidéo)

## PHOTOS

Leaders - DR

## MARKETING & COMMUNICATION

Jihen Ouaz  
(Directrice Marketing)

Bourane Ennaifer Hajem  
(Directrice Communication)

## APPUI

Habib Abbassi • Lamia Alayet  
• Najah Kharraz • Fayçal Mejjadi • Leïla Mnif  
• Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

## IMPRESSION

Simpact

## PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,  
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène,  
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333  
abonnement@leaders.com.tn • marketing@leaders.com.tn  
• redaction@leaders.com.tn  
[www.leaders.com.tn](http://www.leaders.com.tn)



Disponible sur



# S O M M A I R E

## En couverture

- 24** Privatisation : entre pragmatisme et lignes rouges  
Par Riadh Zghal
- 26** Lobbying : pourquoi la Tunisie n'y arrive pas ?  
Dossier établi par Samy Ghorbal
- 40** Réforme du système électoral
- Le mode de scrutin proportionnel : ni excès, ni défaut  
Par Rfaa Ben Achour
  - Mode de scrutin et crise politique  
Par Sasabil Klibi
  - Gestion électorale et mode de scrutin : deux aspects à reconsidérer  
Par Chafik Sarsar

## Nation

- 47** La vérité dévoilée  
Par Dr Amor Chadli

## Economie

- 50** Comment relancer l'économie tunisienne  
Par Abdelmajid Fredj
- 53** Le sous-investissement dans l'industrie manufacturière tunisienne  
Par Habib Touhami

## Société

- 56** Stephen Hawking : un astrophysicien parfait dans un corps imparfait  
Par Mohamed Larbi Bouguerra
- 62** Si Sousse m'était contée : retour sur la mémoire d'une ville de 3 000 ans
- 64** Bons baisers de Buja! : ma carte postale de Bujumbura!  
Par Khadija T. Moalla

P.26



## Service Après-Vente Citroën Recommandé par vous

INSPIRED  
BY YOU

CITROËN préfère TOTAL \*Rendez-vous en ligne valable pour toutes les opérations au chrono service et à l'atelier, sur tout le réseau Citroën Tunisie. \*\*Remise de 5% qui peut changer à tout moment, non cumulable, valable aux horaires indiqués au moment de la prise de rendez-vous, dans tous les points de vente participants.

avis clients  
★★★★★  
CITROËN ADVISOR  
[citroen.tn](http://citroen.tn)

Tunisair vous  
emmène à Prague



P.66

**66** Un moment fort de l'amitié tuniso-française : Sadok Pacha Bey et l'Empereur Napoléon III à Alger (septembre 1860)  
Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

**71** Du paganisme au monothéisme : l'évolution religieuse des Hébreux  
Par Ammar Mahjoubi

**81** Béchir Khraïef : voix majeure de la narration en Tunisie  
Par Tahar Bekri

**86** Jellel Gasteli : au milieu des dunes remodelées par le vent

**89** Hédi Baccouche/ "En toute franchise"  
Quatre jours à la Kasbah

**95** Sélim Ben Abdeselem/Constituant : Du rêve au cauchemar...au compromis

**96** Ezzeddine Fourati : le patriote resté discret

**99** Mohamed Achour : le doyen des patrons tunisiens

**103** Om El Khir Hached : toujours digne

**104** Najoua Slama : cinéaste jusqu'au bout

### Billet

**108** La culture, notre ADM contre le terrorisme  
Par Hédi Béhi



P.86



P.64

Je n'aurais jamais cru que la vue de bougainvilliers ici à Bujumbura ou "Buja", comme ses habitants aiment l'appeler, me ferait un si grand plaisir. Peut-être parce qu'ils ressemblaient trop à ceux de notre jardin de Korba et que leur beauté effaçait les milliers de kilomètres entre eux! →



P.81

L'écrivain Béchir Khraïef (1917-1983) peut être considéré, sans conteste, comme l'un des fondateurs majeurs du roman tunisien. Son œuvre narrative commence dès 1936 avec Nokhâl Baya. →



P.89

Se mettra-t-il à table pour tout dire ? Les mémoires de Hédi Baccouche, ancien Premier ministre au lendemain du 7 Novembre (auquel il avait directement contribué), étaient très attendues. Elles paraîtront début avril, chez Sud Editions, sous le titre, promesse de sincérité : En toute franchise. →

جديد بنك الإسكان

# E

## BH Elite

أرقى الخدمات بأحسن الإمتيازات

**BH Elite** يمكنكم من إمتيازات حصرية بالإضافة إلى مجموعة من الخدمات :

- حساب بنكي
- بطاقة بنكية **BH GOLD** الوطنية
- خدمات بنكية عن بعد : **BH SMS** أو **BH NETMOBILE**

تمتّعوا أيضا :

- بعرض إحاطة و تأمين
- بنسب تفضلية موظفة على القروض وشروط ميسرة لعملياتكم البنكية.

بنك الإسكان

BANQUE DE L'HABITAT



لبنني المستقبل

ما تخفّمش... عيش حياتك...

WWW.BH.COM.TN | 1800

# SITIC AFRICA 2018

En partenariat et sous l'égide du Ministère des Technologies de la Communication & de l'Economie Numérique

3<sup>ème</sup> édition

du 10 au 12 avril 2018  
Tunis

Au Parc des Expositions du Kram

2<sup>ème</sup> édition  
Forum APTBEF

VERS DES INSTRUMENTS FINANCIERS NUMÉRIQUES INNOVANTS

Infoline : +216 71 975 054 / 035

www.siticafrica.com

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



ORGANISATEURS



EN PARTENARIAT AVEC



## Les religions en Tunisie

Il fallait bien s'y atteler. Tracer, décrire, comprendre et analyser l'espace religieux tunisien, sous ses différents angles et à travers ses multiples interactions, s'impose en priorité de recherche académique utile et de débat sociétal indispensable. C'est le projet entrepris, depuis fin 2014, par l'association Mominoun sans frontières (www.mominoun.com), basé à Rabat, à travers son bureau de Tunis. Les résultats sont consignés dans un volumineux et riche « Rapport sur la situation des religions en Tunisie » qui sera publié en quatre volumes totalisant 1 418 pages, mi-avril. L'élaboration du rapport, portant sur la période 2011-2015 très significative, a été confiée au sociologue Mounira Saïdani qui a formé un comité de pilotage comprenant Hmida Ennaifar et Nader Hammami, et fait appel à près de 35 contributeurs, entre chercheurs, enseignants, experts et analystes, de diverses universités tunisiennes et parties concernées, régions et domaines.



Selon une méthodologie rigoureuse et une charte rédactionnelle et de validation précise, les travaux ont été répartis en quatre volumes couvrant les niveaux institutionnel, juridique et sociopolitique, la diversité religieuse et confessionnelle. La cartographie des religions, partis, associations et groupes concernés est instructive. L'ensemble est complété par une enquête sur le terrain, réalisée par le Forum des sciences sociales appliquées. A partir d'un questionnaire de 170 questions, administré en face-à-face, 1 800 personnes choisies sur l'ensemble du territoire, selon une base de sondage redressée, ont été interrogées par des enquêteurs formés à la tâche.



## Le social si inquiétant

« Pas de politique sans un contenu social », a réitéré le président Béji Caïd Essebsi devant les signataires du Document de Carthage. Submergé par les questions politiques, l'impérative prise en charge de la pauvreté manque de ressources financières et d'une forte offensive. Un revenu minimum mensuel de 180 D par famille reste insuffisant pour subvenir au vital. Pas moins de 125 000 retraités perçoivent une pension entre 120 et 150D par mois. Le président Caïd Essebsi est en droit de s'en préoccuper, alertant gouvernement, classe politique et partenaires sociaux quant à la gravité de la situation.

## La cote d'alerte

C'est Fatma Marrakchi Charfi, professeur de sciences économiques, qui le rappelle. Les fondamentaux économiques et financiers ont atteint une cote d'alerte jamais atteinte auparavant:

- le taux de croissance moyen réalisé sur la décennie 2000-2010 était de 4,5% par an. Mal répartie entre les classes sociales et les régions du pays, elle a contribué à la chute de Ben Ali ! Depuis 2011, on ne réalise qu'un taux moyen de 1,5% par an! Le pays n'arrive plus à créer de la richesse et ce taux est encore plus insuffisant pour créer de l'emploi ni sur le littoral, encore moins dans les régions intérieures,
- le déficit budgétaire de l'Etat en 2010 était de 1% du PIB. Il a atteint 6,1% en 2017,
- l'encours de la dette de l'Etat était estimé en 2010 à 40,7% du PIB. Il est évalué à 69,7% en 2017. Les deux tiers de cette dette sont libellés en devises. Pour la payer, il ne suffit pas de produire plus mais surtout exporter pour générer les devises nécessaires au paiement de la dette,
- entre le 31 décembre 2010 et le 20 mars 2018, le dinar a perdu 70% de sa valeur par rapport au dollar US et 57% par rapport à l'euro
- la masse salariale servie par l'Etat qui n'était que de 6 785 MD en 2010 s'est accrue à 1 6574 MD en 2018, en se multipliant par 2 fois et demie



environ. Sur chaque dinar de recettes fiscales collecté, 750 millimes vont aux salaires,

- les salaires des fonctionnaires, le paiement du service de la dette (intérêt et principal) et les subventions représentent 80% des dépenses de l'Etat en 2018 (LF 2018). Que reste-t-il pour les investissements publics (routes, autoroutes, écoles, hôpitaux...)?
- la compensation des produits alimentaires (blé, sucre, huile...) coûte à l'Etat 1.500 MD contre 730 MD en 2010,
- 414 000 entités économiques sont soumises au régime forfaitaire. C'est-à-dire qu'elles ne paient qu'entre 75 DT et 150 DT d'impôts en fonction de la zone géographique où elles se trouvent ! C'est notamment le cas, entre autres, des salons de thé, des esthéticiennes et autres.



## On ne s'attaque pas aux symboles

La descente aux enfers de l'invective et de l'outrage, sous la coupole du Bardo, a été consternante. Aucun des trois symboles de l'Etat n'y a échappé. Ni le président de la République, ni le Chef du gouvernement, ni le président de l'Assemblée des représentants du peuple. Le débat avec le gouvernement, puis l'examen de la prolongation ou non du manque de Vérité et Dignité (IVD) se sont transformés en graves attaques personnelles et machination de détruire, dans le total irrespect des hautes institutions et de ceux qui les incarnent. La démocratie en a pris un sacré contrecoup.

Jamais, on n'aurait imaginé que nos députés ou la majorité d'entre eux, toutes tendances confondues, pouvaient aller aussi loin dans l'ignominie et l'opprobre. Certes, tous les parlements du monde y compris les vieilles démocraties du monde, connaissent des séances houleuses où on en vient aux mains, mais les lignes rouges n'ont jamais été franchies. Menacer le chef du gouvernement Youssef Chahed, glorifier le terrorisme, abreuver le président du parlement, Mohamed Ennaceur, d'insultes et porter atteinte à son honneur, relèvent de l'inadmissible. L'indignation des Tunisiens n'en est que très forte. Ces députés étaient-ils conscients du préjudice qu'ils portent à l'Assemblée et à la démocratie ?

Ceux qui connaissent le président Ennaceur, l'un des plus jeunes gouverneurs de la République (les 3 gouvernorats du Sahel), fondateur de l'Office de l'Emploi, de l'Emigration et de la Formation professionnelle, ministre des Affaires sociales, artisan de la politique contractuelle, démissionnaire du gouvernement à la veille du 26 janvier 1978, président du Conseil économique et social et représentant permanent auprès de l'ONU, savent de quelles nobles valeurs il est nourri et de quelles patriotiques intentions il est animé. Remettre en cause ses compétences et s'attaquer à son honneur relève de la plus basse abjection. Rien en fait n'explique cet acharnement à son encontre, sinon l'obsession de défendre l'indéfendable, et la folle transe de passer en force. Les masques sont tombés. Le verdict des urnes, refusant la prolongation du mandat de l'IVD, sera cinglant. Néanmoins, ces graves dérapages ont le mérite de mettre fin à cette supercherie nommée « tawafek », dont on nous a rebattus les oreilles depuis 2014. On dit que les accords les plus solides sont ceux qui se font entre les arrières-pensées. Et en l'occurrence, ce n'est pas le cas. Après ces trois journées où on s'était invectivés avec des mots qui semblaient sortir du fin fond de leur être, on imagine mal que des dirigeants des deux partis, Nidaa et Ennahdha, puissent désormais, s'asseoir à la même table, même si le président d'Ennahdha s'est dit confiant en l'avenir de cette coalition. 



# TUNIS BAY

WWW.TUNISBAY.TN

TUNIS BAY  
BE PART OF THE PROMISE

Tunis Bay est une ville moderne et complète qui répond à toutes vos exigences. Une ville nouvelle qui mêle habitations de luxe, loisirs, shopping et centre d'affaires répondant aux normes internationales, une ville où il fait bon vivre et où vos affaires prospèrent. Tunis Bay, votre nouvelle destination.

TUNIS BAY PROJECT COMPANY  
FILIALE DU GROUPE GFH





## Bourguiba, lauréat du Prix Mandela

Le Prix Mandela, décerné par l'Institut Mandela à Paris, a été attribué cette année au président Habib Bourguiba. Le trophée représentant cette distinction a été remis au représentant de l'Etat tunisien, l'ambassadeur représentant permanent de Tunisie auprès de l'Unesco, Ghazi Gheraïri. Etaient présents

à la cérémonie, des dirigeants de la Fondation Bourguiba (présidée par Meriem Bourguiba Laaouiti) et de l'Institut des études bourguibiennes (fondé par Dr Amor Chadli) ainsi que des membres de la famille du Combattant suprême et nombre de ses compagnons de lutte et disciples. ■

## Faouzi M'rabet Grand Prix international de Venise

Le Grand Prix international de Venise a été décerné cette année à Faouzi M'rabet, directeur de la Maison Tunisie à Rome. Cette distinction, qui est à sa 71e édition, jouit d'un grand prestige. Elle récompense des personnalités et des institutions qui contribuent utilement à l'action citoyenne, sociale et culturelle. La remise du prix a eu lieu lors d'une cérémonie tenue début mars au siège de la Chambre des députés dans la capitale italienne. Relancé sous l'impulsion de l'ambassadeur de Tunisie à Rome, Moez Sinaoui, le centre social et culturel tunisien multiplie les activités attractives en faveur des enfants, des jeunes et des familles. ■

UIB  
PLATINE



## L'ASSURANCE VIE PLATINE

### UNE ASSURANCE VIE SUR MESURE

L'UIB vous propose des solutions d'assurance vie adaptées à vos besoins :

- **CAP'ÉPARGNE PLATINE** : Un placement exclusif pour revaloriser une épargne dans un cadre fiscal favorable.
- **GESTION PATRIMONIALE** : Un produit d'assurance vie idéal pour sécuriser ou transmettre un patrimoine d'une manière optimale.

# NOUVELLE FIAT TIPO

## LA FAMILLE S'AGRANDIT



DÉCOUVREZ LA TIPO, LA NOUVELLE BERLINE DE LA GRANDE FAMILLE FIAT.

DISPONIBLE CHEZ ITALCAR ET SON RÉSEAU.



**ITALCAR**  
Représentation de matériel de transport

**.Tunis** : Showroom les Berges du Lac : Boulevard Principal, les Berges du Lac, 2045 Tunis - Tél. : 71 655 531 / Fax : 71 655 407. **.Showroom Megrine** : Zone Industrielle Megrine route de Sousse GP1 5.5 km - Tél.: 31 363 240 / Fax : 71 297 177. **.S.A.V.** : Cité El Khadra, Avenue Louis Braille, 1003 Tunis - Tél. : 71 773 322 / Fax : 71 733 399. **.Bhar Lazreg** : Aerocar Service Rue Ibn El Jazzar Bhar Lazreg, 2076 La Marsa Tunis - Tél. : 31 401 282 / Fax : 32 401 282. **.Ezzahra** : Eurocar Services, Ezzahra - Tél. : 31 505 019. **.Mnihla** : Société Tunicar, route de Bizerte Sanhaji El Mniha, 2094 Ariana - Tél. : 70 527 806 / Fax : 70 527 816. **.Bizerte** : L'expert Automobile : Hafer Moher km3, route Menzel Bourguiba, Bizerte 7000 - Tél. : 72 510 366 / Fax : 72 510 366. **.Beja** : ABM 2, Rue El Yasmine, Cité des agents de la sûreté, Sidi Fradj 9029, Béja Sud Tél. : 78 453 820 / Fax : 78 455 198. **.Nabeul** : Cap Bon Motor's : Avenue du Maghreb Arabe, 8000 Nabeul - Tél.: 72 272 702 - 72 272 708 / Fax : 72 272 699. **.Sousse** : Société Nimr : 251, Route de Tunis, 4011 Hammam Sousse - Tél. : 73 364 088 / Fax : 73 364 089. **.Monastir** : Zone Industrielle Ghedir, 5000 Monastir - Tél. : 73 425 932 Fax : 73 425 933. **.Mahdia** : Société Alfatimya Cars, route de Boumerdes Ezzahra, Mahdia - Tél. : 73 671 630 - 98 771 683 / Fax : 73 425 933. **.Sfax** : Sfax Motors : 01, rue Jamel Eddine Al Afghani, zone Industrielle Poudrière, 3002 Sfax - Tél. : 74 287 381 - 74 287 382 / Fax : 74 287 375. **.Kairouan** : Gharbi d'Equipement Général, Avenue de l'environnement 3100 Kairouan - Tél. : 77 300 575 - 77 300 574 / Fax : 77 304 453. **.Gafsa** : Auto Sud, Cité El Menzeh Gafsa Aéroport 2151 - Tél. : 76 217 632 / Fax : 76 217 016. **.Gabès** : Thabti Auto Services : Avenue Abou El Kacem El Chebbi, 6011 Gabès - Tél. : 75 293 205 / Fax : 75 293 225. **.Djerba** : Djerba Tourism Services : Km 2, Route Houmet Souk, 4116 Djerba Midoun - Tél.: 75 764 550 - 75 764 551 / Fax : 75 764 552. E-mail: [italcar@italcar-sa.com](mailto:italcar@italcar-sa.com).



### Belgacem Dkhili

#### Chevalier du Mérite agricole (France)

Haute distinction française pour l'œnologue tunisien et expert en viticulture et vinologie, Belgacem Dkhili. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation vient de l'élever au grade de chevalier du Mérite agricole. Ingénieur agronome diplômé de l'Institut national agronomique de Tunis, Dkhili est également titulaire d'un diplôme d'agronomie approfondi en viticulture obtenu à l'École nationale supérieure d'agronomie de Montpellier, d'un diplôme national d'œnologie et d'un doctorat en sciences agronomiques, spécialité viticulture. Elu en 2014 député Nidaa (Jendouba) à l'Assemblée des représentants du peuple, il est actuellement expert auprès de la Commission européenne, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale de la vigne et du vin.

C'est le président de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), Jean-Marie Aurand, qui lui a remis les insignes de sa décoration, lors d'une brillante cérémonie organisée début mars dans les salons du prestigieux hôtel Athénée Plaza à Paris, par l'Union des œnologues de France, à l'occasion de la clôture des Vinalies Internationales 2018.

### Décès



• **Mohamed Sayah**  
Ancien ministre, ambassadeur et directeur du Parti socialiste destourien



• **Abdellatif Jerijeni**  
Ancien P.D.G. de la Cnrps, Attijari Bank (ex-BS), STB et maire d'Hammam-Lif



• **Ezzeddine Babbou**  
Ancien directeur général à la Banque centrale et président de la Bourse de Tunis



• **Mohamed Achour**  
104 ans, l'un des fondateurs de l'Utica, ancien député



• **Ezzeddine Fourati**  
Militant et résistant pour l'Indépendance

• **Essaia Kandara**  
Chef d'entreprise, militante destourienne (Bizerte)

• **Abdeljelil (Azzouz) Abdelmoula**  
80 ans, photographe de presse à Sfax



• **Monji Ezzeddine**  
Animateur à Radio Sfax, chargé de la phonothèque



• **Najoua Limam Slama**  
Cinéaste

• **Le colonel-major (r) Mustapha Moncer**  
L'un des fondateurs des Forces spéciales de l'Armée tunisienne, premier commandement du 1er Régiment Para-commando.

## Nominations

## Ministère de l'Intérieur

• **Rached Bettaieb**  
Directeur général de la Sûreté nationale



• **Adel Chouchène**  
Directeur général de la Sécurité publique



## Ministère des Affaires locales et de l'Environnement

• **Kmaïra Ben Jannet**  
Chef de cabinet

## Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et des Pêches

• **Chedia Sghaier Ben Romdhane**  
Directrice générale du Centre national de veille zoonositaire

## Ministère de la Santé

• **Nissaf Bouafif Ben Alaya**  
Directrice générale de l'Observatoire national des maladies nouvelles et émergentes

## Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Cité des Sciences  
• **Dorra Ghorbel**  
Directrice générale



## Ministère de la Culture

• **Mounira Mnif**  
Directrice générale du Centre culturel international de Hammamet



• **Ahref Chargui**  
Directeur des Journées musicales de Carthage



• **Mariem Gallouz**  
Directrice des Journées chorégraphiques de Carthage



• **Faten Chouba Skhiri**  
Directrice des Journées d'arts contemporains de Carthage



• **Nesrine Chaabouni**  
Directrice du Ballet de l'Opéra de Tunis

## Leaders

SOYEZ LES PREMIERS INFORMÉS

Recevez des alertes instantanées  
Téléchargez gratuitement Leaders Mobile

Français  العربية



Available on the iPhone  
App Store

ANDROID APP ON  
Google play



Leaders Tunisie

70 ANS  
EN TUNISIE  
أفضل خدمات  
و أقوى طاقة في تنيك

# أغلبية Les Marques اختارو زيوت TOTAL Quartz لسنتية



**TOTAL**  
COMMITTED TO BETTER ENERGY



Volkswagen



Véhicules Utilitaires



ŠKODA



DACIA



NISSAN



RENAULT



DS AUTOMOBILES



CITROËN



PEUGEOT



HAVAL



Great Wall



DONGFENG



DFSK



KIA



SSANGYONG



Mazda



SEAT



## Ons Abid & la pêcheuse de Kerkennah

C'est une chasseuse de l'insolite, toujours à l'affût d'un regard, d'une expression, d'une émotion, qui interpellent. Ons Abid pratique la photo, documentaire et narrative, en questionnement de l'autre, en interrogation sur la signification. Ce n'est pas par hasard qu'elle a été choisie par l'Unesco pour participer, le 8 mars dernier, à la célébration de la Journée internationale de la Femme. Sur les cimaises du siège de l'organisation, Place Fontenoy à Paris, Ons Abid a exposé huit photos, en noir et blanc, illustrant l'engagement "des femmes rurales", agricultrice et pêcheuse, du rôle crucial qu'elle a joué avant et après la révolution, de sa lutte contre le régionalisme et le chômage, de son combat pour l'égalité entre l'homme et la femme, de son rôle dans l'histoire et la culture du pays et de son combat quotidien dans la famille et la société. La photo de cette femme pêcheuse des îles Kerkennah, prise en 2010, traduit la force de l'échange visuel qu'elle sait installer et capter.

A 37 ans, cette diplômée de l'Isbat et titulaire de masters spécialisés aligne un palmarès prestigieux de grands prix internationaux. A cheval entre Tunis et Paris, Ons travaille principalement pour la presse internationale (*Paris Match*, *Jeune Afrique*, *AM*, *Der Spiegel*, Associated Press...) et les institutions culturelles. 



# Privatisation entre pragmatisme et lignes rouges

Depuis le soulèvement de 2011, le débat public autour des affaires politiques, au lieu de chercher à apporter des réponses efficaces aux motifs mêmes du soulèvement et au cri de détresse lancé par une population privée de liberté et laissée au bord de la route du développement, il s'est enlisé dans des questions d'ordre idéologique. L'épuisement d'un discours controversé en appelle un autre. On a longuement assisté à des querelles sur l'identité, l'égalité de genre, la vérité de la révolution, si on vit une révolution ou un complot agité par des mains étrangères, et maintenant privatisation ou non des entreprises publiques. Tous ces débats n'aboutissent pas à une fin de visions partagées sinon corrigées car la référence est souvent idéologique, autrement dit les discours sont filtrés par une attitude préétablie et l'on sait combien les attitudes profondes sont résistantes. L'économiste américain John Kenneth Galbraith avait déjà prévenu dans son livre *La société de l'abondance*, publié pour la première fois en 1958, que la résistance des idées qui interprètent le monde menace la prospérité réalisée : →

“ Comme résultat, nous sommes guidés, en partie par des idées valables pour un autre monde ; et comme autre conséquence, nous faisons des choses qui sont inutiles, certaines choses qui sont peu judicieuses et quelques choses qui sont malsaines. Nous augmentons considérablement le risque de dépression et par suite la menace pour notre prospérité<sup>(\*)</sup>. ”

**T**outefois, le débat autour de la privatisation des entreprises publiques a l'avantage de se placer sur le terrain économique ô combien vital pour un pays dont la plupart des clignotants économiques sont au rouge. A regarder la question de la privatisation en dehors de tout a priori idéologique, on relève autant d'arguments pour que d'arguments contre. Néanmoins, il y a un choix à faire et dans l'urgence. Mais avant d'énumérer les arguments, faisons un petit détour vers les expériences faites ailleurs. La vague de privatisations a touché la plupart des pays avec la montée du néolibéralisme encensé par Thatcher et Reagan puis renforcé par la chute du mur de Berlin. Deux politiques de privatisation ont alors été adoptées : celle des pays riches qui, avant de se séparer d'entreprises ou de services publics, en améliorent la gestion pour en faire des activités rentables puis les vendent au meilleur prix, et celle des pays dits « en transition » et en difficulté économique et financière qui bradent des entreprises publiques et privatisent des services publics. La leçon que nous Tunisiens pouvons déjà en tirer, c'est d'abord améliorer la gestion et la compétitivité des entreprises publiques ensuite décider, selon les cas, là où se situe l'intérêt général, s'il faut céder l'activité au privé, ouvrir le capital et inscrire l'activité dans un partenariat public-privé, ou maintenir l'activité dans le secteur public.

Revenons maintenant aux arguments pour ou contre la privatisation, sachant que le concept est polysémique et qu'il y a plusieurs formes d'ouvrir au privé des activités traditionnellement considérées comme la chasse gardée du secteur public. Cela va depuis la vente d'une entreprise publique jusqu'à la participation des employés au capital, en passant par l'association avec un partenaire privé, l'introduction en Bourse et le drainage de nouveaux capitaux.

• Par Riadh Zghal



Outre l'apport d'argent frais pour l'Etat qui en a bien besoin, les adeptes de la privatisation avancent des arguments tels que : l'amélioration de la productivité et de l'efficacité des entreprises, une meilleure santé des finances publiques, l'apport de ressources allouées à des secteurs qui en ont un besoin urgent tels que l'éducation et le développement des régions désavantagées et du monde rural, la réduction du gaspillage des ressources de l'Etat à travers la subvention d'entreprises déficitaires, l'élimination des interférences politiques dans la gestion, la réduction de la corruption... En quittant les activités productives, l'Etat pourra se concentrer sur son rôle de facilitateur et d'accélérateur du dynamisme économique dans le pays à travers les choix et les décisions stratégiques qu'il peut prendre. Telles seraient, entre autres, les vertus de la privatisation.

Ceux qui s'opposent à la privatisation avancent autant d'arguments contre : les entreprises privatisées, notamment les grandes entreprises, sont cédées à des intérêts étrangers qui se mettent à pratiquer des prix exorbitants empêchant l'accès de populations pauvres à des produits et services pourtant vitaux comme l'électricité, l'eau ou l'assainissement, la main-d'œuvre des entreprises privatisées devient plus vulnérable du fait des « plans sociaux » et de « restructurations », pour ne pas dire licenciements, le privé étant d'abord concerné par la maximisation du profit, la privatisation est associée à des pratiques de corruption et de crimes financiers dont les comptes bancaires à l'étranger au profit d'agents publics et le blanchiment d'argent.

Si l'on considère que tous ces arguments, vantant les vertus de la privatisation ou mettant en garde contre ses vices, ne sont pas dénués de sens, lesquels faudra-t-il retenir ? A notre avis, il ne s'agit pas de retenir ou de rejeter en bloc tous les arguments pour ou contre, car comme tout phénomène humain, la privatisation ou le maintien de la propriété publique ne sont pas exempts de paradoxes. Cependant, pour tout acte de gestion, il y a des choix à faire sous la contrainte : il y a un besoin de ressources et une volonté du gouvernement de ne pas se départir de son rôle social. Le chef du gouvernement a adopté une approche pragmatique en déclarant que la question sera traitée au cas par cas, le secrétaire général de l'Uggt parle de lignes rouges. Connaissant les avantages et les risques de la privatisation, le débat devrait s'orienter vers l'élaboration de choix stratégiques qui tiennent à la fois compte des contraintes du contexte et de l'intérêt général à long terme. Au lieu du filtre idéologique, ce sera celui de la stratégie de développement qui guidera les choix. La privatisation a certes des avantages, elle a aussi sans conteste des risques. Alors, mesurons-en les avantages et mettons les pare-feux contre ses risques, telle me semble l'approche utile pour sortir des impasses idéologiques du débat. ■

R.Z.

(\*) J. K. Galbraith (1969 second edition) *The Affluent Society*, Penguin books p. 32

# Lobbying

Pourquoi la **Tunisie** n'y arrive pas ?



• Dossier établi par Samy Ghorbal / Journaliste et consultant



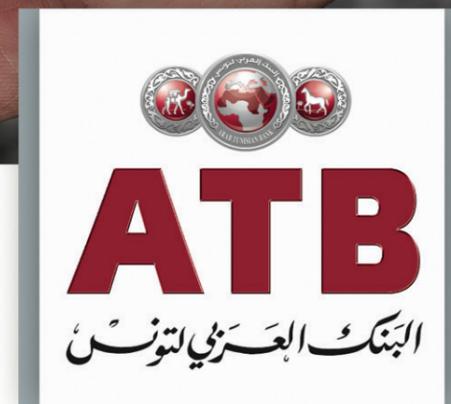
L'affaire des «listes noires» a porté un sérieux coup à la réputation de la Tunisie. L'approche suivie dans ces dossiers complexes a montré ses limites : problème de fond mais aussi de méthode. Notre pays ne sait pas défendre efficacement ses intérêts à l'étranger. Il manque cruellement de relais dans les centres de décision en Europe et à l'international. Peut-on s'en remettre aux seuls canaux de la diplomatie classique, alors que nos voisins et concurrents, à l'instar du Maroc, investissent massivement dans le lobbying? *Leaders* ouvre le débat. →

# ATB AWAL SAKAN

## Le programme premier logement sur 25 ans.



Pour de plus amples informations veuillez vous rendre à l'une de nos agences ou consulter notre site web : [www.atb.tn](http://www.atb.tn)



Des professionnels pour vous.

C'est un mauvais feuilleton qui dure depuis presque six mois. Le 5 décembre 2017, les Tunisiens, éberlués, apprenaient que leur pays figurait sur la «liste noire des paradis fiscaux» établie par les ministres des Finances des pays de l'Union européenne. Longtemps présentée comme «de bon élève» des institutions de Bretton Woods, la Tunisie, qui s'enorgueillissait d'avoir toujours honoré à temps ses obligations, et qui avait été le premier pays de la rive sud à signer un accord d'association avec l'UE, était subitement reléguée dans la catégorie des cancrs. La nouvelle fait l'effet d'une bombe. A Tunis et à Bruxelles, on s'efforce de dédramatiser. Les Européens soulignent le caractère «non figé» de cette première liste et laissent entendre qu'elle pourra être révisée lors de la prochaine réunion des ministres Ecofin. Le gouvernement tunisien dépêche ministres et secrétaires d'Etat dans la capitale belge, pour prêcher la bonne parole. Ils s'empressent de fournir les documents manquants au dossier. Et effectivement, le 23 janvier 2018, à l'issue de leur réunion de suivi, les ministres de l'UE annoncent que la Tunisie a été retirée de la liste noire et figure désormais sur une «liste grise» des pays sous surveillance, en compagnie d'une soixantaine d'autres Etats.

Mais le répit est de courte durée. Le 7 février, nouveau séisme : un vote solennel du Parlement européen entraîne l'inscription du pays sur une autre liste noire, plus infamante encore, «la liste noire des pays défaillants en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme». La Tunisie se retrouve aux côtés d'Etats faillis comme l'Afghanistan, l'Irak, la Syrie ou le Yémen. En réalité, elle figurait déjà, depuis novembre 2017, sur une autre liste noire, «la liste des pays à hauts risques et non coopératifs susceptibles d'être fortement exposés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme». Établi par le Gafi, le Groupe d'action financière internationale (un organisme intergouvernemental devenu, depuis les attaques du 11 septembre 2001, l'instrument privilégié de la lutte contre

les circuits financiers de la terreur), ce classement est directement à l'origine du vote du Parlement européen. Et peu importe si, entre-temps, le Gafi a révisé son jugement et replacé la Tunisie dans la catégorie des pays sous surveillance. En termes d'image et de réputation, le mal est fait.

Cette fois, impossible de resserrer la thèse du malentendu ou du quiproquo. De graves défaillances ont été constatées. Mise en demeure de se conformer aux nouveaux standards internationaux, la Tunisie a trop tardé à répondre et à adapter sa législation. Le responsable est tout désigné : ce sera Chedly Ayari, le gouverneur de la Banque centrale, qui préside également la Ctaf, la Commission tunisienne des analyses financières. Il est limogé immédiatement par le chef du gouvernement, Youssef Chahed.

### La désorganisation de l'Etat : anatomie d'un désastre

Comment en est-on arrivé là ? Pourquoi un tel fiasco, 18 mois à peine après l'organisation de la conférence internationale sur l'investissement, Tunisia 2020, qui avait permis d'enregistrer plus de 30 milliards de dinars de promesses de prêts ? Chacun est en droit de se poser la question. La première réponse, la plus évidente, tient à la désorganisation des services de l'Etat et du gouvernement depuis la Révolution. Avec pas moins de sept chefs de gouvernement et dix ministres des Finances (intérimaires compris) depuis janvier 2011, la Tunisie souffre d'une instabilité politique devenue légendaire.

Sa Constitution de 2014, qui octroie de larges pouvoirs au Parlement, n'a fait qu'aggraver les choses du point de vue de la gouvernance économique. Pusillanime, paresseuse, otage d'intérêts partisans fluctuants et théâtre de surenchères verbales permanentes, l'Assemblée n'a jamais été en mesure d'exercer son pouvoir de contrôle pour rappeler l'exécutif à ses devoirs. Au contraire ! Et la plupart des élus qui siègent au palais du Bardo n'ont qu'une

appréhension très limitée des enjeux de la conformité aux nouveaux standards internationaux de lutte contre l'évasion fiscale ou le blanchiment des capitaux...

Dans ces conditions, marquées par la double faiblesse de l'exécutif et du législatif, le salut aurait pu venir de l'administration. Dans les pays à forte instabilité du personnel dirigeant – France de la IVe République, Italie, Japon, ou, plus récemment, Belgique et Espagne – les hauts fonctionnaires et les grandes directions des services de l'Etat veillent au grain et «tiennent la maison». Mais l'administration tunisienne souffre de la même incurie que sa classe politique. Mue par de puissants réflexes d'autoconservation, arc-boutée sur ses privilèges et des prébendes, elle a perdu de vue sa boussole, l'intérêt de l'Etat. La fuite devant les responsabilités est devenue partie intégrante de la culture administrative post-14 janvier, chacun préférant se couvrir. Le cloisonnement des structures, et son corollaire, le déficit de communication entre les services, constituent des circonstances aggravantes. Nombre de dysfonctionnements récents, y compris dans la lutte antiterroriste, sont imputables à un défaut de coordination. Les responsables ne se parlent pas assez. L'information ne circule pas. La transversalité est une vue de l'esprit. L'intergouvernemental est aujourd'hui le talon d'Achille de la machine étatique.

Ce mal ne date pas d'hier. Le système pyramidal instauré du temps de Zine El-Abidine Ben Ali a largement contribué à cet état de fait, même s'il concernait essentiellement le «domaine réservé», à savoir la sécurité, les affaires étrangères et la communication politique. Pour toutes les questions y afférentes, l'impulsion venait de Carthage qui décidait de tout. La vision globale et son exécution étaient décidées au niveau de la Présidence, l'administration et les ministères faisant office de simples courroies de transmission. Quant aux questions économiques et financières, elles étaient confiées au Premier ministre qui ne faisait remonter à la Présidence que les décisions stratégiques à prendre ou des faits exceptionnels. Depuis le choc de 2011, le système s'est affaibli sur lui-même : l'énergie se disperse au lieu de se diffuser et le pays est bloqué. →

# ASSURANCE Construction



Promoteurs immobiliers... et professionnels du secteur du bâtiment

Pour assurer la réalisation de vos projets en toute sérénité...

des solutions adaptées à chaque besoin !

Nos +++

- un savoir-faire et une expertise reconnue,
- un accompagnement personnalisé pour vous guider dans vos projets...



Siège Social : Immeuble Assurances SALIM Lot AFH BC 5-  
Centre Urbain Nord - Tunis 1003  
Tél.: (+216) 71 184 200 - Fax : (+216) 71 184 299  
E-mail : commercial@salim-ins.com  
Site Web : www.salim-ins.com



## → Le lobbying, angle mort de la politique étrangère tunisienne

L'amateurisme de la classe politique et la désorganisation de l'administration ne sauraient expliquer, à eux seuls, le fiasco des listes noires. Le dossier tunisien comportait aussi des faiblesses intrinsèques. Faut-il rappeler que, sur 28 000 sociétés étrangères installées dans le pays, 22 000 ne déclarent aucun employé (les chiffres émanent de l'OCDE). Mais surtout, c'est l'approche globale de ce type de négociations complexes, impliquant une multiplicité de parties prenantes, qui est à revoir. Revenons un instant sur la liste noire des paradis fiscaux, dans sa première version, et laissons la parole à un professionnel parisien de l'influence qui a suivi ces péripéties : «La question n'est pas de savoir pourquoi la Tunisie a été blacklistée mais plutôt pourquoi des pays comme le Maroc ou le Qatar, qui auraient dû l'être aussi, sont passés entre les gouttes? Il n'y a jamais de hasard ou de coïncidences.

Les Qataris et les Marocains disposent d'agences de lobbying spécialisées qui travaillent pour leurs intérêts. Ils avaient l'information très en amont, ils ont donc pu anticiper, soit en se mettant en conformité, soit en mobilisant

leurs relais et leurs soutiens, afin d'obtenir un délai. Les Tunisiens se sont réveillés bien trop tard, une dizaine de jours avant le vote du 5 décembre, et encore, ils ont été alertés par un ministre français ! Difficile, dans ces conditions, d'inverser la vapeur...»

Le monde a changé. On n'agit pas à Bruxelles comme on agirait à Alger ni même à Paris. Les canaux diplomatiques classiques ne suffisent pas. L'influence s'exerce aussi à d'autres niveaux, à travers des cabinets spécialisés. Plus les centres de décisions sont éclatés, plus le besoin d'un accompagnement institutionnel se fait ressentir. Dans un système fédéral organisé sur une séparation stricte des pouvoirs (cas des Etats-Unis d'Amérique) ou à l'échelle de l'Union européenne (où les strates décisionnelles sont empilées dans un enchevêtrement illisible), il est inconcevable de ne pas faire appel à des spécialistes des affaires publiques.

Confronté à une guérilla juridique de tous les instants orchestrée par les soutiens du Front Polisario, obligé de défendre et promouvoir son image, le Royaume du Maroc l'a bien compris. Il a pris le pli il y a presque trois décennies, après la

publication du livre de Gilles Perrault sur Hassan II, *Notre ami le Roi* (voir encadré). Ces deux dernières années, rien qu'aux Etats-Unis, le ministère marocain des Affaires étrangères s'est adjoint les services de sept firmes de lobbying réputées: Iron Bridge Strategies (20,000\$/mois), SGR Government Relations & Lobbying (15,000\$/m), Glover Park Group LLC (20,000\$/m), JPC Strategies (75,000\$/m), Gray Loeffler LLC (25,000\$/mois, contrat expiré le 31-12-2017), Hush Blackwell LLP (montant et termes non précisés) et Vision Americas (25,000\$/mois, expiré). Le Maroc s'est également doté, depuis 2005, d'une véritable plateforme de lobbying qui inonde d'argumentaires les parlementaires US et la presse spécialisée: le MACP, Moroccan American Center for Policy.

A Bruxelles, où le Royaume dispose en la personne de l'ancien ministre Ahmed Reda Chami d'un ambassadeur particulièrement dynamique, c'est le cabinet français ESL&Network, un des géants du monde de l'influence, qui a été mandaté pour épauler le Royaume face aux tentatives de remise en cause de l'accord de pêche et de l'accord →



→ agricole signés avec l'Union européenne. L'OCP, l'Office chérifien des phosphates, premier exportateur mondial de ce minéral, dispose également de son lobbyiste attiré, le cabinet Edelman. Candidat à l'organisation de la Coupe du monde 2026, le Maroc s'est aussi attaché les services du groupe londonien Vero Communications et de l'agence parisienne de conseil et communication sportive Keneo (pour 2 millions de dollars). Détail qui compte, Keneo, aujourd'hui membre du réseau Dentsu Aegis, a été fondée par Etienne Thobois, devenu, depuis, le directeur général du Comité d'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024. A ce niveau, il n'y a plus place pour le hasard...

#### «Les amis de la Tunisie» : un logiciel d'influence devenu obsolète

En comparaison, la Tunisie fait pâle figure: elle ne dispose d'aucune agence pour l'épauler, défendre son image et ses intérêts et jouer le rôle d'interface avec les acteurs de la décision publique (responsables gouvernementaux, parlementaires, nationaux ou européens, instances

spécialisées), ni aux Etats-Unis, ni en Europe. A Washington, la dernière activité connue remonte à janvier 2010 : un contrat annuel, assez conséquent (420,000\$) passé par le ministère de la Communication avec la firme Washington Media Group, qui a évidemment expiré avec la Révolution. Les ambassades à l'étranger, qui forment pourtant un réseau assez dense, sont sous-staffées.

Un ancien ambassadeur à Paris, interrogé il y a quelques années par l'auteur de ces lignes sur le peu de visibilité des représentants tunisiens dans les médias français en période de crise, confessait ne pas disposer de budget pour effectuer des relations presse. Faute de mieux, nos représentants à l'étranger « bricolent » et tentent de mettre à contribution l'Office du tourisme pour engager ce qui s'apparente vaguement à des actions de communication extérieure. Il est vrai que l'Ontt avait, dans une certaine mesure, été précurseur, en réussissant à construire et populariser une image extrêmement positive de la destination Tunisie, «pays ami, tolérant, moderne et avant-gardiste». Mais c'était dans les années 1970 ! Devenu en grande partie anachronique, ce logiciel continue pourtant à fonctionner par à-coups. Faut-il s'étonner s'il ne produit plus de résultats probants ?

A Paris, les ambassadeurs cultivent comme ils le peuvent le réseau des «amis de la Tunisie» - ou ce qu'il en reste. Il s'était déjà bien étiolé après la Révolution et la mise à nu des connivences des politiques et du gratin de la presse française avec le régime de Ben Ali. Aujourd'hui, il a pris un terrible coup de vieux avec l'avènement d'Emmanuel Macron. La Tunisie possède peu de relais dans le «nouveau monde» qui s'est mis en marche en 2017. Et elle a disparu des radars des grands patrons. Tout est

à reconstruire. «Là encore, les Marocains ont pris plusieurs longueurs d'avance, observe un professionnel de l'influence. Ils multiplient événements et conclaves, et ils occupent le terrain institutionnel. Ainsi, en juin, sera organisé à Rabat un forum interparlementaire, qui réunira les présidents et des élus des quatre chambres, le Sénat et l'Assemblée française, la Chambre des conseillers et la Chambre des députés marocaine.»

#### Diplomatie, affaires publiques, communication et influence

Schématiquement, la défense des intérêts d'un pays se joue à trois niveaux. Le premier constitue le domaine d'intervention naturel de la diplomatie, c'est la relation d'Etat à Etat. Le deuxième est celui qui touche aux affaires publiques. Identification des parties prenantes impliquées dans un processus décisionnel, cartographie de l'environnement politique, administratif, associatif, veille proactive, définition d'une stratégie, rédaction d'argumentaires ciblés, échanges formels et informels, construction d'alliances et de coalitions, enfin advocacy (lobbying) au sens strict: le champ est vaste, et il le sera de plus en plus, car les processus de décision dans les démocraties occidentales impliquent un nombre croissant d'acteurs (stakeholders), souvent en compétition les uns avec les autres. C'est ici qu'intervient l'expertise des lobbyistes, aussi appelés consultants en affaires publiques ou représentants d'intérêts. Leur valeur ajoutée repose sur leur connaissance très fine, presque chirurgicale, des acteurs et des circuits de la décision publique. L'entregent est indispensable, mais il ne suffit plus. L'activité s'est professionnalisée et tend à être de plus en plus encadrée. Les lobbyistes agissent sans complexe et en toute transparence aux Etats-Unis ou à Bruxelles. →



**A Washington, la dernière activité connue remonte à janvier 2010 : un contrat annuel, assez conséquent (420,000\$) passé par le ministère de la Communication avec la firme Washington Media Group, qui a évidemment expiré avec la Révolution. Les ambassades à l'étranger, qui forment pourtant un réseau assez dense, sont sous-staffées.**



Expédiez rapidement vos marchandises en toute confiance vers l'Allemagne  
Tunis / Cologne  
5 vols réguliers / semaine  
16 tonnes / vol

**EXPRESS**  
**AIR CARGO**  
we cargo Africa



→ En France, la loi Sapin 2 votée en 2016 leur impose de s'inscrire dans un registre ouvert et de déclarer leurs clients, qu'ils soient entreprises, institutions ou États étrangers. Le troisième et dernier niveau est celui de la communication et de l'influence - l'immatériel, en réalité tout ce qui se rapporte à l'image. Là également, le champ est vaste et de plus en plus sophistiqué, puisqu'il englobe la communication, l'événementiel (la communication d'influence, les colloques), les relations avec les médias de masse et les médias spécialisés (la relation presse), ainsi que la création de contenus, le référencement, la gestion de la réputation, etc. C'est le champ d'intervention de prédilection des agences bien connues du public qui sont Havas (qui a absorbé Euro RSCG), Publicis ou Image 7, l'agence d'Anne Méaux, qui fut longtemps la communicante de Ben Ali.

Exception faite du canal diplomatique, la Tunisie ne possède plus aujourd'hui les leviers et les instruments qui lui permettraient de maximiser son influence. Le lobbying et le travail sur l'image sont sous-traités à des acteurs improvisés, des intermédiaires, presque toujours bénévoles, et parfois mus par un authentique sentiment patriotique. Ils solliciteront leur carnet d'adresses, mobiliseront leurs amis et useront de leur entree, avec des résultats très inégaux.

#### Est-ce vraiment un problème de moyens?

La contrainte budgétaire est sans cesse brandie pour justifier le bricolage : le pays n'aurait plus les moyens de missionner de grandes agences-conseil. L'argument n'est qu'en partie recevable. Bien que les sommes en jeu soient conséquentes (plusieurs millions de dinars), elles ne sont rien comparées aux bénéfices susceptibles d'être retirés d'un tel investissement. Le sommet du G7 organisé à Deauville en juin 2011 pouvait laisser augurer un soutien massif à la transition démocratique. Ces promesses se sont envolées car la Tunisie n'a pas été capable de présenter des projets et construire des coalitions à même de les réaliser. Clairement, nous avons →

## Les Marocains, rois de la communication

La modernité marocaine a ses zones d'ombre, et son modèle économique ses faiblesses : fragilité du tissu social, endettement massif, supérieur à celui de la Tunisie, une croissance encore trop faible au regard des investissements colossaux engagés depuis l'avènement de Mohammed VI. Côté image, en revanche, le royaume chérifien a plié le match. Si les Marocains sont devenus des champions de la communication, ils le doivent notamment à un homme : André Azoulay. Journaliste de formation, ancien banquier, ce natif d'Essaouira a été appelé aux côtés de Hassan II en 1991, en qualité de conseiller économique, quelques mois après la sortie du livre dévastateur de Gilles Perrault, *Notre ami le Roi*. Azoulay, qui avait en charge les affaires publiques de Paribas, présente Maurice Levy, l'emblématique fondateur de Publicis, au roi du Maroc.

Un premier contrat de 30 millions de dollars est signé pour améliorer l'image du Royaume en France. Driss Basri, le tout-puissant ministre de l'Intérieur et de l'Information, est mortifié : cette somme, astronomique à l'époque, représentait les 4/5èmes de son budget dédié à l'information (l'anecdote est rapportée dans le livre du journaliste Omar Brouksy, *La République de Sa Majesté*). Mais les résultats ne tardent pas. En quelques mois, le communicant réussit à lisser l'image du pays. L'entregent d'Azoulay auprès de la «gauche caviar» fera le reste. Dominique Strauss-Kahn, Elisabeth Guigou (native du Maroc), Hubert Védrine ou Jack Lang succombent aux sirènes de la monarchie, qui disposait déjà de puissants soutiens du côté de la droite française.



A la différence de son père, «qui cherchait surtout à blanchir ses années noires», pour reprendre l'expression d'Omar Brouksy, Mohammed VI assignera d'autres objectifs à la communication du royaume. Un nouveau narratif se met en place : il vise à inspirer confiance aux investisseurs, et à renforcer l'attractivité économique du pays. Le cabinet McKinsey est mis à contribution : les plans stratégiques se succèdent (Plan Azur, Plan Emergence, Plan Maroc Vert...). Les réalisations suivent. La région de Tanger (port à containers, usine Renault, zone franche) connaît des transformations spectaculaires. Elles sont le pendant de réformes sociétales habilement marketées politiquement : la réforme de la Moudawana, la justice transitionnelle (Instance équité et réconciliation), l'Initiative nationale de développement humain (Indh, qualifiée de «chantier du règne»). Peu importe que toutes n'aient pas produit les résultats escomptés : elles alimentent un récit et entretiennent une image devenue elle-même un atout de premier ordre dans la compétition régionale. ■

S.G.

Express  
FRESH

Expédiez rapidement vos marchandises  
en toute confiance vers l'Allemagne

Tunis / Cologne  
5 vols réguliers / semaine  
16 tonnes / vol

**EXPRESS**  
**AIR CARGO**  
we cargo Africa

→péché dans le lobbying en imaginant naïvement que les choses se feraient toutes seules. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous n'avons pas été capables de transformer l'essai après la conférence Tunisia 2020 des 28 et 29 novembre 2016. La faute, là encore, à un suivi - donc un lobbying-défaillant.

Aux Etats-Unis, nous sommes passés à deux doigts d'une véritable catastrophe. Alors que les gouvernements Jomâa et Essid avaient réussi à obtenir de l'administration Obama qu'elle augmente significativement l'aide militaire américaine à la Tunisie, cet acquis a failli être réduit à néant par Donald Trump. Le républicain avait annoncé qu'il taillerait dans→



## ATCE : mission impossible ?

Créée en 1990, l'Agence tunisienne de communication extérieure fut chargée, pendant deux décennies, de promouvoir et de défendre l'image de la Tunisie et de son régime à l'étranger. A partir de la fin des années 1990, l'ATCE prit l'habitude de contracter avec des cabinets spécialisés dans le lobbying ou l'influence. Même si la presse et les politiques français furent longtemps indulgents avec le régime de Zine El-Abidine Ben Ali, présenté comme un «rempart à l'islamisme», ce dispositif n'a pas permis d'enrayer la dégradation continue de l'image extérieure du pays, alimentant chez les professionnels un sentiment de gâchis. «A force de vouloir tout contrôler, nous avons fini par ne plus rien contrôler», note l'un d'entre eux, témoignant sous le sceau de la confidentialité.

L'année 2005 constitue à cet égard le tournant décisif. «La Tunisie s'était portée candidate à l'organisation du SMSI, le Sommet mondial sur la société de l'information, poursuit notre source. Contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, l'idée n'a pas germé dans l'esprit des communicants, elle a été poussée par les gens du ministère tunisien des Télécommunications. Le président Ben Ali a été enthousiasmé, et personne n'a pu ou su s'y opposer.» L'événement devait permettre de projeter une image de modernité presque avant-gardiste, en mettant l'accent sur le taux de pénétration d'internet et le taux d'équipement informatique de la Tunisie, qui étaient parmi les plus élevés des pays en développement. «L'ATCE et Image 7 n'étaient pas très chauds mais pensaient pouvoir gérer. Le décalage entre le narratif des autorités et la réalité de la censure en Tunisie était trop important, l'opération a viré au fiasco, et l'agression du journaliste de Libération n'a évidemment rien arrangé...»

Aux dires des témoins de l'époque, le chef de l'Etat tunisien entretenait un rapport très ambivalent avec «sa création», l'ATCE. Elle faisait régulièrement office de punching-ball, et le président, dans ses moments de colère, ne cessait de répéter qu'elle avait échoué dans le domaine de la communication politique. En même temps, Ben Ali se refusait obstinément à changer sa manière



de faire, rechignait à s'exprimer, refusait les interviews, et refusait que d'autres ne parlent à sa place.

Oussema Romdhani, qui fut, pendant plus d'une décennie, le directeur général de l'Atce, avant de devenir, en octobre 2009, ministre de la Communication, a accepté de répondre aux questions de *Leaders*. Il reconnaît volontiers les limites de son action: «Avec internet, les réseaux sociaux et l'explosion des chaînes satellitaires, tout décalage entre l'image et la réalité est durement sanctionné. Le public international ne peut plus être dupe. La communication devient propagande si elle n'arrive plus à expliquer les réalités de façon intelligente, crédible et moderne. Il ne sert à rien d'accabler les agences étrangères qui ont travaillé pour son compte. Une agence ne peut pas inventer ses propres éléments de langage en matière de communication politique, ces éléments émanent de l'autorité politique. C'est encore plus vrai dans le cas d'une agence de communication officielle. Il ne faut pas confondre messenger et message.» Pense-t-il que l'Atce et ses sous-traitants ont failli dans la communication politique? Devenu aujourd'hui le rédacteur en chef d'un hebdomadaire panarabe anglophone, *Arab Weekly*, Romdhani préfère diplomatiquement botter en touche: «L'Agence a fait avec ses moyens, en se concentrant sur le sectoriel. Les discours sur le tourisme, le patrimoine archéologique, l'attractivité économique ou encore l'investissement direct étranger ont bien fonctionné. Le discours politique avait moins d'impact, c'est indéniable.»

«L'époque a changé, les méthodes du passé ne peuvent plus s'appliquer, mais l'équation de base demeure peu ou prou identique: la croissance, le progrès et la stabilité de la Tunisie dépendent en grande partie de son image internationale, de la bonne volonté de ses partenaires, de ses relations avec l'extérieur. On ne peut pas délaissier l'image. Elle devrait être une source de préoccupation pour chacun des acteurs de la scène publique. Il ne suffit pas de le décréter. Il faut aussi proposer un récit global, fédérateur, donner du sens, afin de projeter une image positive du pays», poursuit l'ancien communicant. Difficile de lui donner tort sur ce point. A peine esquissé depuis 2011, le storytelling tunisien reste à écrire.■

S.G.



**STAR**  
تأمينات  
عمل علينا  
Assurances

60 سنة،  
هكذا هكّا بيك

star.com.tn



**NEW KORANDO**

**À DÉCOUVRIR DANS NOS SHOWROOMS**  
**À partir du 19 janvier 2018**

**SSANGYONG**  
Be yourself!

**Ssangyong Tunisie**

**ssangyong-tunisie.com**

**GARANTIE**  
**3 ANS**  
OU 100 000 km

**TUNIS** - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine  
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060  
Fax : (+216) 71 425 253

**SOUSSE** - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse  
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050  
Fax : (+216) 73 343 233

**SFAX** - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax  
Tél. : (+216) 70 130 020  
Fax : (+216) 74 281 020

**GABES** - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès  
Tél. : (+216) 70 130 090  
Fax : (+216) 75 274 151

**zouari group** مجمع الزواري

→ les aides extérieures aux pays arabes. Face à une telle menace, l'approche la plus rationnelle aurait dû consister à missionner une firme spécialisée dans les affaires publiques pour faire valoir une «exception» en faveur de la Tunisie, et sanctuariser cette aide destinée à combattre le terrorisme. Finalement, un sursaut des commissions spécialisées du Congrès a permis d'éviter le pire, pour cette fois. Un petit miracle qui ne se reproduira peut-être pas.

**Surmonter le traumatisme de l'ATCE et dépasser les blocages psychologiques**

Le blocage tunisien sur la question du lobbying n'est pas seulement d'ordre financier: il est aussi politique et psychologique. C'est «le traumatisme de l'ATCE», du nom de la défunte Agence tunisienne de communication extérieure, créée en 1990 à l'instigation de Ben Ali, et qui fut instrumentalisée pendant presque deux décennies pour asseoir l'image du régime du 7 novembre. Cette machine dispendieuse qui contrôlait également la manne de la publicité - ce qui permettait

les plus lucides craignent d'entreprendre une quelconque action qui pourrait accréditer la thèse d'un «retour de l'ATCE...»

L'importance des enjeux se rattachant à l'image de la Tunisie, si malmenée depuis tant d'années, mériterait pourtant l'ouverture d'un débat responsable, dépassionné et constructif. Les choses ne se feront plus toutes seules. Vouloir défendre ses positions et gagner la bataille de l'influence supposent de s'en donner les moyens. La communication et le lobbying ne peuvent plus rester des angles morts de la réflexion sur la politique d'influence et la diplomatie économique de la Tunisie. La théorie du manque de moyens ne résiste pas à l'analyse, le problème tient plutôt à l'ordre des priorités, et aux réflexes qu'il faut changer. Quand on veut, on peut!

Sur un autre dossier, tout aussi explosif, celui de la Banque franco-tunisienne (BFT), qui est sans doute le plus grand scandale financier de ces dernières décennies, le Contentieux de l'Etat et la STB, qui a agi sur ordres, ont engagé plus de 40 millions d'euros en frais d'avocats. En pure perte d'ailleurs, puisque l'arbitrage rendu en juillet 2017 par le tribunal du Cirdi a été défavorable à la Tunisie. A contrario, une formation politique (Ennahdha, pour ne pas la nommer) a bien compris tout l'intérêt d'investir dans le lobbying. Quelques mois après le renversement de l'Égyptien Mohamed Morsi, le parti de Rached Ghannouchi s'est attaché les services de Burson-Marsteller pour assurer ses relations publiques, sa communication institutionnelle et redorer son blason en prévision des élections de 2014. Le montant astronomique du contrat - 18 millions de dollars - a fait jaser. Mais les résultats sont là : en dépit des efforts orchestrés notamment par les Emirats arabes unis, détracteurs acharnés de la confrérie des Frères musulmans, il ne viendrait plus à l'idée de personne de contester le «brevet de respectabilité» attribué aux islamistes tunisiens. Le lobbying, ça marche! Peut-être est-ce «too much».

S.G.  
Journaliste et consultant



**Sur un autre dossier, tout aussi explosif, celui de la Banque franco-tunisienne (BFT), qui est sans doute le plus grand scandale financier de ces dernières décennies, le Contentieux de l'Etat et la STB, qui a agi sur ordres, ont engagé plus de 40 millions d'euros en frais d'avocats.**

d'acheter l'indulgence de la presse et des médias audiovisuels, notamment français - a été en partie détournée de son objet. Dénoncée pour ses dérives, assimilée à un système de censure et d'achat des consciences, elle a, par ricochet, entièrement discrédité l'idée d'une politique du lobbying, de l'influence et de communication extérieure. Le ministère de la Communication a d'ailleurs été dissous, tout comme l'Atce, au lendemain de la Révolution. Plus de 7 ans après, le sujet reste hautement inflammable et propice à tous les amalgames. Même les responsables politiques

# Réforme du système électoral



• Par Rafaa Ben Achour

Dans son discours à l'occasion de la célébration du 62e anniversaire de l'indépendance, le président de la République a souligné la nécessité de réviser le système électoral en vigueur d'abord, pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale constituante (ANC) en 2011, ensuite pour l'élection de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) en 2014.

Indéniablement, le Président a vu juste en lançant cette initiative et en chargeant un groupe de travail d'élaborer les différentes options possibles pour réviser la loi électorale. →

## Le mode de scrutin proportionnel Ni excès, ni défaut

Il convient de rappeler que le mode de scrutin actuel avait eu l'avantage indéniable d'assurer la représentation de toutes les familles politiques au sein de l'ANC. Son maintien, cependant, pour les législatives de 2014, a abouti à des résultats négatifs dont la non-émergence d'une majorité conséquente et harmonieuse à même de soutenir le gouvernement et de faire passer sans peine ses projets de loi, comme c'est le cas dans la plupart des régimes parlementaires, notamment le régime parlementaire britannique, modèle et référence en la matière.

Parmi les résultats les plus négatifs de l'adoption du système de la représentation proportionnelle aux plus forts restes, citons le désenchantement ressenti par les Tunisiens, déçus par les débats de l'ARP et lassés par les discussions byzantines et les querelles interminables allant parfois, au-delà des confrontations verbales, à des accrochages physiques.

Ce qui les afflige surtout, c'est l'incapacité de l'Assemblée de prendre les décisions nécessaires et vitales. Ce que nous avons vécu dernièrement soit pour l'élection des membres de l'Isie, soit plus récemment des quatre membres de la Cour constitutionnelle à désigner par l'ARP, en est une patente illustration. Autant de facteurs qui ont plombé la mise en place des institutions constitutionnelles, en plus du blocage de l'action du gouvernement.

Il faudrait reconnaître cependant au scrutin proportionnel un avantage certain qui ne saurait être occulté, à savoir assurer la plus large représentativité possible des familles politiques, à condition que cela ne soit pas au détriment de l'efficacité gouvernementale et n'affecte en rien sa capacité à prendre les décisions qu'exige la situation.

Nous avons recommandé, il y a quelque temps, lors de la célébration du 3e anniversaire de la promulgation de la

Constitution, de réformer le régime politique ou, du moins, de réviser le mode de scrutin pour l'élection de l'Assemblée législative. Cette révision est, à notre avis, le minimum à entreprendre afin de conférer davantage d'efficacité à l'Assemblée, d'abord, mais aussi au gouvernement. Cette proposition a été réitérée maintes fois, la dernière à la faveur du colloque organisé par l'Unité de recherches en droit constitutionnel comparé, le 15 février 2018.

Pour éviter toute surenchère et dépasser les calculs politiques, nous avons recommandé de ne pas renoncer totalement au système de la représentation proportionnelle, compte tenu de la fragilité de l'édifice démocratique naissant en Tunisie, et afin d'éviter la victoire d'un seul parti à une majorité écrasante au risque de marginaliser totalement l'opposition. Le fondement de notre pensée est d'éviter un mode de scrutin majoritaire, qu'il s'agisse de listes ou uninominal, à un tour ou deux, parce que ce mode incarne, pour les Tunisiens, l'idée d'une domination totale à la fois de l'appareil législatif que de la machine gouvernementale.

A cela s'ajoute la structure même des partis politiques nés après la Révolution, structure qui demeure fragile, n'ayant pas encore atteint le degré de maturité des partis dans les démocraties occidentales. Même ces partis font face à des mutations fondamentales comme constaté lors des récentes élections législatives en France (érosion des partis traditionnels sur lesquels a été fondée la Ve République), ou en Allemagne (montée de l'extrême droite et érosion du SPD, enregistrant son score le plus faible), et tout récemment en Italie (ascension fulgurante du «mouvement 5 étoiles» qui a raflé la majorité relative devant les partis traditionnels).

Pour toutes ces raisons, nous estimons que le système de la représentation proportionnelle n'a pas encore épuisé son rôle historique pour ancrer la démocratie en Tunisie. Nous devons le maintenir comme un acquis auquel il convient cependant d'apporter les améliorations plus que nécessaires. Le mode de

représentation proportionnelle aux plus forts restes, actuellement en vigueur, est incapable aujourd'hui de garantir le fonctionnement normal de la démocratie. Evidemment, la démocratie ne saurait se réduire au système proportionnel. Les principes fondateurs de la démocratie moderne reposent sur l'égalité de la représentation populaire, mais, en même temps, l'efficacité des institutions politiques, comme l'a confirmé la Cour constitutionnelle allemande. Si l'Assemblée des représentants du peuple incarne la représentation de la nation, elle constitue également un pouvoir qui doit accomplir ses fonctions de législation et de contrôle en toute efficacité, sans jamais constituer une entrave ou source de blocage.

Le bon fonctionnement de tout régime démocratique repose en fait sur trois piliers:

1. **L'impératif de prendre des décisions,**
2. **La représentativité des gouvernants, pouvoir exécutif et pouvoir législatif,**
3. **La stabilité politique.**

Partant de ces différentes considérations, parfois contradictoires entre elles, nous affirmons que le scrutin proportionnel est encore nécessaire. Mais, il doit être soutenu par une sorte de prime à la majorité, sachant que la légère modification introduite sur la loi électorale pour les prochaines élections municipales consistant à établir un seuil minimum de 3% est sans signification réelle. Nous nous réveillerons le lendemain des élections du 6 mai sur des conseils municipaux en copie conforme avec l'actuelle ARP, c'est-à-dire sans majorité apparente.

La prime à la majorité consiste à affecter un certain nombre de sièges de l'ARP au parti arrivé premier dans les élections. Elle permet d'atteindre deux objectifs essentiels à tout régime démocratique : la fidèle représentativité des forces politiques, d'un côté, et l'efficacité institutionnelle, de l'autre.

Reste la question de la détermination du seuil de la prime à la majorité. Tenant

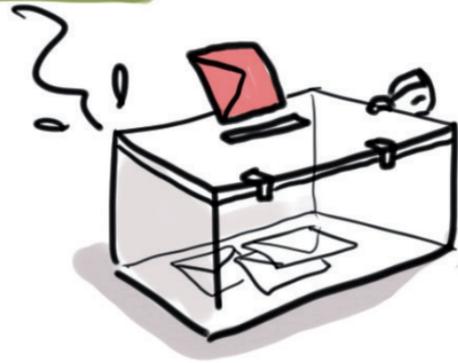
compte des spécificités de la démocratie tunisienne naissante, ci-dessus mentionnée, et de la nature des partis politiques tunisiens, il serait possible de convenir d'un taux qui ne serait pas très élevé (toujours pour éviter toute domination ou le fameux «Tghawel»). La prime pourrait être de l'ordre de 30% du total des sièges. Ce nombre est à attribuer directement au parti majoritaire. Cette distribution initiale étant faite, le restant des sièges, soit 70%, est réparti sur la base du quotient électoral entre tous les partis participant aux élections, tout en respectant les plus forts restes. Ainsi, les voix des petits partis ne vont pas se volatiliser comme dans le scrutin majoritaire.

Les réussites politiques tunisiennes ont été accomplies grâce à la politique des étapes instituée par le fondateur de la République, Habib Bourguiba. Le président Béji Caïd Essebsi, en bon disciple du Combattant suprême, a toujours affirmé son attachement à cette politique des étapes et n'accepte guère de virer d'un bord à l'autre. Il vient de réaffirmer qu'il y a l'important d'un côté et l'essentiel de l'autre. Or, il est essentiel de préserver l'équité de la RP en la corrigeant par l'adoption de la prime à la majorité.

Les propositions ci-dessus exposées ne sont pas dictées par une quelconque appartenance partisane ou un choix doctrinaire et idéologique. Elles sont dictées par une approche réaliste dictée par ces tristes scènes que nous offrons nos débats parlementaires, et par l'angoisse suscitée par la faible marge de manœuvre dont dispose le gouvernement dépourvu d'une armure politique solide. Tout cela, au moment où l'immobilisme et l'absence de décisions courageuses ne sont plus permis, au moment où notre pays croule sous le poids des difficultés économiques, financières, sociales, éducatives, sportives, touristiques et les menaces terroristes. ■

R.B.A.  
Professeur émérite,  
Université de Carthage

QUEL EST LE  
SYSTÈME DE  
VOTE ?



## Mode de scrutin et crise politique



• Par Salsabil Klibi

“ De la façon dont est réglé le suffrage dépend la perte ou le salut de l'Etat. ”  
Montesquieu

Cette déclaration de Montesquieu prouve à quel point la question des modes de scrutin est importante, non pas seulement en tant qu'outil d'expression démocratique, mais aussi en raison de l'impact de chaque mode sur la configuration des pouvoirs étatiques, sur les rapports qu'ils vont entretenir entre eux et sur leur fonctionnement ou dysfonctionnement. →

Il est toutefois important de mettre en garde contre le mythe du mode de scrutin le plus démocratique. Ce dernier reste un concept très relatif et au vu des contraintes que pose la mise en œuvre institutionnelle de la démocratie, il variera en fonction de ce qu'on privilégie une représentation descriptive, qui reflète exactement la structure du corps électoral dans toute sa diversité et sa fragmentation, aux dépens d'une situation où il est possible de savoir clairement qui

gouverne et comment, ou qu'on préfère une mise en œuvre institutionnelle privilégiant le fonctionnement des institutions issues du suffrage sur toute l'étendue d'un mandat électif à charge de le sanctionner aux élections suivantes. Il est également important de rappeler qu'il existe plus de deux cent cinquante modes de scrutin de par le monde, ce qui offre, il est vrai, de larges possibilités de choisir mais qui rend en même temps difficile l'accord sur un choix, chacun croyant trouver dans l'un ou l'autre mode de scrutin

l'exacte traduction de la place qu'il croit ou qu'il désire occuper sur l'échiquier politique.

En effet, tout le monde sait que le choix du mode de scrutin ne relève pas de la pure technique juridique mais constitue, au contraire, une question éminemment politique, pas tant parce qu'il permet de donner la main à tel ou tel acteur mais parce qu'il joue un rôle important dans la structuration du paysage partisan, et c'est en cela qu'il nous intéresse aujourd'hui. En observant le paysage

politique tunisien suite à deux élections fondées sur la représentation proportionnelle aux plus forts restes, on remarque que malgré l'idée reçue qui circule et selon laquelle ce mode de scrutin est des plus démocratiques, le taux d'abstention des électeurs est resté très élevé, en raison notamment d'une offre électorale pléthorique et brouillée face à laquelle beaucoup d'électeurs se sentaient égarés. D'un autre côté, le nombre de partis politiques a, depuis 2011, connu une véritable explosion, notamment du fait de l'implosion de partis déjà en place dont les dissidents se sont installés à leur propre compte et ont créé leur propre parti. Cette tendance à la dispersion vient surtout de l'assurance qu'ont ces partis de pouvoir être représentés ne serait-ce que par un siège au parlement, si ce n'est pas grâce au quotient électoral, ce sera grâce aux plus forts restes.

Sans s'attarder sur les détails de la situation dans laquelle se trouve le pays depuis les premières élections législatives de 2014, un seul mot fait l'unanimité pour la décrire, par-delà les autres aspects de l'indigence de l'Etat, il s'agit de l'instabilité.

La représentation proportionnelle pointée du doigt est-elle seule responsable de cette situation ?

Ramener les causes de la crise politique que nous vivons depuis le premier gouvernement de coalition au seul mode de scrutin proportionnel serait aussi abusif que réducteur. On ne peut cependant nier qu'il y contribue.

En effet, la représentation éclatée à laquelle il conduit au sein du parlement contraint à l'instauration de gouvernements de coalitions, lesquelles coalitions sont aussi difficiles à constituer qu'à maintenir. De même ces coalitions, si elles ne sont pas construites sur des ententes réfléchies et des bases affinitaires, peuvent conduire, comme nous l'observons en Tunisie, à des demi-mesures, voire à un immobilisme politique.

Au vu de ces constats, il serait sans doute utile de revoir le mode de scrutin. Mais s'il faut le faire, ce sera avec prudence et sans verser dans l'excès inverse, c'est-à-dire sans revenir à un système électoral susceptible d'éjecter une grande partie des acteurs

politiques des institutions représentatives, notamment du parlement.

### Des pistes à explorer

On peut déjà proposer quelques pistes de réflexion à ce sujet. On peut maintenir le système de la représentation proportionnelle mais en intégrant un seuil qui pourra être déterminé plus tard. Il est, toutefois, à craindre que ce seuil ne conduise à une grande déperdition de voix exprimées, puisque toutes celles destinées aux listes qui n'auraient pas atteint ledit seuil ne seront comptabilisées ni dans la détermination du quotient électoral ni dans la répartition des sièges. Nous aurons, du reste, avec les élections locales de mai 2018, l'occasion d'expérimenter l'impact de ce seuil qui vient d'être introduit à l'occasion et à la lumière des résultats qu'il donnera, l'étendre aux élections législatives ou bien explorer une autre piste.

Autre piste, autre système : le mode majoritaire, mais dans ce cas, il faudra être très prudent. Il est hors de question de revenir au scrutin majoritaire de liste à un tour qui a longtemps sévi en Tunisie et qui a abouti, même après l'abandon du système de parti unique, à un parti ultradominant. De même qu'il serait très dangereux de basculer d'un mode de scrutin de liste à un mode uninominal, où les électeurs auraient à choisir, non pas des équipes réunies autour d'un programme politique, mais des personnes. En effet, le scrutin uninominal est non seulement dangereux mais inapproprié au vu de certains choix que nous avons faits.

Il est dangereux parce qu'il renforce un pouvoir personnalisé, encore très présent chez nous, où les relations et les allégeances interpersonnelles oblitéreront les représentations et les projets politiques. Il est inapproprié parce que nous avons opté, de par la constitution même puis de par la loi électorale en vigueur, pour la parité hommes-femmes. Or comment aboutir à la parité en optant pour un scrutin uninominal et non de listes, à moins de réserver la moitié des sièges pour les femmes, ce qui serait malvenu car il conduira à la «ghettoïsation» des femmes politiques!

Il n'y a pas lieu, ici, de passer en revue l'ensemble des modes de scrutin existants,

ce serait inutile et fastidieux. Mais on peut envisager un autre mode de scrutin qui n'est pas sans intérêt, à savoir le scrutin de liste, majoritaire à deux tours.

Le scrutin à deux tours exige d'abord que ne soit déclaré vainqueur dès le premier tour que la ou les listes ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, c'est-à-dire plus de 50% des voix. Ce qui implique que la liste qui va obtenir tous les sièges de la circonscription en dispose grâce à une large assise électorale, ce qui est de nature à lui donner une légitimité non négligeable.

S'agissant de son impact sur les électeurs, le scrutin à deux tours permet d'avoir une idée claire sur le poids de chaque parti, de sonder le sens de l'électorat et offre aux électeurs la possibilité de réajuster le tir, s'ils jugent que les résultats du premier tour sont très contrastés ou menaçant l'ordre démocratique. Dans ce dernier cas, il permet même et surtout, peut-être, de pousser les abstentionnistes vers les urnes!

Quant à son impact sur les partis politiques, le scrutin de liste majoritaire à deux tours pousse à faire des alliances, entre les deux tours, sur des bases affinitaires (les dés n'étant pas encore jetés) et non pas sous le chantage favorisé par des résultats mitigés et qui aboutissent à des accointances douteuses ou de fortune. C'est donc un mode de scrutin qui peut structurer et rationaliser le paysage politique en endiguant le phénomène d'éclatement ou de création impulsive de partis. Quoi qu'il en soit, la représentation proportionnelle aux plus forts restes est sans nul doute une des multiples causes de la crise politique que nous connaissons depuis 2014. Sa modification est souhaitable mais ne doit pas se faire dans la précipitation. Un débat éclairé et serein doit être entrepris avant de prendre une décision à son sujet, car on ne peut se permettre de changer de mode de scrutin à chaque échéance électorale, non seulement cela amplifiera les crises politiques mais ne garantira pas le minimum de sécurité juridique que toute démocratie qui se respecte offre aux acteurs politiques. ■

S.K.

Enseignante-chercheuse  
à la faculté des Sciences juridiques,  
politiques et sociales de Tunis

## Gestion électorale et mode de scrutin Deux aspects à reconsidérer



• Par Chafik Sarsar

La proclamation des résultats des élections constitue la fin de la période électorale et le début de ce qu'on appelle dans un cycle électoral "la période postélectorale". Cette période doit permettre de tirer les leçons pour améliorer la gestion électorale, voire le système électoral.

La réforme du système électoral doit partir de l'évaluation et des recommandations présentées par les missions d'observation nationales ou internationales pour les pays qui permettent ce genre de mission, et de l'évaluation faite par l'organe de gestion électorale, en l'occurrence l'Isie, qui a entre autres le devoir de proposer au législateur les réformes du système électoral.

Les élections de 2014 ont donné lieu à plusieurs rapports, notamment le rapport de l'Isie sur le déroulement des élections, le rapport de la mission de l'UE, celui du Carter Center, etc. Ils ont retracé le processus électoral, pour présenter un ensemble de recommandations qui touchent à la fois aux aspects de la gestion des opérations électorales et à la bonne gouvernance électorale, mais aussi au cadre juridique relatif aux droits électoraux (droit des électeurs, inclusivité, droit des candidats, intégrité, transparence, financement de la campagne, etc.).

Il est judicieux de distinguer dans une réforme électorale entre les améliorations inhérentes à la gestion électorale et la réforme relative au mode de scrutin qui constitue, au vu de ses enjeux politiques, l'une des questions les plus délicates des réformes électorales.

En Tunisie, la loi électorale du 26 mai 2014 a été l'occasion d'améliorer le système électoral mais sans toucher au mode de scrutin qui a fait l'objet d'un accord entre les parties prenantes du dialogue national à Dar Edhiafa en 2013.

Il importe aujourd'hui de rappeler que l'Instance supérieure indépendante pour les élections (Isie) a soumis à l'ARP un ensemble de recommandations qui touchent à la fois au vote des Tunisiens à l'étranger, aux délais relatifs à l'organisation des élections en cas de vacance de la présidence ou de dissolution du parlement. L'Isie a relevé une anomalie relative aux délais et a proposé même une solution pour corriger cette

défaillance, chose qui n'a pas été faite. Les recommandations touchent aussi le financement de la campagne, le plafond très bas du financement, l'organe de contrôle du financement de la campagne, etc.

Pour la modification du mode de scrutin, il faut rappeler que certains confondent la formule électorale et qui se limite à la formule pour le calcul des voix et l'attribution des sièges, avec le mode de scrutin qui englobe la manière de présenter les candidats (uninominal, listes fermées, listes ouvertes, listes libres), et la manière de voter (vote unique, préférentiel, panachage, etc.).

Le choix du mode de scrutin doit donc prendre en considération le découpage électoral. Certains modes de scrutin exigent un découpage spécifique en petites circonscriptions, ce qui risque de produire un charcutage électoral appelé Gerrymandering.

Il faut signaler enfin que la réforme du mode de scrutin est très délicate, et ses effets ne sont pas toujours stables. Nous pouvons citer à cet égard l'exemple de l'Italie qui vient de modifier le mode de scrutin pour les élections législatives en 2017, et ce pour permettre une majorité stable au parlement. Mais les élections du 4 mars 2018 ont vite démontré le contraire avec un paysage plus éclaté et une aggravation de la crise politique. ■

**C.S.**  
Professeur à la faculté  
de Droit et des Sciences politiques  
de Tunis,  
ancien président de l'Isie

البنك  
التونسي  
BANQUE DE TUNISIE

## LE LEASING DE LA BANQUE DE TUNISIE

### UN AUTRE REGARD SUR LE FINANCEMENT DE VOS INVESTISSEMENTS

UNE DECISION RAPIDE

UN FINANCEMENT SOUPLE  
ET PERSONNALISÉ

UN FINANCEMENT À 100%  
DE VOTRE INVESTISSEMENT

BESOIN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE VOS VÉHICULES, OUTILS DE PRODUCTION OU LOCAUX PROFESSIONNELS ?  
DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS DE FINANCEMENT SUR-MESURE QUELQUE SOIT VOTRE MÉTIER OU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Un conseiller clientèle sera à votre écoute pour vous accompagner durant toutes les étapes du crédit à travers un réseau de plus de 120 agences.

Centre de Relation Client 81 10 12 12

www.bt.com.tn



E<sub>3</sub>

# RETROUVEZ LE CONFORT MODERNE

À PARTIR DE  
**38 200** TTC



Zone Industrielle Borj Ghorbel - 2096 Ben Arous Tunisie  
Tél (+216) 31 390 290 - Fax : 31 390 301 - E-mail : contact@statuos.tn  
www.staufos.tn

Agence CHERY SFAX: Rue PAVLOV-Z.I Poudrière 1-Sfax 3000  
Tél: 74 286 285 - Fax: 70 032 800 - E-mail : contact@districars.tn



La vérité dévoilée / Par Dr Amor Chadli

## Quand Bourguiba a dit non à la création d'un comité constitutionnel de la République

**L**e Dr Amor Chadli tient à son devoir de mémoire. Longtemps médecin personnel du président Bourguiba, puis directeur de son cabinet (du 16 mai au 6 novembre 1987), il était «le seul présent, pendant cette période cruciale, à toutes les entrevues du Président». Dans un ouvrage intitulé : *Bourguiba, tel que je l'ai connu. La transition Bourguiba - Ben Ali*, publié en février 2011, il était longuement revenu, documents à l'appui, sur sa relation avec le Combattant suprême, les soins qui lui étaient prodigués et les intrigues du palais de Carthage, jusqu'à la prise du pouvoir par Ben Ali. Un deuxième livre lui a paru nécessaire à écrire, comme il vient de le faire sous le titre de *La vérité dévoilée*.

«Avec le recul du temps qui a permis un meilleur éclairage de la vérité, écrit-il en introduction, et par respect de la mémoire nationale, ai-je pensé utile, en ma double qualité de témoin et d'acteur, de revenir sur

quelques points relatifs à l'histoire nationale avant et pendant le mandat de Bourguiba.» Le récit est instructif. On y réalise avec beaucoup de détails le calvaire vécu par Bourguiba, souffrant d'insomnie. Pour le Dr Chadli, c'est la conséquence d'un mauvais diagnostic de dépression qui était établi par certains médecins suisses, contre l'avis de nombreux autres médecins français, allemands et américains. Un acharnement médical sans fondement scientifique qui semblait avoir été toléré, si- non sciemment autorisé, par certains proches de Bourguiba. Pour preuve, Dr Chadli mentionne le changement en catimini de prescriptions médicamenteuses inappropriées...

Le témoignage du Dr Chadli foisonne de scènes vécues, surtout durant les derniers mois de Bourguiba à Carthage, détaillant nombre d'évènements. Une séquence peu connue, la proposition de constituer un «Comité constitutionnel de la République tunisienne», le Conseil constitutionnel n'était pas alors mis →



نهتهم  
بتونس

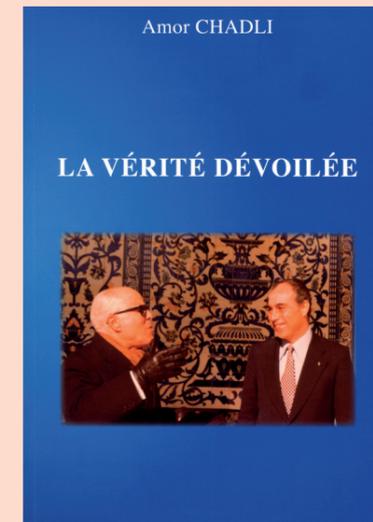
TUNISIA  
TOUR

أمي للتأمين  
AMI Assurances

www.amitunisiatour.net

Tournée conçue et développée par Tunivisions Group

→ en place. Selon le projet de décret préparé à cet effet et soumis à la signature de Bourguiba, ce comité est «un organe consultatif», «chargé d'examiner les projets de loi que lui soumet le président de la République, garant du respect de la Constitution, dans le but de donner son avis sur leur conformité à la Constitution.» L'article 3 est plus explicite: «Le comité constitutionnel peut être saisi par le président de la République pour examiner toute question touchant le fonctionnement des institutions.» Le projet de décret stipule également que «le comité constitutionnel est composé de dix membres choisis par le président de la République parmi les personnalités en activité ou à la retraite en raison de leurs compétences dans le domaine juridique et politique» (art.4). Plus encore, «le président du Comité constitutionnel est choisi par le président de la République en dehors des membres du comité.» (art.5).



La vérité dévoilée  
du Dr Amor Chadli  
Imp. Simpect, Mars 2018, 354 p. 25 DT

## La lucidité de Bourguiba

Le mercredi 5 août 1987, soit trois jours après les attentats, le Président devait accorder une audience au Premier ministre à Skanès. Celui-ci arriva vers neuf heures. Zine Ben Ali l'avait précédé au palais et s'était installé dans la salle à manger, devant une tasse de café. Aucune audience avec le ministre de l'Intérieur n'était prévue ce jour-là. J'avisai le Président de l'arrivée de Rachid Sfar. Il se rendit à son bureau où je le rejoignis avec le Premier ministre. Rachid Sfar proposa alors au Président la constitution d'un «comité constitutionnel de la République tunisienne», sorte de Comité des Sages, comprenant dix membres choisis, disait-il, par le Président de la République et appelé à le seconder dans l'exercice de ses fonctions afin d'alléger sa charge.

Parmi ces membres, Rachid Sfar proposa, entre autres, Béhi Ladgham, Hédi Nouira, Habib Bourguiba Jr... Je n'en croyais pas mes oreilles. Le Président écoutait sans broncher. Une fois son exposé terminé, Rachid Sfar présenta au Président le texte déjà prêt, portant création de ce comité. (Document 13) Je pris la parole pour demander ce qui se passerait si l'opinion de ce comité se trouvait en contradiction avec celle du Président. Après une courte hésitation, Rachid Sfar déclara que le point de désaccord pourrait retourner devant le comité.

- Cela veut dire que, dans la pratique, ce comité n'est pas consultatif. Le Président se départirait donc d'une partie de son autorité devant ce comité qu'il ne présiderait pas ?

- Cela pourrait faire l'objet d'une réflexion, répliqua Rachid Sfar.

- Ne croyez-vous pas que cela retarderait l'application des décisions et compliquerait les problèmes ?

Le Président nous interrompit alors, arguant que la création d'un tel conseil n'était nullement opportune et déclarant, en bombant le torse, qu'il était en bonne santé. Il leva la séance et quitta le bureau. Rachid Sfar se rendit auprès de Zine Ben Ali qui l'attendait.

Ce projet ne fut plus jamais évoqué, ni par le Président, ni par Rachid Sfar. Malgré l'absence de preuves concrètes, il est aisé de comprendre que ce projet a été préparé de concert avec Zine Ben Ali. Sa présence au palais de Monastir, ignorée du Président, laisse penser qu'il était venu pour connaître le résultat de l'entrevue. Peut-être pensait-il déjà à une structure légale qui permettrait de reléguer le Président à un rôle consultatif ? Ou était-ce un moyen de compromettre Rachid Sfar aux yeux du Président ?



# Comment relancer l'économie tunisienne

• Par Abdelmajid Fredj



A vrai dire, les problèmes que traverse la Tunisie dépassent le volet économique et financier. Mais pour se limiter à l'aspect économique et financier, on peut esquisser les difficultés suivantes suivies des propositions qui nous semblent urgentes à mettre en place.

**I -** La Tunisie se distingue par une situation d'endettement global. Le recul pertinent de l'épargne nationale par rapport à son niveau de 2010 n'a fait que davantage empirer cette situation. L'entreprise tunisienne, pivot de la croissance, étouffé sous le joug de l'endettement bancaire : deux mesures :

- a) créer ou rétablir les banques d'investissement dont la mission serait de contribuer au renforcement des fonds propres des entreprises par voie de participation et,
- b) desserrer les taux de financement bancaires en imposant des limites maxima des marges bancaires et en cherchant à lutter contre les vraies causes de l'inflation en dehors du taux d'intérêt.

**II -** En cherchant à relancer l'investissement, accorder un intérêt particulier aux PME et ce, en s'inspirant des modèles en vigueur aux Etats-Unis et en Europe

**III -** Dans cette quête pour relancer l'investissement, mettre en place un système de financement obligatoire de la part des banques pour les secteurs qui présentent un potentiel de croissance important : agriculture, agroalimentaire, pêche et aquaculture, industries innovantes, recherche scientifique. Cette formule fut appliquée au cours des années 60 à 90 et a démontré son efficacité. Il s'agit pour les banques de l'obligation de financer ces secteurs à hauteur d'un pourcentage déterminé de leurs dépôts (ex : 20%).

**IV -** L'investissement agricole a amplement régressé (8% de l'investissement global). Cela est dû principalement à l'insécurité, au vol et aux incendies, au commerce illégal frontalier, à l'absence de filet de sauvegarde de l'agriculteur au niveau des prix et de la production, au manque d'encadrement au niveau des cultures, et à l'absence de contrôle au niveau de l'intermédiation commerciale : quelques campagnes politiques de contrôle ne peuvent s'avérer suffisantes. Alors que les IDE dans ce secteur étaient assez satisfaisants au cours des décennies précédant la révolution, depuis, leur valeur est devenue nulle. Par ailleurs, les nouvelles techniques d'irrigation courantes dans plusieurs pays d'Amérique et d'Asie ne peuvent faire leur entrée en Tunisie pour des raisons strictement administratives (tuyaux d'irrigation enfouis et non hors sol par exemple).

**V -** Concernant l'importation d'équipements, de matières premières, et certaines matières premières pour aliment de bétail et volaille (maïs et soja), certains produits vétérinaires, la descente aux enfers du dinar a hissé à des niveaux prohibitifs les coûts de ces produits.

**VI -** Pour les exportations, il y a lieu d'être averti quand on s'adonne à des comparaisons entre années ou périodes. Le dinar ayant glissé de plus que 40%, les comparaisons sont à faire soit en devises, soit en dinars en corrigeant les chiffres du taux de glissement du dinar. On serait surpris de l'ampleur du déficit réel souvent présenté comme une performance : tourisme, balance alimentaire;

**VII -** Une monnaie annoncée à la baisse engendre des conséquences désastreuses : l'anticipation devient une règle et les opérateurs s'adonnent soit à repousser leur entrée de devises, quand il s'agit d'export, soit à accélérer leurs sorties quand il s'agit d'import. Aussi les flux s'allongeant, les déficits s'amplifient. Une dépréciation ne s'affiche et ne s'annonce guère. C'est l'inexpérience et le non-professionnalisme qui prennent corps.

**VII -** Dans cette même lignée, au niveau des dépenses, l'amplification en dinar est ahurissante : balance énergétique, dettes extérieures, etc.

**VIII -** Le dinar a ainsi faussé toute la démarche économique et financière en exerçant une forte pression sur le pouvoir d'achat du citoyen au titre de la lutte contre l'inflation et l'incitation à l'exportation. A-t-on aujourd'hui un potentiel d'exportation exigeant une prime de change par le biais du dinar dévalué ?

**IX -** L'encouragement à l'export est nécessaire. Pour cela, il fallait créer un fonds spécial de prime d'export financé par le bénéfice de change que se procure la Banque centrale par le différentiel de cours de change quotidien dans ses ventes et achats de devises. De surcroît, des taux d'intérêt sont prélevés sur les crédits à court terme accordés par les banques et versés au Trésor au titre de risque de change. Ces fonds peuvent s'ajouter au fonds spécial d'encouragement à l'export. La Turquie doit en partie son élan de croissance et d'export à ce mécanisme au cours des années 80 et 90 ;

**X -** Le taux de change est un instrument d'une haute délicatesse qu'il ne faut pas manipuler au gré des humeurs de certains politiques. Le dinar n'est pas une monnaie convertible pour

qu'il nous soit présenté comme une valeur qui résulte de la loi de l'offre et de la demande. Il s'agit d'une monnaie non convertible dont le cours est administré et géré selon les exigences de nos équilibres internes et externes.

**XI -** Nous relevons qu'au niveau de l'octroi du crédit, les banques reposent pour la plupart du temps leur décision d'accord de crédit à la valeur des garanties présentées. Ce qui freine l'élan d'investissement. Il faudrait assouplir les règles de prudence édictées par la Banque centrale sous peine de voir se perpétuer cette situation de marasme. Il faudrait aussi penser à libérer l'autorisation d'établissement d'institutions de crédit pour introduire une certaine concurrence et casser le monopole établi.

**XII -** En ce qui concerne la formule du Foprodu, deux mesures : la première concerne le champ d'application qu'il faudrait étendre notamment à l'agriculture, la seconde porte sur les fonds budgétaires que programme l'Etat dans son budget et qui s'analysent en un versement d'argent du budget au promoteur. A la place, et au lieu d'immobiliser ces fonds, l'Etat peut déployer sa garantie et serait, sans conteste aucun, acceptée par les banques. Aux Etats-Unis, les bénéficiaires de fonds publics défaillants ne représentent qu'un pourcentage infime : 1 à 2%.

**XIII -** Pour les banques publiques, leur situation actuelle est née de l'approche statique des opérations fusions-absorptions qui n'a vu que l'aspect statistique d'une situation figée de l'opération. De telles opérations, pour réussir, doivent entre autres se baser sur l'extension de la base de travail en termes de nouveaux produits, la conquête de nouveaux marchés, le dégraissage social. D'où l'idée d'opérations d'éclatement de ces institutions en entités spécialisées plus performantes qui mettraient à l'abri les fonds publics.

**XIV -** Pour revenir et penser à redonner un nouveau souffle aux IDE, il faudrait agir de sorte que nos grands groupes affiliés à des groupes étrangers réservent une partie de leurs excédents à l'investissement en dehors de leurs secteurs respectifs et à leur lancer le défi d'un transfert technologique concret. Une bonne approche collective de ces groupes et une considération de leur activité engendreront un afflux significatif des IDE.

**XV -** De plus, ces grands groupes seraient invités à édifier leurs propres centres de formation et, pourquoi pas, en se regroupant, en créant leurs propres instituts technologiques

qui deviendraient des pôles d'attraction des étudiants étrangers et tunisiens et un ressort pour l'emploi de nos jeunes à l'étranger.

**XVI -** La gestion économique impose que les gouvernements soient d'un nombre restreint de portefeuilles ministériels pour cerner plus efficacement la vie économique et permettre au citoyen de ne pas se perdre dans les méandres de l'administration devenue un monstre sans tête annihilant le peu d'initiatives naissantes. De surcroît, les ministres n'appartenant pas à la même couleur politique sont poussés à «travailler pour leurs propres partis», oubliant la mission dont ils sont investis. Une économie de guerre exige un resserrement des rangs et une définition sévère des responsabilités. De même, pour gagner la guerre, il n'y a pas place au changement répétitif des cabinets ministériels à l'humour des responsables chefs de partis de la coalition.

**XVII -** En ce qui concerne la fiscalité, l'optimum ne peut nullement se retrouver dans les taux en les augmentant, mais par une recherche scientifique de la combinaison entre taux et assiette fiscale. En Tunisie, la politique des taux prend le dessus car plus abordable et moins innovante. Le fiscaliste aborde souvent son sujet du côté statique de la question et ne projette guère la dynamique de la mesure.

**XVIII -** Un dernier point mérite un intérêt particulier, il s'agit des Sicars, organismes censés prendre la relève des banques de développement. Il faudrait initier des audits de ces institutions pour évaluer l'étendue de leurs interventions et les secteurs bénéficiaires de leurs apports. De même, dans cette lancée, réexaminer l'apport de cette généralisation de la «banque universelle» qui n'a conduit qu'à étouffer l'investissement pour se consacrer au financement à court terme ou celui de l'exploitation des entreprises ; le long terme ou le crédit d'investissement en a payé les frais.

**XIX -** Pour conclure et sans vouloir empiéter sur le politique, une stabilité politique conduit à une relance économique relative. En revanche, un gouvernement menacé de quitter au bout de neuf mois ne peut que présenter une copie «brouillon», sans âme ni vision future. De même, une administration surpeuplée pousse à l'oisiveté et à l'absentéisme, donc à l'arrêt de l'appareil de production. Eventuellement, un dégraissage, même s'il s'avère coûteux, peut engendrer des valeurs ajoutées substantielles qui pourraient compenser ces surcoûts. ■

A.F.

# PRENEZ DE LA HAUTEUR PASSEZ AU PICKUP.



Ssangyong Tunisie [ssangyong-tunisie.com](http://ssangyong-tunisie.com)

**zouari group** مجمع الزواري

**TUNIS** - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine  
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060  
Fax : (+216) 71 425 253

**SOUSSE** - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse  
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050  
Fax : (+216) 73 343 233

**SFAX** - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax  
Tél. : (+216) 70 130 020  
Fax : (+216) 74 281 020

**GABES** - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès  
Tél. : (+216) 70 130 090  
Fax : (+216) 75 274 151



• Par Habib Touhami

## Le sous-investissement dans l'industrie manufacturière tunisienne

L'industrie manufacturière tunisienne a participé à hauteur de 0,9 point en moyenne des 4,9 points de croissance du PIB aux prix du marché enregistrés en moyenne lors de la période 1962-2015 ; des 3,7% de croissance de la production intérieure brute (somme des VA hors Administration et impôts indirects nets de subventions). Elle a participé au T3-2017 à hauteur

de 18,3% dans l'emploi total (population active occupée) tout comme en 2010. Sa part dans le PIB (aux prix du marché) était de 15,9% (niveau le plus élevé) entre 1997 et 2002 pour se situer à près de 12,2% en moyenne entre 1962 et 2016. Mais sa part dans la FBCF globale n'a été que de 12,4% en moyenne entre 1962 et 2015. C'est peu au regard du rôle central que doit jouer l'industrie manufacturière dans tout processus de développement. (voir tableau) →

FBCF (allocation sectorielle)	1962-1964	1965-1968	1969-1972	1973-1976	1977-1981	1982-1986	1987-1991	1992-1996	1997-2001	2002-2006	2007-2010	2011-2015
AGRICULTURESPECHE	17,4%	18,2%	12,6%	11,2%	11,8%	13,8%	14,9%	12,8%	12,8%	9,5%	7,2%	7,3%
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	9,0%	8,9%	8,5%	13,3%	14,8%	16,1%	16,8%	13,6%	13,3%	11,9%	10,8%	11,6%
IAA	0,5%	0,7%	1,1%	2,7%	2,9%	2,3%	2,4%	2,8%	3,2%	2,5%	2,2%	2,6%
IMCCV	3,1%	1,0%	0,5%	2,6%	4,2%	3,1%	2,1%	1,9%	1,4%	2,0%	2,1%	2,6%
IME	3,1%	3,0%	1,2%	1,6%	2,0%	3,1%	3,2%	1,9%	2,0%	2,1%	2,3%	2,1%
IC	0,6%	0,7%	1,8%	2,3%	2,7%	3,8%	1,7%	1,3%	1,1%	0,9%	1,3%	1,8%
ITHC	1,6%	2,8%	1,9%	2,7%	1,9%	1,9%	5,8%	4,0%	3,9%	2,6%	1,8%	1,0%
Diverses	1,7%	0,6%	2,0%	1,3%	1,2%	1,9%	1,6%	1,8%	1,7%	1,8%	1,1%	1,4%
INDUSTRIES NON MANUFACTURIERES	10,6%	16,2%	15,7%	22,0%	23,4%	22,1%	14,3%	14,8%	12,6%	13,1%	23,2%	16,4%
SERVICES MARCHANDS	32,5%	33,7%	45,0%	34,7%	27,1%	25,3%	27,3%	35,0%	37,1%	39,3%	34,8%	32,9%
LOGEMENT	14,4%	9,2%	9,2%	11,3%	14,4%	16,4%	17,4%	14,1%	14,0%	16,1%	14,3%	18,0%
EQUIPEMENTS COLLECTIFS	16,1%	13,7%	9,0%	7,5%	8,6%	6,2%	9,2%	9,7%	10,3%	10,2%	9,7%	13,8%
ENSEMBLE DE L'ECONOMIE	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : ITCEQ

→ Cette allocation est manifestement insuffisante pour répondre à certaines exigences : emploi d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée et en tout cas de plus en plus « diplômée », amélioration de la productivité des facteurs et du taux d'intégration industrielle, équilibrage de la balance commerciale, amorçage du processus de développement dans les régions de l'intérieur et du sud. Tout se passe au niveau de l'allocation sectorielle de la FBCF comme si les pouvoirs publics tunisiens voulaient cantonner l'industrie manufacturière au rôle qui lui a été assigné au début des années soixante-dix : substitution à l'importation et accroissement des exportations. Or les fondamentaux socioéconomiques et démographiques du pays ont beaucoup

changé depuis 1970 sans que la stratégie industrielle ne soit corrigée en conséquence, et ce, malgré le tarissement graduel des effets positifs drainés par la substitution à l'importation et la formidable envolée, très négative celle-là, du déficit commercial dû aux industries manufacturières.

L'examen attentif de la balance commerciale des principaux produits par groupement sectoriel d'activité lors de la période 1993-2016 montre que nonobstant les activités « mines, phosphate et dérivés », « textile, habillement, cuir » et « industries électriques et électroniques », toutes les autres activités industrielles manufacturières enregistrent un bilan commercial déficitaire. En fait, le bilan commercial →

→ des principaux produits par groupement sectoriel d'activité montre que les activités qui exportent le plus en dehors des ITHC (IME, IEE, IM, diverses) sont les industries qui pèsent le plus dans le déficit de la

#### Balance commerciale des principaux produits par groupement sectoriel d'activité en MD

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Agriculture et IAA	-441,1	-289,2	-162,9	-1250,6	-1360,2	-1632	-1659	-1954,9	-522,3	-1672,3
Energie et lubrifiants	-74,4	-220,6	-510,4	-483,4	-1149,9	-1954,1	-2569	-3639,8	-3391,6	-2703,8
Mines, phosphate et dérivés	346,1	479,4	532,4	1457,1	624,1	685,5	773,4	685,9	430,8	756
ITHC	700,6	1041	1788,1	1799,1	1858	1654,6	1753,8	1640,1	1370,5	1344,3
IME	-1901	-3451,3	-3453,4	-6541,7	-4942,6	-6238,1	-5683,4	-5709,5	-5595,8	-5540,4
Matériel de transport	-494,5	-1113,5	-906,9	-2344,6	-1555,8	-2934,5	-2274,9	-2290,8	-2691,1	-2076,3
Autres industries mécaniques	-1164,2	-1959,2	-2396,3	-4696,2	-4511,5	-4556,8	-4808,4	-5165,4	-4592,1	-5050,6
Industries électriques	-242,3	-378,6	-151	497,2	1124,7	1253,2	1399,9	1746,7	1687,2	1586,5
Autres industries manufact	-921,4	-1282,5	-1690,9	-3278,2	-3632,9	-4146,2	-4420,1	-4627,8	-4294	-4804,2
Ensemble des produits	-2291,2	-3733,2	-3497,9	-8297,7	-8603,5	-11630,3	-11804,3	-13606,1	-12002,5	-12620,5

Source: INS

→ L'origine première de ce déficit réside dans le bas niveau d'intégration de l'industrie tunisienne et dans le fort contenu en importations de la production et des exportations. En effet, la balance commerciale par type d'utilisation souligne le rôle majeur des produits intermédiaires (autres

#### Balance commerciale par type d'utilisation en MD

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits Agri. SAlim. de base	-314,2	-214,4	-81,0	-865,7	-1257,2	-1146,5	-1067,1	-1271,2	-48,5	-961,6
Produits énergétiques	-74,4	-230,6	-510,4	-483,4	-1149,9	-1954,1	-2569,0	-3639,8	-3391,6	-2703,8
Produits miniers et phosphates	346,1	478,4	532,4	1457,1	624,1	685,5	773,4	685,9	430,8	756,0
Autres produits intermédiaires	-2615,8	-3354,6	-4624,7	-7453,9	-7503,8	-7294,9	-7432,0	-7599,3	-7374,2	-8517,4
Produits d'équipement	-1446,0	-2965,1	-2910,1	-5829,0	-5024,9	-6294,9	-5915,9	-5984,9	-5587,1	-5358,7
Autres produits de consommation	1813,1	2552,1	4096,1	4977,3	5708,1	4374,6	4406,4	4203,3	3968,7	4165,1
<b>Total</b>	<b>-2291,2</b>	<b>-3734,2</b>	<b>-3497,7</b>	<b>-8297,6</b>	<b>-8603,6</b>	<b>-11630,3</b>	<b>-11804,2</b>	<b>-13606,0</b>	<b>-12001,9</b>	<b>-12620,4</b>

Source: INS

→ Le sous-investissement dans les industries manufacturières est flagrant et indiscutable. Il révèle un choix ou, pour dire les choses plus simplement, l'absence de choix, caractéristique de la politique économique tunisienne suivie depuis quasiment un demi-siècle. Et puisque la comparaison avec la Corée du sud est souvent évoquée, il nous faut souligner que ce pays avait d'abord adopté, comme la Tunisie au début des années soixante-dix, le dogme de la substitution à l'importation pour adopter au début des années soixante une stratégie économique basée sur l'exportation et engager l'économie du pays dès 1970 dans la voie d'une industrie, «*permettant de mieux intégrer, en amont et en aval, de nombreux secteurs industriels*». Rien de tel ne s'est passé en Tunisie, ni dans les années quatre-vingt, ni après. Tout sépare les deux pays : démographie, normes culturelles, rapport au travail, contexte régional et géopolitique, etc. Mais la différence décisive entre eux tient au fait que la Corée du sud a remis en cause sa stratégie industrielle quand cela s'imposait, pas la Tunisie, que l'Etat sud-coréen est resté l'architecte et le maître d'œuvre de l'industrialisation du pays, pas l'Etat tunisien<sup>(\*)</sup>.

On touche là à un problème politique de fond. S'agissant du rôle de l'Etat, la conception qui prévaut en Tunisie depuis 1970 et qui

balance commerciale globale. En 2016, l'industrie manufacturière a accusé un déficit commercial de -15.395,2 MD contre un déficit de la balance du commerce extérieur de -12.620,5 MD. (voir tableau)→

que les produits miniers) dans le déficit de la balance commerciale du pays. En 2016, le montant du déficit des produits intermédiaires s'est élevé à -8517,4 MD, contre un déficit global de la balance commerciale de -12620,5 MD. (voir tableau)→

s'est consolidée à partir de 1986 sans qu'elle ne soit véritablement remise en cause après le 14 janvier 2011, limite l'intervention directe de l'Etat dans le champ productif et plus particulièrement dans le champ industriel à l'infrastructure de base. C'est une aberration et une impasse. Sous le régime précédent, certains ont essayé timidement de remédier aux lacunes de cette conception en commandant une étude sur «*la stratégie industrielle à l'horizon 2016*». Initiative louable, mais qui n'aurait pas manqué de buter, au niveau de l'exécution si elle avait été mise en route, sur la défaillance endémique et rédhitoire du secteur privé, d'une part, l'inefficacité du Code des investissements, d'autre part. Aucun être sensé n'appellerait à ce que l'on revienne aux conceptions économiques et industrielles dirigistes des années soixante, mais aucun être sensé n'attendrait du secteur privé qu'il pallie, de lui-même, les nombreuses faiblesses de l'industrie manufacturière telles que l'on vient de les souligner. Si ce secteur reste sans orientation de la part de l'Etat, s'il n'a d'autres sources et mode de financement que les ressources et le mode actuels et s'il n'a d'autres horizons que les horizons actuels, il ne pourra pas contribuer avec vigueur au développement socioéconomique du pays<sup>■</sup>

H.T.

<sup>(\*)</sup> En 1970, la Corée du sud, pays libéral bon teint pourtant, a instauré, au niveau des importations, une priorité en faveur des industries de base et d'équipement et mis en place un système scientifique et technique national par le biais duquel il oriente la stratégie industrielle et les capacités en R.D.

# DANS UN MONDE QUI CHANGE, CARTHAGE VIBRE AUX RYTHMES DU JAZZ.



Jazz à CARTHAGE®

UBCI PARTENAIRE OFFICIEL  
DE JAZZ À CARTHAGE



UBCI GROUPE BNP PARIBAS



FONDATION  
BNP PARIBAS

# Stephen Hawking

## Un astrophysicien parfait dans un corps imparfait



• Par Mohamed Larbi Bouguerra

Stephen Hawking était une véritable icône, le symbole vivant du triomphe de l'esprit sur la matière. Célébrité mondiale mais astrophysicien lourdement handicapé, il a popularisé la cosmologie et l'astrophysique. Il est mort le 14 mars 2018 à Cambridge, en Grande-Bretagne, jour anniversaire de la naissance, en 1879, d'Albert Einstein ! Il aimait dire qu'il était né à Oxford le 8 janvier 1942, soit trois cents ans jour pour jour après Galilée, le précurseur de l'étude de la gravité\*. Son père était biologiste, spécialiste des maladies tropicales, et sa mère une ardente militante de la libre pensée. Le jeune homme est atteint à l'âge de 21 ans de sclérose latérale amyotrophique (SLA) ou maladie de Charcot, un mal incurable entraînant une dégénérescence des neurones moteurs avec une faiblesse musculaire qui conduit à la paralysie. →

**L**es médecins, en 1963, lui prédisaient deux à trois ans de vie. Il vécut 55 ans de plus, démentant tous les pronostics médicaux.

### Une leçon de courage contre l'adversité et la maladie

Hawking n'a jamais permis à ce terrible coup du sort qui a ravagé son corps d'interrompre sa quête de réponses aux questions fondamentales de l'existence humaine : Pourquoi la Vie ? Pourquoi la Mort ? Quelle est l'origine de l'Univers ? Quelle est son évolution ?

Depuis son fauteuil roulant, il a fait avancer la connaissance. Pour lui, « *L'Univers est gouverné par la Science... La Science est belle quand elle fournit des explications simples des phénomènes ou des relations entre les différentes observations. Comme exemples, on peut citer la double hélice [de l'ADN], et les équations fondamentales de la physique.* » (Interview in *The Guardian*, 15 mai 2011) Il a fait preuve d'une force et d'un courage à toute épreuve pour ignorer sa terrible maladie et poursuivre ses travaux scientifiques en dirigeant des doctorats et en rédigeant des communications scientifiques publiées dans les plus prestigieuses revues. Toute sa carrière se déroula à l'Université de Cambridge. Quelle belle leçon pour toutes les personnes qui sont frappées par la malchance et la maladie ! Quelle forte incitation à la persévérance et au travail !

“ **Le premier ennemi de la connaissance n'est pas l'ignorance, c'est l'illusion de la connaissance.** ”

(Stephen Hawking)



### D'où vient l'Univers ?

De plus en plus affaibli, il s'exprimait au moyen d'un ordinateur équipé d'un synthétiseur vocal. Hawking devint, selon le *Times* de Londres, « *la personnification de l'idée pure, une intelligence désincarnée.* » Il a constamment gardé son humeur « *so british* » et moquait, par exemple, son synthétiseur vocal, fabriqué



en Californie, qui lui donnait un accent américain !

Il a toujours voulu faire des études scientifiques et disait : « *J'ai un but simple dans la vie. Je veux trouver d'où vient l'Univers, comment et pourquoi il a commencé et comment il finira.* »

### Au lycée déjà, ses condisciples l'appelaient Einstein !

En 1959, il décrocha une bourse pour la prestigieuse université d'Oxford. Il y étudia la physique, la thermodynamique, la relativité et la mécanique quantique. Trois ans plus tard, il émigra à Cambridge, l'éternelle rivale d'Oxford, pour se lancer dans la recherche en cosmologie et mettre en chantier une thèse sur la relativité générale d'Einstein. C'est alors que le diagnostic de la SLA est posé. Ce qui ne l'empêcha pas d'intégrer à 32 ans la fameuse académie *The Royal Society*, l'institution scientifique la plus vieille d'Occident. Les honneurs devaient pleuvoir sur Hawking : en 1978, il reçut la médaille Albert Einstein et devint membre à vie de l'Académie pontificale des sciences ; en 2009, le président Barack Obama lui décerna la Medal of Freedom (Médaille de la Liberté), en 1989, la reine Elisabeth II fit de lui un « *Compagnon of Honor* » (Compagnon d'Honneur), une distinction parmi les plus élevées du pays.

En 1979, il est nommé à la chaire de mathématiques de l'Université de Cambridge, celle dont Isaac Newton (1642-1727) fut le titulaire... « *C'est la chaire de Newton mais on en a évidemment changé la chaise depuis.* », ironisait-il. Cette chaire avait été aussi celle de Paul Dirac, le physicien qui avait prévu l'existence de l'antimatière et qui partagea le Prix Nobel de physique, en 1933, avec Erwin Schrödinger.

Hawking devint l'un des plus grands experts mondiaux de la gravitation et des trous noirs—

ces endroits de l'Espace où la matière est comprimée au point que les lois normales de l'espace et du temps ne s'appliquent plus. Les trous noirs sont dus à l'effondrement d'étoiles massives sous leur propre gravité. Il a lié gravitation (qui s'applique aux corps macroscopiques) et physique quantique (qui s'applique aux particules subatomiques), essayant d'unifier, par ses équations, la physique contemporaine. En somme, le Grand Œuvre, le Graal de la physique ! Hawking écrit dans *Une brève histoire du temps* : du Big Bang aux Trous Noirs : « *Toute théorie physique est toujours provisoire, en ce sens qu'elle n'est qu'une hypothèse : vous ne pouvez jamais la prouver.* » Le livre fit l'objet d'un documentaire. A la grande surprise des spécialistes, il a découvert que, dans certaines conditions, les trous noirs peuvent émettre des particules subatomiques. Jusque-là, la communauté des astrophysiciens faisait l'hypothèse que rien, absolument rien—même pas la lumière—ne pouvait s'échapper des trous noirs. En son honneur, les particules émises par un trou noir ont été nommées « *radiation de Hawking.* » Son ami, le physicien Thibault Damour, récipiendaire de la médaille d'or du Cnrs français, explique : « *Sa découverte la plus importante, celle qui lui a apporté la célébrité, concerne l'évaporation quantique des trous noirs. Un trou noir perd de la chaleur au niveau quantique (celui de l'infiniment petit), cette question n'est toujours pas résolue. Il n'a pas créé une nouvelle théorie profonde de la physique, mais il a fait une découverte importante à l'intérieur de la relativité générale.* »

En 2014, le film *La théorie ultime du Tout* retraçant la vie et les travaux de Hawking remporta un Academy Award et fit connaître au public ses succès scientifiques.

### Un best-seller planétaire

Son livre, *Une brève histoire du temps* devint, à sa parution, en 1988, un best-seller mondial. Il y écrivait : « *Une théorie unifiée, complète et consistante [de la physique] n'est qu'un premier*

*pas. Notre but est une compréhension complète des événements autour de nous et de notre propre existence.* » L'ouvrage—traduit dans 40 langues—s'est vendu à 25 millions d'exemplaires. Il en fit un homme à l'abri du besoin. Cette manne allait lui permettre de faire face aux fortes dépenses de soins exigées par son état et d'assurer l'éducation de ses trois enfants. Il s'était marié deux fois.

Ce livre a fait de Hawking une célébrité planétaire—juste derrière Einstein. Même si cet ouvrage n'a rien d'un roman de gare ! Il s'agit d'un livre qui traite de la physique en train de se faire et des hypothèses et des spéculations sur le temps. Il a suscité bien des vocations grâce à sa « *faculté de synthèse et de rêve.* », affirme le mathématicien Cédric Villani, Médaille Fields, qui a récemment donné des conférences en Tunisie.

Hawking a permis à des millions de personnes de comprendre que l'Univers est en expansion, qu'il a un début, une histoire et qu'il n'a pas de bord. En 2001, il a écrit avec sa fille et un de ses élèves un ouvrage plus accessible que son best-seller : *L'Univers dans une coquille de noix*, qui traite de la supergravité, de la possibilité d'un univers à 11 dimensions... (Robert Barr, *The Chicago Tribune*, 14 mars 2018).

Christophe Galfard, préfacier de *Une brève histoire du temps* et élève de Hawking, confesse : « *La lecture de ce livre a été pour moi un vrai choc... Stephen Hawking est le poète des équations, de la beauté de la pensée elle-même.* » (Sophie Joubert, *L'Humanité*, 15 mars 2018, p. 3).

Il est hélas clair que ni la doctorante tunisienne ni son mentor qui prétendent que la Terre est plate n'ont subi « *le choc* » dont →

→ parle Galfard. D'ailleurs, ont-ils lu le livre de Hawking ? Leur référence doit être probablement le cheikh Abdelaziz El Baz, grand mufti saoudien, qui a lancé cette fatwa en 1995 : «*La Terre est plate, celui qui déclare qu'elle est sphérique est un athée méritant une punition*». (Youssef M. Ibrahim, *International Herald Tribune*, 13 février 1995, p. 1). Il nous faut, Tunisiens, revenir à Ibn Khaldoun dont le discours s'identifie «*à la Raison, à la Science et au Progrès*» loin de «*la Superstition, de l'Obscurantisme, de la Stagnation et de la Décadence, de la Réaction religieuse et du Fanatisme*» (Abdesselam Cheddadi présentant *Le voyage d'Occident et d'Orient* d'Ibn Khaldoun, Sindbad, Actes Sud, Arles, 1995, p. 16)

Hawking, lui, voulait libérer les gens de la métaphysique et populariser le savoir. Il écrit dans son best-seller : «*Si nous découvrons la théorie complète de l'Univers, avec le temps, elle devrait être compréhensible, dans ses grandes lignes, par tout un chacun et pas seulement par quelques scientifiques*» et d'ajouter : «*Alors nous tous, philosophes, scientifiques et grand public, serons capables de prendre part à des débats tels "Pourquoi nous, ainsi que l'Univers, existons"*». *Si nous trouvons la réponse à ce questionnement, alors ce serait le triomphe ultime de la raison humaine*» (Dennis Overbye, *The New York Times*, 14 mars 2018).

Certains se demandent pourquoi Hawking n'a pas obtenu le Prix Nobel comme Einstein. Or, ce dernier n'a pas eu le Prix Nobel pour sa théorie de la relativité générale. Il l'a obtenu, en 1921, pour sa sublime découverte de l'effet photoélectrique. Or, le savant de Cambridge n'est pas un expérimentateur. L'astrophysicien-poète Jean-Pierre Luminet écrit dans son livre *Illuminations* : «*Ses travaux tournent tous autour d'une interrogation aussi vieille que l'humanité : l'éternité du temps. Pour tenter d'y répondre de façon pertinente, Hawking utilise l'arsenal de la physique contemporaine, poussé jusqu'à ses frontières les plus spéculatives : la relativité générale (théorie de la gravitation), la mécanique quantique (théorie de l'infiniment petit) et le problème du mariage des deux - la gravitation quantique*».

Hawking jubile lorsqu'en 2016, on détecte les ondes gravitationnelles prouvant l'existence des trous noirs... qu'il avait prévus quarante ans auparavant.

Avec Leonard Mlodinow, il publia, en 2010, *The Grand Design* (Le Grand Dessen), un petit livre pour comprendre l'Univers. Ils y expliquent «*la théorie M*», la théorie unificatrice qu'Einstein espérait trouver et que les hommes cherchent depuis la Grèce antique. Les lois de cette théorie autorisent un nombre inimaginable, excessivement grand d'univers différents. «*Nous existons parce qu'il se trouve que les lois de notre univers particulier sont parfaitement en phase avec les paramètres exacts qui permettent l'existence de l'hydrogène, de l'oxygène, du carbone et d'autres atomes clés. Ceux-ci génèrent à leur tour les lois qui font que ces entités réagissent pour donner des combinaisons chimiques complexes. D'autres univers n'ont pas eu cette chance*»», déclare Hawking. (*The Guardian*, 12 septembre 2010)

### Combats politiques pour les handicapés et pour la Palestine

Au cours de sa vie, Stephen Hawking a fait campagne pour le respect des handicapés et de leurs droits. Il a inauguré, avec la pompe d'une grande star, les premiers Jeux paralympiques de Londres au cours de l'été 2012. De plus, à bord d'un avion spécialement équipé, il a fait l'expérience d'un vol spatial en apesanteur démontrant ainsi que la volonté est le meilleur viatique contre le handicap.

Il a toujours été pro-palestinien. Martin Rees, cosmologiste à Cambridge et astronome royal de Grande-Bretagne, affirme : «*Il est doué d'un robuste sens commun et il exprime vigoureusement ses opinions politiques*» (Adrian Cho, *Science*, 14 mars 2018).

Invité à la conférence marquant le 90e anniversaire de Shimon Peres en 2013, il s'est aligné sur le mouvement BDS contre la politique d'apartheid de l'Etat sioniste. Il rendait ainsi publique sa protestation contre le déni des droits des Palestiniens. Artistes et musiciens avaient déjà boycotté Israël en signe de solidarité avec les Palestiniens. Mais Hawking a été l'un des premiers grands scientifiques à rejoindre le boycott et à cibler le rôle de certains scientifiques israéliens dans l'occupation. Il écrivit aux organisateurs : «*J'ai reçu de nombreuses lettres d'universitaires palestiniens. Ils sont unanimes à me demander de respecter le boycott. Je me rallie à leur opinion*».

*Je me retire de cette conférence*» La presse internationale fit de gros titres sur la défection de Hawking... éclipsant ainsi la présence de Bill Clinton et de Tony Blair à cette manifestation. Israël en perdit le contrôle de ses nerfs et, outre la sempiternelle accusation d'antisémitisme, poussa l'indécence jusqu'à se moquer de la condition physique du savant britannique. (Judy Maltz, *Haaretz*, 14 mars 2018).

Ce n'était pourtant pas la première fois que Hawking prenait fait et cause pour les Palestiniens. En 2009, dans une interview à al Jazeera, il condamna l'agression israélienne contre Gaza, la qualifiant d'absolument disproportionnée et affirmant : «*La situation [en Palestine occupée] ressemble à celle de l'Afrique du Sud d'avant 1990 et ne peut pas continuer*» En 2017, Hawking a demandé à ses millions d'amis sur Facebook de financer des conférences de physique destinées aux étudiants palestiniens de troisième cycle des universités de Cisjordanie.

A l'heure où tant de jeunes Tunisiens sont moroses et où tant de diplômés chômeurs sont à la peine, la vie de Stephen Hawking procure une admirable leçon.

Puisse l'exemple et les succès de Stephen Hawking raviver l'intérêt des dirigeants de notre pays, de ses médias et de ses jeunes pour la Science, ses femmes et ses hommes.

Esprit parfait dans un corps imparfait, il conseillait : «*N'oubliez pas de regarder les étoiles en haut et pas vos pieds en bas. Émerveillez-vous de ce qui fait que l'Univers existe. Soyez curieux. Quoique difficile que puisse paraître la vie, il y a toujours quelque chose que vous pouvez faire. L'important, c'est de ne pas abandonner*» \*\*\* »

M.L.B.

\* Les amoureux des chiffres notent que la date de son décès s'écrit aussi 3/14 ou 3,14 ; la valeur de  $\pi$  (pi).

\*\* Rappelons ici le paradoxe de Fermi (Prix Nobel de physique 1938) qui, il y 70 ans, remarquait : «*Si le nombre de civilisations pouvant nous rendre visite est si grand, pourquoi n'en avons-nous jamais aperçu un signe ?*»

\*\*\* Suite au décès de Hawking, la revue «*Pour la Science*» a publié un excellent hors-série gratuit qu'on peut lire sur : <https://gallery.mailchimp.com>

## QNB Fidelity, un placement évolutif avec une rémunération progressive.



### QNB Fidelity,

Un compte de placement ouvert avec un taux de rémunération évolutif sur une période de 5 ans pouvant atteindre 8% du placement initial. Pour plus d'informations, contactez l'une de nos agences la plus proche de vous.

Appelez le 36 00 40 00 ou visitez [qnb.com.tn](http://qnb.com.tn)

# Hôtel de Charme Borj Dhiafa Sfax Exigez l'excellence



**R**emarquable consécration. En obtenant la classification par le ministère du Tourisme dans le groupe d'hôtels de charme, Borj Dhiafa Sfax (5\*\*\*\*\*) voit ses efforts de développement récompensés et ses performances soulignées. Pour accéder à cette catégorie, l'arrêté ministériel du 29

juillet 2013 pose des exigences élevées. L'hôtel de charme est construit, stipule le texte, afin de préserver les attraits architectural et historique authentique de l'édifice ou de son site d'implantation et doit fournir à sa clientèle résidente des prestations personnalisées. Aussi, la capacité maximale d'hébergement de l'hôtel de charme ne peut dépasser cinquante (50) lits.

Toutes ces exigences et plus sont satisfaites par Borj Dhiafa, situé à 2.5 km seulement du centre-ville et à 5 km de l'aéroport de Sfax-Thyna. Son cachet architectural est inspiré du style arabo-andalou et ses espaces marient harmonieusement marbre et sculptures. Des meubles et pièces d'art authentiques y ajoutent une note attractive. Partout, dans le café, restaurants, salles de

réunion et chambres, l'hospitalité est de règle. Autant Borj Dhiafa est connu pour son bon accueil et le soin particulier qu'il apporte à tout un chacun, autant il se distingue par sa table exceptionnelle. Ses restaurants offrent en effet les mets les plus exquis, qu'il s'agisse de plats typiques sfaxiens ou de cuisine européenne et internationale, préparés par des chefs talentueux.

L'hébergement aussi y trouve ses lettres de noblesse. Les chambres sont vastes, bien équipées, offrant télévision par satellite et connexion internet. Pour vous souhaiter la bienvenue, corbeille de fruits, pâtisseries sfaxiennes et eau minérale vous sont offerts. Quant aux produits d'accueil, ils sont de grandes marques. Tout pour rendre ainsi votre séjour aussi confortable qu'agréable. Le secret de réussite de Borj Dhiafa, c'est le soin du moindre détail et l'accomplissement au service du visiteur. Depuis le voiturier qui conduit votre véhicule au parking jusqu'aux hôtes d'accueil, au desk de réception et à la direction générale, vous serez traité en hôte d'exception. La certification aux normes ISO 9001 et ISO 22000 ne fait que confirmer un état d'esprit partagé par tous : bien recevoir.

Un autre aspect important et bien des moindres, la sécurité. Tout un dispositif de gardiennage et de sécurisation est mis en place, dès l'abord de l'hôtel et dans ses différentes enceintes, ce qui fait de Borj Dhiafa l'un des hôtels les mieux sécurisés. Un atout fort apprécié par de grandes compagnies tunisiennes et étrangères, notamment pétrolières, qui l'ont plébiscité pour y héberger leurs équipes.

En séjour touristique, professionnel ou d'affaires, Borj Dhiafa est l'hôtel de référence pour tous ceux qui se rendent à Sfax. Classé désormais hôtel de charme, il gagne en attractivité et performances. Séjourner dans ce cadre architectural pittoresque, travailler dans ses salles de réunion bien équipées et déguster ses mets savoureux constitue une expérience inoubliable, exceptionnelle. 



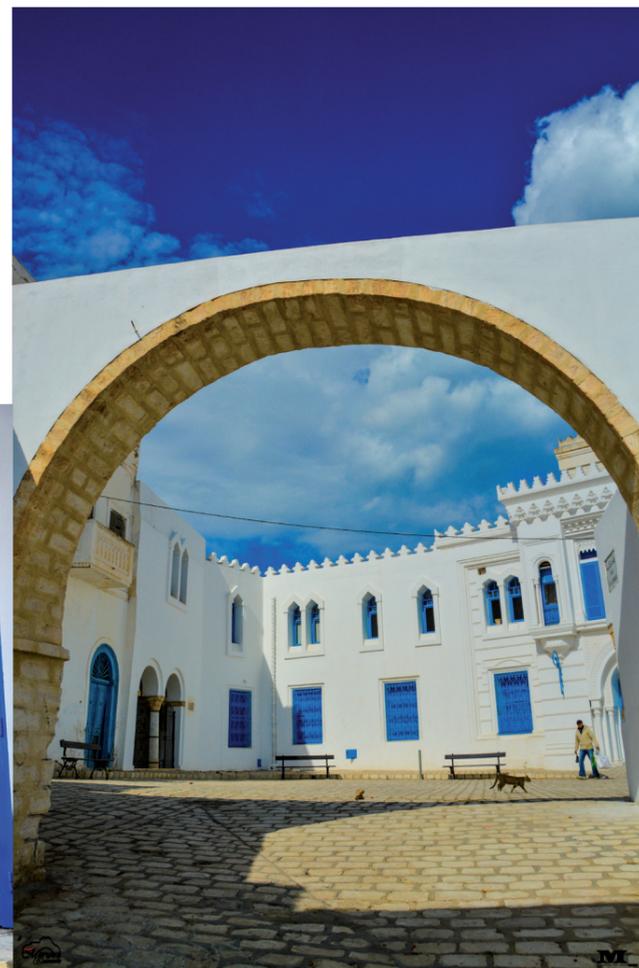
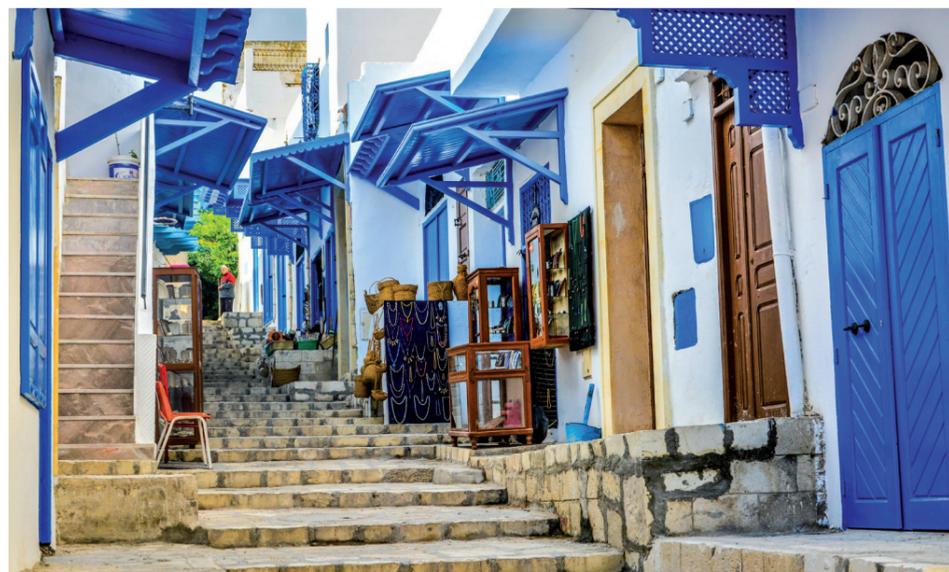
**Borj Dhiafa**  
\*\*\*\*\*  
**Hôtel de Charme**

Route de la Soukra, km 3 - 3052 Sfax  
Tel. +216 74 677 777  
Fax : +216 676 777  
Email : [sfax@hotelborjdhiafa.com](mailto:sfax@hotelborjdhiafa.com)

## Si Sousse m'était contée

# Retour sur la mémoire d'une ville de 3 000 ans

L'œuvre est «monumentale» : 580 pages en grand format, 1 600 photos, 2,5 kg, six ans de travail et une grande passion pour «*Soussa, reine des cités*». Sous le titre de *Si Sousse m'était contée*, un géologue féru d'histoire, Ameer Bâaziz, et un historien tombé dans la communication et l'édition, Slah Eddine Ayachi, remettent leur ville chérie dans l'histoire de la Tunisie, présente ses figures connues et moins connues qui ont cependant laissé leur empreinte dans divers secteurs. Ni livre d'histoire, s'excusent humblement les auteurs, ni ouvrage académique, mais des repères pour revisiter les années et les siècles passés, retrouver des personnages qui ont été totalement enterrés et restituer l'âme d'une ville et de ses habitants. →



«C'est surtout un recueil de témoignages, écrit Slah Ayachi dans l'introduction, qui relate des événements et les multiples aspects de la vie quotidienne de Sousse. Le récit chronologique de la vie d'une ville de 3 000 ans, aussi riche que celle de Sousse, ne peut que véhiculer les plus grands et les plus nobles enseignements et valeurs aux générations présentes et futures. Trente siècles durant lesquels la ville de Sousse a brassé des conquêtes et des civilisations de différentes cultures et de religions : berbère, phénicienne, carthaginoise, romaine, vandale, arabo-musulmane, ottomane, française et tunisienne».

«La raison qui m'a encouragé à coécrire et à éditer ce livre, dit-il, c'est de rendre hommage aux femmes et aux hommes, aux personnalités des plus illustres (empereurs,

rois, sultans, émirs, beys, présidents, hommes politiques, juristes, hommes de lettres et des sciences, ulémas, médecins, bâtisseurs, industriels et artistes) aux plus humbles (commerçants, artisans, citadins, paysans) qui ont marqué la ville de leur empreinte par des réalisations, par des actions grandes et petites, ou simplement par leur présence et leurs souvenirs.

Ils ont tous contribué à faire de Sousse la ville d'aujourd'hui, une belle cité accueillante, riche, fière de son histoire et sûre de son avenir».

**Si Sousse**  
m'était contée  
MÉMOIRE D'UNE VILLE DE 3000 ANS



de la préface à 2016



Ameer Baáziz  
Slah Eddine Ayachi



**Si Sousse m'était contée**

De Ameer Baáziz et Slah Eddine Ayachi  
Editions IRIS, 580 p. 2018  
leseditions.iris@gmail.com



• Par Khadija T. Moalla

## Bons baisers de Buja! Ma carte postale de Bujumbura!

**J**e n'aurais jamais cru que la vue de bougainvilliers ici à Bujumbura ou "Buja", comme ses habitants aiment l'appeler, me ferait un si grand plaisir. Peut-être parce qu'ils semblaient trop à ceux de notre jardin de Korba et que leur beauté effaçait les milliers de kilomètres entre eux!

Mon hôte qui m'avait invitée à prendre un café a préféré commencer par me faire découvrir la ville et j'ai compris aux intonations de sa voix qu'il aimait profondément ce pays! Il a insisté pour que nous montions jusqu'au sommet de la colline qui surplombe toute la capitale avec une vue imprenable sur le majestueux Lac Tanganyika: «C'est le deuxième lac le



plus profond au monde, me dit-il fièrement, presque deux kilomètres!». Il est vrai que sa beauté entourée de toute cette verdure est époustouflante!

«Vous savez, j'ai séjourné pendant plus de six ans à Tunis et mes enfants sont même allés à l'école internationale de l'Ariana!». Sans pouvoir m'en empêcher, je me suis surprise à prier au fond de moi-même que les six années aient été très belles et qu'ils en aient gardé tous les plus beaux souvenirs. Je détesterais, en effet, qu'ils aient souffert du moindre acte raciste de la part de l'un de nos concitoyens.

Ayant lu sur des sujets aussi divers que l'économie, la politique, etc. sur le Burundi, j'étais intriguée par le fort pourcentage

de femmes au gouvernement et au parlement: 36 et 47% respectivement. Alors, j'ai posé tout naturellement la question: «*Qu'en est-il des droits des femmes ici?*». L'expérience m'a appris qu'entre les rapports et les statistiques officiels, la réalité pouvait être parfois très différente! «*Oh, me dit-il, pas de problèmes, elles ont tous leurs droits...*» Intriguée, je lui répondis: Vraiment? «*Oui, oui, renchérit-il, tout va bien*». Je n'ai pas pu m'empêcher de demander: «*Et les mutilations génitales féminines (MGF), c'est combien le pourcentage ici?*» Sa réponse me choqua au plus haut point: «*On n'a pas ça ici!*» Incrédule, je le regardais et dans mes yeux il a dû voir que je n'arrivais pas à croire pareille affirmation! Je lui dis enfin: «*Comment cela se fait-il, pourquoi de tous les pays africains qui pratiquent l'excision, le Burundi soit une exception?*» Il me répondit le plus sérieusement du monde, avec un accent africain à la Dieudonné: «*Vous savez, ici, nous on aime taper fort sur le clitoris pour donner le maximum de plaisir à nos partenaires!* J'avoue sincèrement être restée bouche bée! «*Des femmes mutilées, non, non on n'en veut pas ici,* continuait-il avec un profond dégoût dans sa voix, comment voulez-vous que je puisse lui donner de l'orgasme?»

Durant les deux décennies que j'ai passées à parcourir les pays africains et arabes, jamais je n'ai entendu un homme défendre, avec une telle verve, l'importance de donner du plaisir à une femme. Même en Europe, les statistiques révèlent que seule une femme sur trois atteint l'orgasme lors des rapports sexuels. Pourquoi alors,



dans ce pays, les hommes seraient différents? Je me suis mise à imaginer de produire beaucoup de petites émissions radiophoniques dans toutes les langues africaines et qui seraient broadcastées sur toutes les radios de tous les pays, même dans les zones les plus reculées. Des émissions qui promouvraient un tel discours qui pourrait faire changer l'attitude de tous les hommes africains et ceux des quatre pays arabes où cela se pratique (Egypte, Soudan, Djibouti et Somalie) qui, à l'opposé, préfèrent se marier avec des femmes excisées. Soudain, je me suis alors souvenue d'une autre information que je voulais vérifier: «*On m'a dit que dans un quartier populaire, un pays du Golfe avait construit plus de 14 mosquées, est-ce que cela est vrai?*». «*Qu'à cela ne tienne,* me dit-il, *je vous y emmène*». Effectivement, dans un quartier très populaire, où la densité était des plus hautes au monde, où il n'y avait ni routes, ni trottoirs... nous avons découvert presque une mosquée dans chaque rue avec au bout du quartier une très grande mosquée. Il faut savoir que le Burundi est un pays majoritairement chrétien à plus de 70 ou 80% avec 2 à 10% de musulmans.

Il enchaîna en affirmant: «*Kadhafi a aussi construit ici!*» Je lui ai demandé: «*Quoi, une mosquée aussi?*» Non, me dit-il fièrement: «*Il nous a construit notre Bibliothèque nationale*». Et je n'ai pas pu m'empêcher d'imaginer que si à la place de toutes ces mosquées, le pays du Golfe en question avait construit des écoles, des hôpitaux et des centres de soins dans ce quartier populaire qui n'en comptait aucun! Ce quartier où de petits enfants couraient dans tous les sens, pieds nus et visiblement démunis du strict nécessaire. Ce pays du Golfe n'aurait-il pas mieux fait de les aider à avoir des potagers dans chaque école, afin de leur garantir au moins un repas par jour!

Il est évident que je ne partage pas la même définition du développement que certains pays donateurs qui préfèrent inciter les populations de plusieurs pays à chercher comment garantir d'aller à un paradis potentiel sans se préoccuper de les aider à sortir de l'enfer de la pauvreté, de la malnutrition et des épidémies dans lequel ils vivent!

En finissant notre promenade par un saut à 'Buja Café', où on sert le meilleur café que j'aie jamais goûté dans ma vie, je me suis souvenu des millions d'infections par le paludisme ici, et je n'ai pas pu m'empêcher de penser au Zaim Bourguiba qui, dès 1957, a ordonné une grande campagne pour éradiquer le paludisme en Tunisie et fièrement, en 1978, notre pays n'a plus recensé aucun cas jusqu'à aujourd'hui!

Nous avons parfois besoin d'un leader comme Bourguiba dans la vie d'un pays, pour faire toute la différence! Où en serait l'Afrique aujourd'hui, si elle avait eu un Bourguiba dans chacun des 53 pays qu'elle compte, au lendemain de leur indépendance? Certainement pas là où elle est aujourd'hui! ■

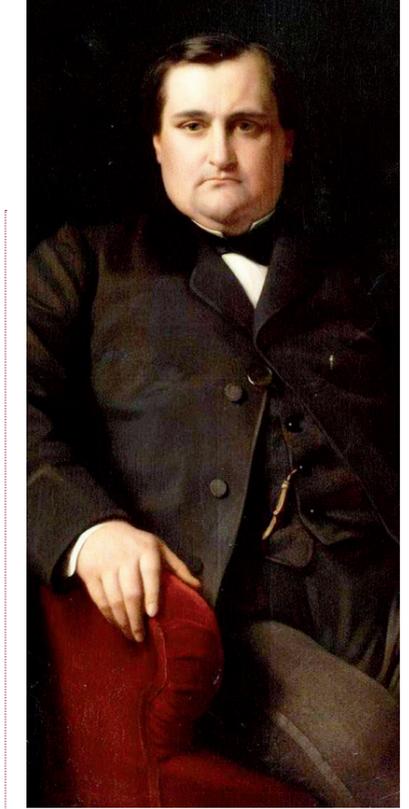
K.M.

■ Napoléon III et Sadok Pacha bey à Alger (Détail d'un tableau d'Alexandre Debelle, coll. de l'Etat)



■ Le prince Taieb portant le Grand cordon de la Légion d'honneur décerné par l'Empereur (photo) et le prince Napoléon (tableau d'Hippolyte Flandrin, 1860)

A l'origine, dans l'esprit de l'Empereur, nous dit l'historien Daniel Rivet, les quinze millions d'Arabes soumis au «joug» ottoman constituaient une nationalité potentielle dont il pourrait hâter la formation, comme il l'avait fait pour l'Italie. Le royaume arabe devait, sous la protection de la France, s'étendre d'Alger à Bagdad. «Un royaume où régnerait l'égalité entre indigènes et Européens». Le respect mutuel entre Napoléon III et Abdelkader avait permis de songer à ce dernier comme une sorte de vice-roi d'un territoire centré autour de Damas, où l'émir s'était installé depuis sa libération par l'Empereur en 1852. Consulté en 1865, le grand chef algérien refusa de se compromettre dans ce projet chimérique, pour ne pas dire ridicule, et de surcroît ouvertement hostile au Sultan, commandeur des croyants. Repliée sur l'Algérie, la politique arabe de Napoléon III s'articula autour de principes respectueux des populations conquises. Il dénonçait vigoureusement «les intellectuels colonialistes qui voulaient perpétuer les droits despotiques du Grand Turc et invoquaient le droit de conquête pour refouler toute la population arabe dans le désert et, ajoutait Napoléon III, lui infliger le sort des Indiens d'Amérique du nord, chose impossible et inhumaine». Le 17 septembre 1860, à peine arrivé à Alger, il s'adresse à la population française en ces termes : «Dans nos mains, la conquête ne peut être qu'une rédemption et notre premier devoir est de nous occuper du bonheur de trois millions d'Arabes que la conquête a fait passer sous notre domination. (...) Elever les Arabes à la dignité d'hommes libres, répandre sur eux l'instruction tout en respectant leur religion, améliorer leur existence, (...) telle est notre mission. Nous n'y faillirons pas». Cet engagement solennel fut suivi d'un ensemble d'instructions données au gouvernement général de l'Algérie : «Au lieu d'inquiéter les Arabes par le cantonnement, il vaut mieux les rassurer en leur concédant des terres. (...) Au lieu de les repousser dans le désert, il faut les attirer dans les plaines fertiles». Dans une lettre adressée en février 1863 au gouverneur général Pélissier, il répète que l'Algérie est un royaume arabe et que les indigènes ont, comme les colons, un droit égal à sa protection. Enfin par le sénatus-consulte du 22 avril 1863, la France reconnaissait aux tribus arabes la propriété des territoires dont elle avait la jouissance traditionnelle à quelque titre que ce fût. De retour en Algérie au printemps 1865, l'Empereur, escorté par Ismayl Urbain, un

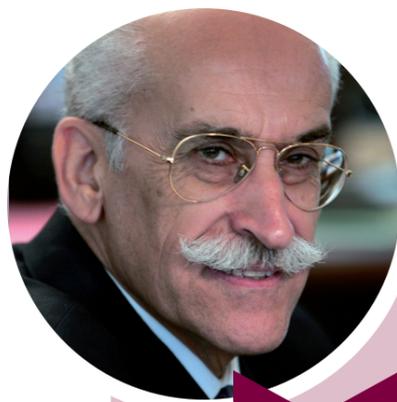


interprète saint-simonien auquel il devait beaucoup en matière de politique arabophile, réitère ses appels à un relèvement du sort des autochtones. En juillet de la même année est promulgué un deuxième sénatus-consulte qui fixe le statut des personnes et décide que «l'indigène musulman est Français mais régi par la loi musulmane». Ce programme en avance sur son temps se heurta cependant à deux obstacles de taille : l'hostilité virulente des milieux colons et européens auxquels Napoléon III avait pourtant demandé de traiter les Arabes «comme des compatriotes» et de la mauvaise volonté des chefs militaires et de l'administration, dérouter par le caractère audacieux d'une politique que la mentalité raciste de l'époque ne pouvait admettre. En 1870, l'effondrement du Second Empire à la suite de la défaite face aux Prussiens interrompit brutalement la mise en œuvre déjà ardue des mesures décrétées par l'Empereur au bénéfice des populations musulmanes. La III<sup>e</sup> République, créée le 4 septembre, prit le contrepied des mesures de Napoléon III. Dès le mois d'octobre, une série de décrets substituait un gouvernement civil (depuis toujours hostile à la politique algérienne de l'Empire) au gouvernement militaire. Absolument favorable au milieu colonialiste, elle octroya six députés aux 30.000 électeurs français et supprima la représentation des musulmans. Elle suspendit, bien entendu, l'application du sénatus-consulte de 1863.

Le 24 octobre 1870, le Décret «Crémieux» (du nom du ministre de la Justice) naturalisa en bloc tous les juifs algériens, alors que les musulmans se trouvaient soumis à un régime discriminatoire en vertu du Code de l'indigénat. La loi de 1873 facilita la cession des terres indigènes aux Français et les écoles «arabes-françaises» qui étaient destinées à créer un pont entre les cultures et une ouverture sur la modernité au bénéfice des autochtones furent supprimées. Il s'agissait là d'une véritable régression qui allait peser durablement, et souvent tragiquement, sur le destin de l'Algérie et des relations franco-algériennes. Par contre, la hauteur de vue de «Louis-Napoléon le Grand», pour reprendre la belle expression de Philippe Séguin, aurait évité aux deux peuples, si elle avait été comprise par les contemporains du souverain, bien des malheurs.

C'est ce chef d'Etat bien disposé à l'égard des Arabes et des musulmans que le bey de Tunis Sadok Pacha rencontre à Alger à l'occasion de la visite de l'Empereur et de l'Impératrice Eugénie les 17, 18 et 19 septembre 1860. A l'époque, la régence de Tunis était en pleine réforme institutionnelle. En 1857, la Charte des droits des sujets du bey et des résidents étrangers (Ahd al Amân ou Pacte fondamental) était promulguée. Des conseils consultatifs étaient créés, des institutions administratives et judiciaires mises en place. La municipalité de Tunis est créée →

## Un moment fort de l'amitié tuniso-française Sadok Pacha Bey et l'Empereur Napoléon III à Alger (septembre 1860)



• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

De tous les chefs d'Etat français et européens qui, au cours de l'histoire et en particulier au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'apogée du sentiment de supériorité de l'Occident, Napoléon III fut, sans conteste, le plus attentif au sort des populations musulmanes conquises, le plus respectueux de leur héritage culturel, le plus en avance sur son temps en matière d'association des élites autochtones à la gestion du vaste territoire algérien qui, depuis 1830, était sous la domination française. Sensible aux idées saint-simoniennes de fraternité et de rapprochement entre les races et les peuples, il s'engagea avec détermination dans la mise en œuvre d'une politique inédite visant à assurer la stabilité en Algérie par une série de mesures en faveur des populations autochtones qui s'inscrivaient dans le rêve napoléonien d'un «royaume arabe». →

**C**ette vision rompait résolument avec la politique mise en œuvre depuis la prise d'Alger en 1830 et qui, hormis de rares tentatives de négociations et d'alliances

tel le projet du maréchal Bertrand Clauzel (*Leaders*, octobre 2016), privilégiait systématiquement le choix brutal du refoulement des populations algériennes, de leur massacre et du pillage de leurs biens et de leurs récoltes.

→ en 1858. On préparait aussi la promulgation d'une constitution, la première du genre dans le monde musulman. Les représentants diplomatiques de puissances européennes (principalement la France et la Grande-Bretagne) jouaient, en la matière, un rôle de première importance et non dénué d'ambiguïté. Le Consul de France Léon Roches (1855-1863), soucieux de préserver la prééminence de son gouvernement auprès du Bardo et de montrer la puissance de la France devenue la voisine directe de la Tunisie, conseilla ainsi au bey de se rendre à Alger afin de saluer l'Empereur et de lui remettre la première de la constitution. La proposition fut accueillie favorablement et Sadok Bey embarqua pour l'Algérie accompagné du Premier ministre Mustapha Khaznadar, de Mustapha Agha, ministre de la guerre, du général Hussein, de Mohamed Baccouche, secrétaire du Premier ministre et d'Elias Mussali, premier interprète, conseiller aux affaires étrangères. Bien entendu, Léon Roches était du voyage. Au cours du dîner, organisé au Palais d'hiver, le Bey de Tunis, nous dit l'historien René Pillorget, porta un toast en disant sa fierté d'être le premier souverain musulman reçu par l'Empereur des Français et celui-ci dans sa réponse l'appela son «grand et bon allié». Le lendemain, Napoléon III et Sadok assistèrent à la revue des troupes. Lors de cette visite, on procéda, comme de coutume, à un échange de cadeaux et de décorations. A l'occasion de la remise du texte de la constitution, l'Empereur rendit hommage à l'engagement réformiste du monarque tunisien. Les relations entre les deux familles régnantes allaient

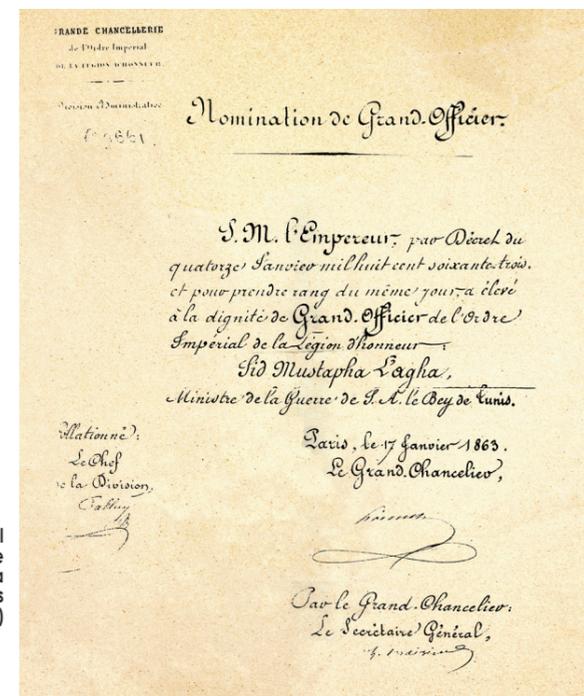
encore prendre une forme protocolaire au moins à deux reprises. En 1861, le prince Napoléon, cousin germain de l'Empereur, vint à Tunis saluer le bey Sadok et s'entretenir avec lui de la politique régionale. Il semble que, lors d'un échange autour du thème de l'autonomie tunisienne par rapport à Istanbul, il fut même question d'un surprenant projet d'annexion de la Tripolitaine avec l'appui, souhaité par le Bardo, de la France. Mais la véracité de cet étrange épisode reste à prouver. En juin 1865, à l'occasion du deuxième séjour de l'Empereur en Algérie, le prince Taïeb, frère du Bey, se rendit à Bône pour lui présenter ses hommages.

Tout cela confirmait, aux yeux de tous, l'excellence des rapports entre l'Etat tunisien et la France du Second Empire. Celle-ci, comme celle de la Monarchie de juillet, lorsque Louis-Philippe, en 1846, reçut Ahmed Pacha Bey avec tous les honneurs réservés aux souverains (Leaders, septembre 2016), flattait certes l'amour-propre d'une dynastie dont elle appréciait qu'elle cherchât avec un certain succès à se détacher de la Sublime Porte et, par conséquent, à entrer immanquablement dans sa mouvance africaine. Mais l'Empereur rendait aussi hommage à l'effort tunisien pour accéder à la modernité politique. Sadok Bey venait en effet à Alger saluer son illustre et puissant voisin mais il lui accordait aussi le privilège de lui remettre, avant même sa promulgation, le texte de la constitution (Qanûn). A l'égard de la Tunisie, voisine d'une Algérie dont le sort des populations indigènes le préoccupait au plus haut point, l'Empereur, attaché au principe des nationalités, respectueux de la culture arabe et musulmane, ne pouvait qu'avoir de la sympathie pour cet Etat beylical qui défendait avec une constance parfois pathétique son autonomie politique et son identité tunisienne. La chaleur de l'accueil qu'il réserva à Sadok Pacha Bey et que l'historiographie n'appréhende le plus souvent que comme une défense étroite des intérêts français en Afrique du nord, doit être, pensons-nous, appréciée aussi de ce point de vue.

Ce moment privilégié dans les relations franco-tunisiennes fut d'autant plus mémorable qu'en ces années 1860, le gouvernement impérial, comme l'a bien montré l'historien Jean Ganiage, ne songeait guère à annexer la régence. Et même, plus tard, lors de la grande insurrection, dite de Ben Ghedahem,

qui embrasa le pays en 1864, ou encore lors des grandes difficultés politiques et financières de l'Etat beylical en 1867-68, l'idée d'une occupation française, proposée par les consuls, fut nettement repoussée. Le Second Empire a fait, au contraire, tous ses efforts pour soutenir le trône husseïnite. Jusqu'en 1870, le gouvernement impérial adoptera à l'égard de la petite voisine de l'Algérie une politique qui, jamais, ne fut agressive en dépit des pressions des milieux financiers auprès desquels l'Etat tunisien, pris à la gorge, avait contracté des prêts ruineux. J. Ganiage ajoute: «Aucune étude militaire sur le terrain n'était venue préparer les étapes d'un mouvement offensif. (...) En 1867, le ministre de la guerre, le maréchal Randon, ancien gouverneur général de l'Algérie, traduisait cette opinion dans une note sur la question de la frontière tunisienne où il concluait au statu quo». Cette doctrine du statu quo, inaugurée sous la Monarchie de juillet, visait à empêcher toute intervention du gouvernement ottoman dans la régence de Tunis et, simultanément, à ne pas susciter, par une opération militaire en Tunisie, toujours juridiquement vassale de Stamboul, l'ire non seulement des Turcs mais aussi des autres puissances européennes en compétition avec Paris. Cette fermeté dans l'option de non-intervention armée fut d'autant plus méritoire que le gouvernement français était non seulement soumis aux pressions des créanciers de l'Etat tunisien, très influents au Quai d'Orsay mais qu'il était aussi, à ce moment crucial, très mal assisté par un consul comme de Beauval (1863-1865). Des historiens spécialistes de la période, dont Marcel Emerit, considèrent que ce diplomate fut réellement

■ Décret impérial élevant le général Mustapha Agha, ministre de la guerre tunisien, à la dignité de Grand-croix de la Légion d'honneur. 17 janvier 1863 (archives de l'auteur)



un trublion, persuadé, en raison de son amitié avec Madame Cornu, amie d'enfance de l'Empereur, qu'il avait les coudées franches. Il joua en 1864 un rôle dangereux par des contacts intempestifs avec les insurgés sans en référer à ses supérieurs. Même Léon Roches, malgré sa connaissance des hommes et des choses de l'Orient musulman, malgré son rôle dans l'organisation du voyage de Sadok à Alger, a commis bien des imprudences habilement exploitées par son rival, le consul anglais Richard Wood.

En Tunisie, la nuée de spéculateurs et d'aigrefins qui s'était abattue sur la régence pour tirer cyniquement profit des déboires financiers de l'Etat beylical donnait des Européens une bien mauvaise image. La corruption qui affectait aussi bien certains personnages tunisiens puissants qu'une partie des milieux consulaires et européens ajoutait au dégoût que ressentaient les gens honnêtes. Ainsi la soi-disant remise en état de l'aqueduc romain pour une somme faramineuse, entreprise, en 1859, dans des conditions douteuses par l'ingénieur Colin, un protégé du consul Roches, ne fit qu'accélérer la faillite de l'Etat beylical. En revanche, la découverte par une partie des élites tunisiennes de l'Europe, de ses institutions et de ses prouesses scientifiques et techniques, constituait un vif encouragement à engager le pays dans la voie des réformes. Et de tous les Etats européens, c'est assurément la France du Second Empire qui nourrit la réflexion d'un réformiste avisé comme le grand vizir Khérédine.

■ Dignitaires français à Alger portant le Grand cordon du Nichan tunisien de l'Iffikhar (Détail d'un tableau d'A. Debelles)



Malheureusement, l'époque n'était guère propice à la réalisation des grands desseins. Napoléon III incarna avec grandeur l'arabophilie française mais son règne coïncida avec le moment le plus agressif de l'expansion européenne, c'est-à-dire celui du harcèlement des Etats orientaux par les requins de la finance. Dans un tel contexte d'opérations usuraires et d'intrigues, il ne restait guère de place aux idées généreuses de l'Empereur. Entre Napoléon III et la Tunisie se dressa le barrage des spéculateurs et des prévaricateurs. Les manœuvres de ce qu'un pamphlétaire, Gabriel Hugelmann, avait appelé «les secrétaires de la rue Bergère et les consuls de la rue Taïboub» (par allusion au Comptoir d'Escompte et au banquier Erlanger installés dans ces deux rues de Paris) n'allaient certes pas dans le sens d'un rapprochement entre les peuples. Il faut garder présent à l'esprit la férocité de cette période précoloniale pour imaginer ce qu'aurait pu, ce qu'aurait dû être, dans un autre contexte, les relations entre les deux Etats. Mais malgré tout, la dynastie tunisienne

avait senti ce que les idées de l'Empereur avaient de grand et de généreux. Aussi, les beys husseïmites n'ont cessé d'entretenir le souvenir de l'amitié impériale. Dans la grande salle du trône du Bardo, jusqu'à l'abolition de la monarchie en 1957, se trouvaient en bonne place deux portraits de Louis-Napoléon Bonaparte : un tableau équestre du prince-président et un superbe portrait en pied de l'Empereur dans un cadre surmonté des armes impériales et comportant la dédicace : «Napoléon III à Sadak (sic) pacha bey de Tunis». A ces deux portraits s'ajoutait un splendide tableau, œuvre du peintre grenoblois Debelles, représentant, au moment du départ du prince tunisien, l'Empereur et le Bey à cheval se serrant la main et entouré des dignitaires français, la poitrine barrée du grand cordon de l'Iffikhar et des dignitaires beylicaux décorés de la Légion d'honneur. Ce tableau qui illustre si bien la vieille amitié franco-tunisienne est aujourd'hui un des fleurons des collections historiques de l'Etat conservées au palais de Kassar-Saïd. De manière plus nette, les beys exprimèrent jusqu'à la fin leur fidélité au souvenir de l'Empereur. En effet, à partir de 1881, alors même que les résidents généraux, dépositaires des pouvoirs de la République, remettaient aux beys, lors de chaque investiture, la plaque à l'effigie de Marianne, les monarques tunisiens ne cessèrent d'arborer sur leur grand uniforme les insignes de Grand-Croix de la Légion d'honneur aux armes de l'Empire, décernée par Napoléon III à Sadok Pacha Bey lors de la rencontre d'Alger. Les hauts fonctionnaires du protectorat eurent l'élégance de ne pas s'en froisser, se conformant, en la matière, à une certaine idée de la France, celle-là même qui, aujourd'hui encore, est chère aux élites tunisiennes et dont l'illustre précurseur fut Napoléon III. ■

Md. A. B.A.



■ Le palais d'hiver à Alger

■ Léon Roches, consul général de France à Tunis et chargé d'affaires





**BH INVEST**  
Intermédiaire en Bourse

# BATIR UNE GESTION D'ACTIFS SOLIDE POUR CONSTRUIRE VOS INVESTISSEMENTS

BH Invest a pour rôle d'accompagner les entreprises, les investisseurs et les particuliers dans leurs croissance. C'est un véritable partenaire et créateur de solutions financières innovantes: Gestion d'actifs, Ingénierie financière, Intermédiation boursière, Analyse & recherches.

Immeuble Assurances SALIM, Centre Urbain Nord - 1003 Tunis  
Tél.: +216 71 948 545  
www.bhinvest.com.tn  
fb bh invest

VOTRE PARTENAIRE CAPITAL



Fragment Biblique en Hébreu

## Du paganisme au monothéisme L'évolution religieuse des Hébreux



Par Ammar Mahjoubi

Les Hébreux occupent dans l'Histoire, depuis longtemps, une place importante ; place que ne leur confèrent ni les institutions politiques, ni les créations artistiques, et encore moins les réalisations monumentales. Seule une œuvre religieuse puissante autant que féconde et prosélytique, qui s'était imposée aux trois cultures des religions monothéistes, du Judaïsme au Christianisme et à l'Islam, avait réussi à leur accorder renom et notoriété. Rien d'original, pourtant, à l'origine de leurs cultes. Alors qu'ils nomadisaient au pays de Canaan, leur vie religieuse était semblable, dans ses grandes lignes, aux dévotions des autres Sémites. Ils adoraient des lieux saints, habités par l'esprit divin : un point d'eau, puits ou source, un buisson ou un arbre, une caverne, des bétyles en particulier, pierres dressées sous forme de stèles «habitées» par la divinité, conformément au terme qui les désigne (be'el El). Même si ces croyances archaïques sont mal connues, et qu'on ne sait si elles avaient précédé l'entrée en Canaan, la tentation est forte de les comparer avec les pratiques religieuses des Arabes anté-islamiques. →

# ATL Leasing, L'allié de votre succès



## ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois. En fin de période vous en devenez propriétaire.



Plus qu'un leasing...

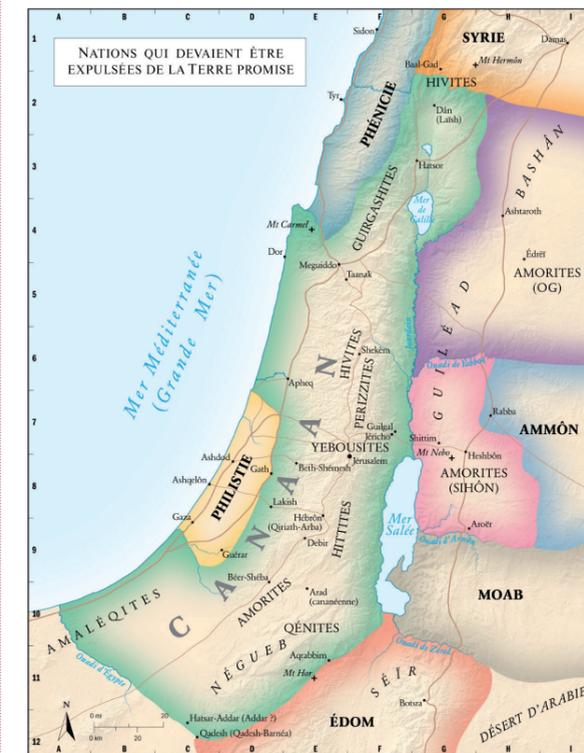
**S'**impose ensuite la figure de Moïse, qui occupe la position initiale dans le développement de la religion hébraïque. Selon la tradition, Dieu donna dans le désert toutes les lois aux Hébreux par l'intermédiaire de Moïse; c'était vraisemblablement vers 1300, au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle avant le Christ, c'est-à-dire à l'époque de Ramsès II (1304-1237). Pourtant, rien dans la Bible ne peut être rapporté, en réalité, à une législation prétendument mosaïque (imputée à Moïse). Mais c'est grâce à ce «libérateur», qui avait conduit les Israélites hors d'Égypte, que Yahvé devint un lien puissant, une divinité intertribale qui avait unifié les tribus israéliennes dispersées sur le territoire cananéen. Il avait réussi, semble-t-il, à les unir dans ce traité d'«alliance» bien connu dans les sociétés antiques, qu'un individu, un groupe ou une cité concluait avec un dieu particulier: en échange d'un culte, avec sacrifices et offrandes, le dieu offrait sa protection et son aide. Mais à l'encontre du dieu individuel ou du «deus patrius» de la cité antique, qui n'excluaient nullement les autres divinités, la religion de Yahvé était absolument exclusive. Pour autant, ce n'était pas encore le monothéisme, car il n'était pas exigé des Hébreux de nier l'existence d'autres dieux. L'exclusive concernait uniquement les Israélites: Yahvé prétendait seul à leur adoration, bien que beaucoup, parmi eux, aient continué à servir les Baal et même d'autres divinités cananéennes, Shamash en particulier et Astarté.

Des travaux plus approfondis ont cependant montré que ce Yahvé n'était pas une innovation attribuée distinctivement aux Hébreux. Il fut, semble-t-il, soit le dieu des Madianites, une tribu qui s'était installée dans les environs de la cité de Qadesh (celle du Sud, et non pas celle du Nord, dans la vallée de l'Oronte), soit encore celui des Qénites, une communauté qui vivait des travaux de la forge, à l'écart des tribus nomades; métier qui leur avait conféré une aura d'énigmes et de mystères. De toute façon, ce Yahvé primitif était localisé sur le Sinaï, ce qui ramène à Moïse, dont la figure centrale se dérobe, pourtant, à l'étude des historiens; bien que Wittmayer Baron ait avancé que lors de la sortie d'Égypte, les Juifs avaient en tête, au sein d'une culture complexe, la réforme d'Akhenaton qui fut un véritable mystique partiellement monothéiste: ce qui expliquerait Moïse et cette idée du Dieu unique.

L'adoption du Yahwisme était en tout cas riche en virtualités. Les prophètes ne tardèrent pas à en dégager l'idée de la prééminence du dieu d'Israël sur les autres divinités; c'était d'autant plus aisé que les Baal nombreux de Canaan étaient des divinités agraires falotes, dont l'ascendance était souvent mal affirmée. Leurs hauts-lieux, leurs bois sacrés et leurs sanctuaires furent progressivement occupés par le culte du dieu israélite qui était devenu, au IX<sup>e</sup> siècle, une divinité guerrière en raison des guerres menées pour la conquête du pays. La Bible n'explique-t-elle pas que le «peuple d'Israël», arrivé au pays de Canaan, en fit la conquête, exterminant féroce-ment, sur ordre divin, la plus grande patrie de la

population locale? Par bonheur, note Shlomo Sand, un historien israélien qui appartient au courant intellectuel post-sioniste, ni l'archéologie ni l'épigraphie n'ont confirmé ce génocide. Yahvé garda, cependant, son caractère de dieu agraire dispensateur de pluies, à l'instar des autres divinités cananéennes. Comme elles, il continua donc à recevoir en offrande les prémices des récoltes et les libations d'huile et de vin.

À ses débuts, l'institution de la royauté ne modifia pas sensiblement l'évolution religieuse. Saül, qui était d'une grande piété, interdit la nécromancie, fort répandue à cette époque, afin dit-on de ne point exciter les esprits malfaisants. Par la suite, Salomon bâtit le Temple de Jérusalem, dont les travaux durèrent sept ans. Derrière le sanctuaire, d'une richesse proverbiale, il construisit un palais, non moins somptueux, dont la construction s'étala, semble-t-il, sur treize ans. La renommée de Salomon, instigateur disait-on de travaux grandioses, est fondée cependant sur la tradition plutôt que sur des certitudes archéologiques. La conjoncture internationale avait favorisé son règne car l'Assyrie, la Babylonie, l'Égypte et les royaumes araméens s'étaient alors abstenus de toute intervention au pays de Canaan. Mais la prospérité du royaume, comme les succès des rois Saül, David et Salomon, ne furent pas tels que la postérité les imagina, et ils ne tardèrent pas à s'effacer dès que les puissances de l'époque reprirent leur politique d'expansion et d'annexion. →



→ Désormais, au pays de Canaan, Yahwé était le dieu spécifique des Israélites ; mais les autres dieux, ceux des Phéniciens et des Moabites, y avaient aussi leurs sanctuaires, et si Yahwé était devenu le plus puissant, il était encore loin d'être l'Unique. La pensée religieuse était d'ailleurs très fruste et l'influence des cultes agraires toujours présente. On imaginait donc Yahwé comme une nuée dispensatrice de pluie, qu'il ne fallait jamais regarder ; ou plus simplement comme un homme, avec des réactions et des sentiments humains. La Bible relate aussi l'érection de deux statues de taureaux, Yahwé prenant ainsi la forme de l'animal, familière en Mésopotamie, et consacrée au dieu de l'orage. Dans le temple de Salomon, les fidèles adoraient aussi un serpent de bronze, considéré peut-être comme un génie subordonné au dieu. L'Arche (العرش) – mais il y en avait plusieurs dans le pays – était tenue pour la résidence de Yahwé ; l'« Arche d'alliance » ou « Arche sainte » étant le coffre où étaient gardées les Tables de la loi.

Vers la fin du IXe siècle apparurent, en marge de la religion traditionnelle, les premiers efforts pour expliquer le monde et les premières méditations sur les grands problèmes moraux. Selon l'habitude à cette époque, dans tout le Proche-Orient, le rédacteur biblique, dit « Yahwiste », choisit la forme du mythe. Au chapitre II (versets 4b-24) de la Genèse, on trouve la version la plus ancienne de la création du monde : le chaos originel est un désert et non pas, comme lorsqu'il sera conçu plus tard, sous l'aspect d'une vaste aire noyée sous les eaux. C'est que le Déluge, emprunté par les exilés de Babylone à l'épopée de Gilgamesh, manquait encore aux rédacteurs du texte. L'homme est décrit cultivant la terre, mais il a acquis le savoir en mangeant le fruit de l'arbre de la connaissance. Dieu l'a cependant éloigné de l'arbre de vie, car la mort constitue la distinction fondamentale, entre la divinité et l'humanité.

En même temps que cette première élaboration théologique, on essaya de débarrasser le Yahwisme de ses compromissions avec les cultes étrangers. Des confréries de nebiim rendaient des oracles, prédisaient l'avenir et faisaient des miracles, lorsqu'ils étaient possédés par l'esprit de Yahwé. Issus des milieux populaires, ils étaient tantôt moqués et tantôt redoutés. Certains d'entre eux, dotés d'une forte personnalité, partaient en guerre contre les « abominations » des contaminations étrangères, à l'instar d'Elie, figure des plus populaires de la tradition hébraïque postérieure. Mais les vrais « prophètes » ne tardèrent pas à se séparer de ces confréries, et même à les combattre. Les incertitudes des Temps, ainsi que la colère violente contre les iniquités sociales et les « ignominies » religieuses, les distinguèrent alors nettement des nebiim.

A partir du VIIIe siècle avant le Christ, commencèrent les malheurs d'Israël, qui finit par être conquis. Les menaces des puissances du Proche-Orient, de l'Assyrie jusqu'en 612, de l'Égypte et de la Babylonie, ébranlèrent les consciences, et un pessimisme foncier devant les péchés des Juifs gagna la population, malgré les efforts d'Ezéchias et de son successeur Josias. Les prophètes se sentaient habités par l'esprit divin,

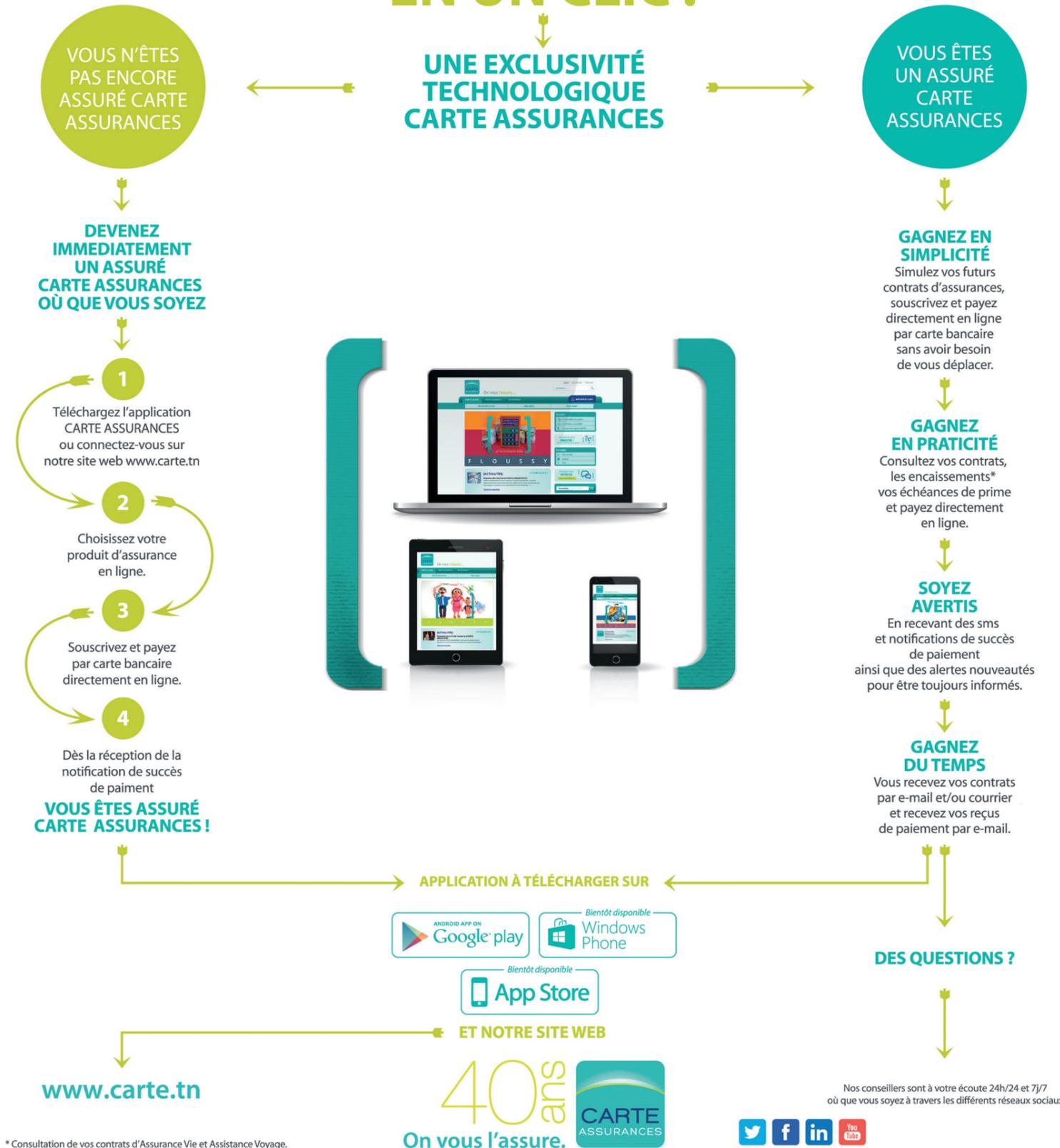
qui s'exprimait par leur bouche ; exaltés, avec des attitudes déroutantes et parfois étranges, ils ne se lassaient ni ne se décourageaient, malgré les persécutions des gouvernants et les sarcasmes de l'auditoire, donnant à leurs révélations des formes poétiques. Amos, un simple berger, clamait que le culte ne valait rien, tant que le riche opprimait le pauvre, et il osa annoncer la fin d'Israël, alors même que le royaume, sous Jeroboam, venait de battre l'ennemi héréditaire, l'Araméen de Damas. Reprenant certains thèmes d'Amos sur les péchés d'Israël et la colère de Dieu, Isaïe, un aristocrate de Juda, put intervenir avec ses disciples dans les affaires publiques ; tandis que Osée écarta le thème des péchés, et expliqua les succès des Assyriens par le formalisme inutile du culte : seule la sincérité des prières et la religion intérieure sauveraient les Israélites. Ces prophéties portèrent leurs fruits. Les idoles, et parmi elles le serpent d'airain du temple, furent détruites, et on retrouve dans le Décalogue les enseignements moraux d'un Amos ou d'un Isaïe. Mais la pression assyrienne finit par asservir l'Etat du Sud, et Juda vécut désormais sous le joug.

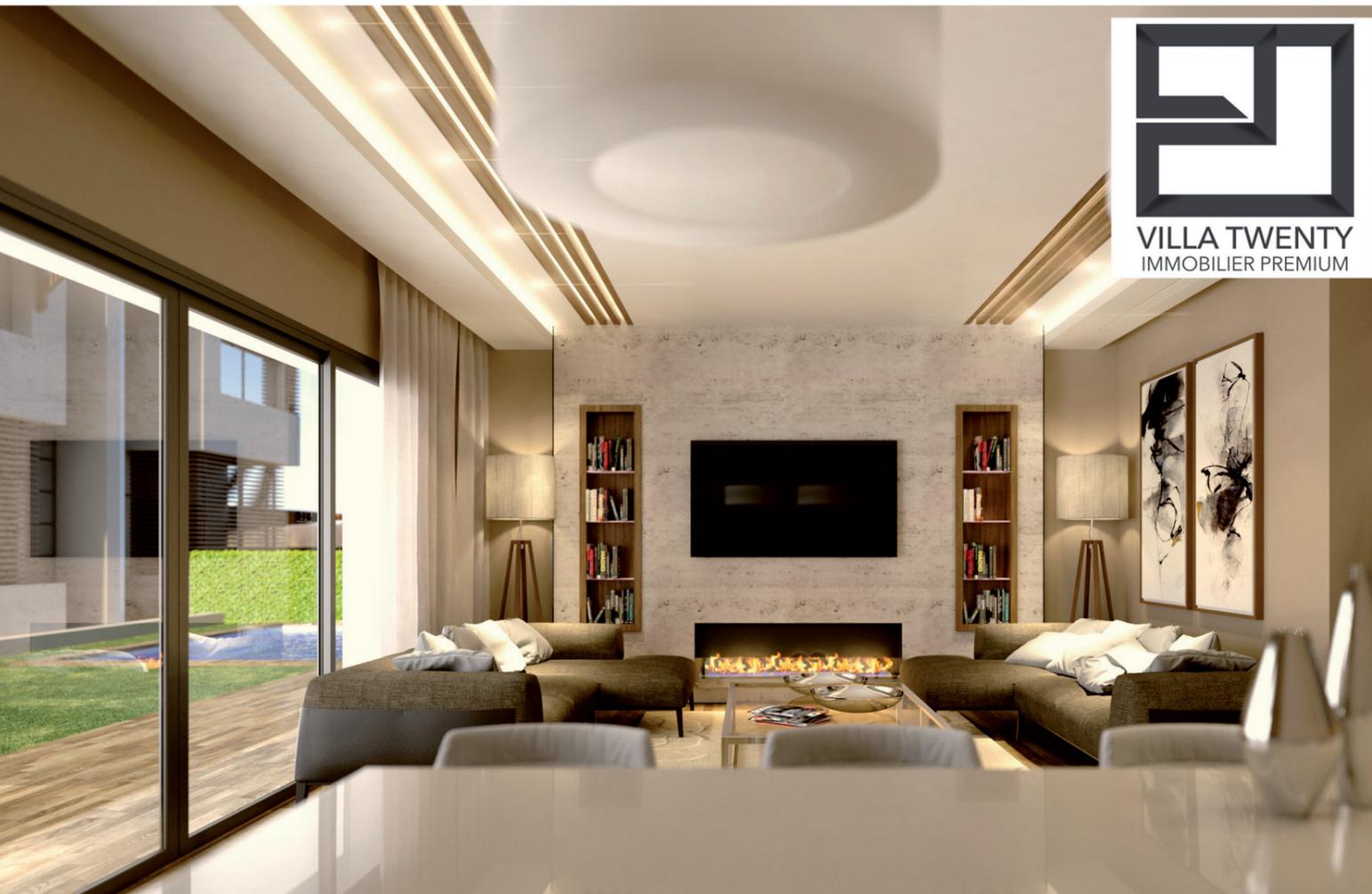
Manassé, le fils d'Ezéchias (688-642), se trouva dans l'obligation d'accueillir, selon l'usage dans l'Antiquité, les dieux du protecteur assyrien. Et ce retour au paganisme réveilla la vieille religion cananéenne, toujours persistante dans les couches populaires. Le culte des morts reprit de plus belle, et on dressa des autels à Baal et à Achera. Yahwé lui-même fut assimilé à Assur et on en arriva à sacrifier des enfants. Sophonie et Jérémie prophétisèrent alors une colère et un châtiment épouvantables et une réconciliation entre la prédication religieuse et le mouvement patriotique ne tarda pas à s'esquisser. Le refus des cultes païens s'accompagna, chez les fidèles, d'une floraison de discussions et d'interprétations du Yahwisme, à partir des sources écrites et de la tradition orale. Pour apaiser les discussions, voire les dissensions, qui devenaient véhémentes, on commença à rédiger la Torah, c'est-à-dire une tradition vivante que l'on remodelait à partir d'éléments anciens. Ebranlé par ce texte, le monarque interdit le culte des morts et abolit les dévotions pratiquées hors du Temple, dans des Hauts lieux et autres sanctuaires. Une vague d'optimisme gagna la société : Israël s'était réconcilié avec Dieu et le prophète Nahum exulta, avec tout le Proche-Orient, à l'annonce de la chute de Ninive, la prestigieuse cité assyrienne, tombée en 612 av. J.-C. sous les coups des Mèdes et des Néo-Babyloniens.

Mais Josias, le roi pieux, mourut de mort violente, et on en revint aux cultes du passé. Les femmes adoraient la « reine des Cieux » (Ishtar ?), le soir, sur les terrasses, et se lamentaient sur la mort annuelle du roi Tammouz. Jérémie reprit les anathèmes et les menaces que lui inspirait la colère de Dieu ; ses prédications s'accomplirent en 586 avant Jésus-Christ : Jérusalem fut prise, et le Temple de Salomon fut détruit. Trois vagues de déportations se succédèrent, en 597, 586, et 581. Ordonnées par le roi de Babylone Nabuchodonosor, elles ne concernaient que l'élite civile et religieuse, et n'avaient pas revêtu l'importance numérique entretenue par la →

## NOUVEAU MODE DE SOUSCRIPTION ET DE PAIEMENT EN LIGNE

### DEVENEZ UN ASSURÉ CARTE ASSURANCES EN UN CLIC !





# DES VILLAS

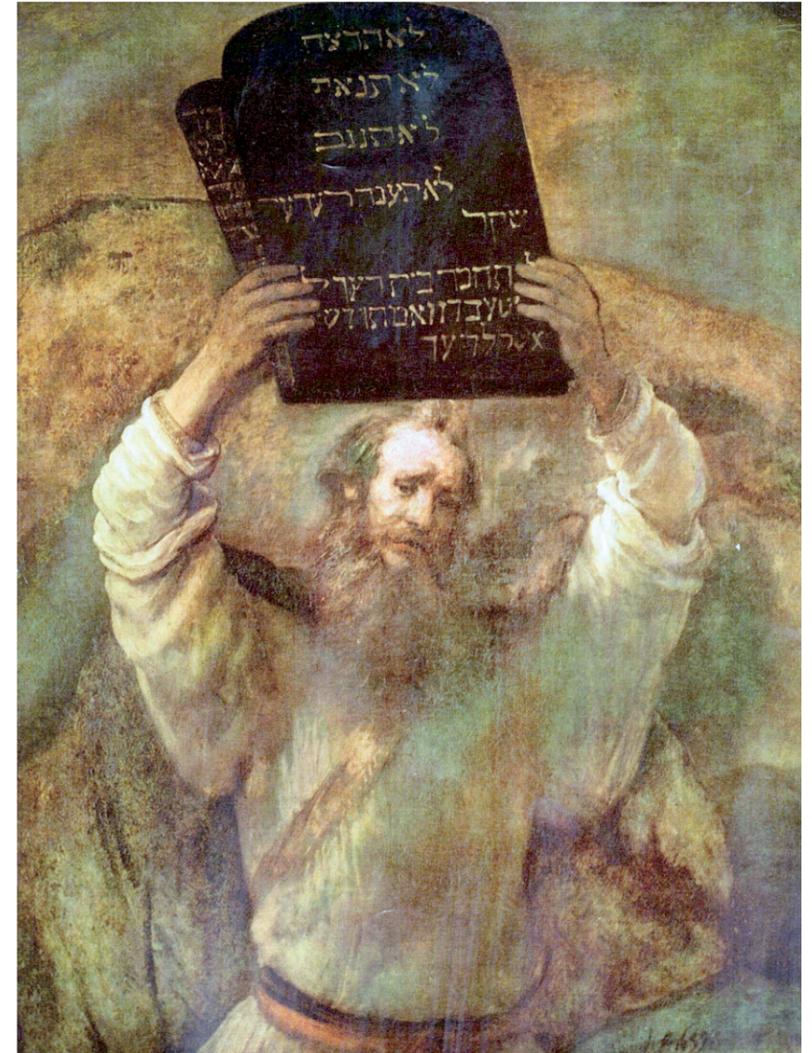
## A LA SOUKRA QUI VOUS SIMPLIFIENT LA VIE

  
 طيبة العقارية  
 TIBA IMMOBILIERE  
 Tel : + 216 71 75 23 00  
 Mobile : + 216 22 44 00 55  
 Mail : [contact.tiba@luxor.com](mailto:contact.tiba@luxor.com)  
 Web : [www.villatwenty.net](http://www.villatwenty.net)



A PROXIMITE DE BRITISH INTERNATIONAL SCHOOL OF TUNIS
 
**DES VILLAS LUXUEUSES**
 AVEC PISCINES, JARDINS ET INTER-SOL PRIVATIFS

Moïse avec les Tables - 1659 - Rembrandt (1606-1669) - Gemäldegalerie - Berlin



→postérité. Les exilés, du reste, furent bien traités par les Babyloniens; assignés à résidence dans des villages, ils reçurent des terres à cultiver et juridiquement libres, ils purent correspondre avec leurs parents en Palestine. Autonomes, ils étaient gouvernés par les «Anciens», et finirent par choisir leur propre dirigeant.

En Palestine, au demeurant, les conditions socioéconomiques étaient au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. des plus médiocres ; face à ce qu'était devenue cette population de Juda, l'élite exilée éprouvait un véritable complexe de supériorité. La Palestine perdit alors l'initiative des réformes culturelles et du mouvement prophétique. Et la communauté juive de Babylone prit la direction de l'évolution religieuse avec Ezéchiel, arrivé à Babylone depuis 597, dans le premier convoi de déportés. Il n'avait pas tardé auparavant à recevoir la révélation de sa

mission, et avait prédit le désastre de Juda. Sa prédiction réalisée, il consacra ses prêches à des perspectives d'espoir et de confiance, de nature à porter secours au moral des Israélites : après le châtement, viendraient la renaissance et la restauration. La justice de Dieu assurera la récompense aux vertueux, et chacun recevra selon ses œuvres. Le repentir et l'expiation amèneront le pardon de Yahvé, le dieu d'Israël; les autres peuples seront exterminés, et la théocratie célébrera la gloire de Dieu. Religion et patriotisme se confondaient.

La montée en puissance du Perse Cyrus nourrissait les espoirs des exilés ainsi que les certitudes d'Ezéchiel ; et un prophète anonyme, qui vivait peut-être en Mésopotamie, proclama que Yahvé n'était pas seulement le plus puissant des dieux, mais que ces derniers n'existaient pas : ils n'étaient que statues de bois et de métal. Le rôle d'Israël était donc d'annoncer aux peuples que Yahvé était l'Unique, qu'il était le vrai Dieu; et le rôle des croyants était de souffrir s'il le fallait le martyr pour sauver l'univers. Thèses qui eurent un avenir considérable. En ce sixième siècle avant le Christ, les exilés étaient persuadés que restaurer Israël, c'était faire renaître en même temps réalité politique et vérité religieuse, dont le Temple et ses exigences liturgiques seraient le centre.

Ezéchiel eut la révélation en 573 du Sanctuaire restauré ; on se mit alors à écrire une histoire sainte en inventant un nouveau récit de la Création qui imposait et justifiait le sabbat, puisque Dieu lui-même s'était reposé le septième jour. La législation sacerdotale fut attribuée à une révélation divine faite à Moïse sur le Sinaï. Foisonnante et originale, l'imagination des rédacteurs s'accrut, entreprit la reconstitution d'une histoire du monde depuis cette nouvelle relation de sa création, avec le récit du terrifiant Déluge raconté plusieurs millénaires auparavant dans l'épopée mésopotamienne de Gilgamesh. Poursuivant ces récits, toute une créativité ingénieuse s'amplifia, inventant la célébration du glorieux royaume unifié rassemblant sous David et Salomon les royaumes d'Israël et de Judée ; unification fabulée, qui n'avait jamais existé.

En 538 av. J.-C., Cyrus II le Grand, fondateur de l'Empire perse achéménide, prit Babylone et y fit reconnaître sa souveraineté. Il se concilia les populations soumises au royaume babylonien en leur restituant leurs divinités, mit fin à la captivité des Juifs et les autorisa à retourner en Palestine ; la Bible le qualifia de messie. Considéré par les exilés comme l'accomplissement de la vieille prophétie de Jérémie, ce retour intervenait deux générations à peine après la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor. Il fut accueilli par des chants d'allégresse (Psaume 126), mais fut loin d'être massif. Les enfants des exilés, nés à Babylone, étaient sans attache sentimentale avec la patrie des parents et ne la connaissaient que par ouï-dire; ces derniers, de leur côté, s'étaient adaptés à la vie en Babylonie, y avaient leurs richesses et n'avaient nullement envie de retourner dans un pays pauvre, à l'économie chancelante. De fait, ceux qui revinrent en Palestine vécurent un dénuement qui les empêcha même de commencer par la →

→reconstruction du Temple détruit, qui apparaissait pourtant comme une priorité ; c'était en effet le seul véritable lieu de culte, et la primauté de son édification figurait dans l'édit de Cyrus. Elle n'intervint cependant qu'à partir de 520 av. J.-C., grâce surtout à l'aide matérielle de Darius. Le nouveau Temple ne fut inauguré qu'en 515, dans la sixième année de règne du roi perse, et la Pâque fut célébrée solennellement.

Le culte avait repris dans la joie à Jérusalem avant même l'achèvement du Temple. Désormais, les dirigeants du peuple étaient décidés à observer la loi divine et on peut suivre l'application de la loi de Moïse grâce aux livres de la Bible intitulés Esdras et Néhémie qui, à côté de larges fragments autobiographiques, comportent des documents historiques importants. Néhémie fut nommé par Artaxerxès Ier satrape de Juda, dans ce coin de la Transeuphratène perse en 445 av. J.-C. Les élites ritualistes rentrées de Babylone avaient sans doute une meilleure connaissance de la loi que le peuple resté en Palestine ; privé de ses dirigeants, il avait été exposé aux influences des populations païennes environnantes. Les enfants judéens, nés de mère étrangère, n'étaient même plus capables, parfois, de parler la langue de leur père. Néhémie, issu du milieu ritualiste, imposa le respect du sabbat, le paiement régulier de la dîme aux prêtres et l'interdiction des mariages mixtes ; un Juif ne pouvait plus épouser une étrangère, et on interprète généralement le livre de Ruth comme une réaction à cette interdiction.

Pour faire appliquer la loi de Moïse, le scribe Esdras, rentré lui aussi de Babylone, réunit une grande assemblée du peuple à Jérusalem, lut solennellement la Torah « depuis l'aube jusqu'au milieu de la journée » et cette lecture fut reprise pendant les huit jours de la fête des Tentés. On ignore si cette longue séance de lecture publique, au cas où elle aurait bien eu lieu, avait été faite en hébreu dans la langue d'origine ou, comme beaucoup le supposent, avec une paraphrase araméenne, le Targoum. Sémitique comme l'hébreu, la langue araméenne était en effet devenue la langue officielle de l'empire perse ; et l'écriture araméenne dite « carrée » commençait à supplanter l'écriture phénico-hébraïque qui était en usage avant l'exil. En ce Ve siècle avant le Christ, une véritable restauration religieuse s'était ainsi très probablement établie, et la période perse apparaît en Palestine comme un grand moment d'épanouissement religieux.

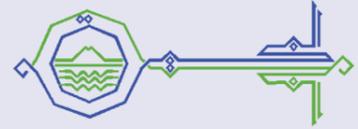
L'opposition déjà perceptible à la fin du V<sup>e</sup> siècle entre Juda et, au Nord, Samarie finit par éclater. Les Samaritains se détachèrent peu à peu des rigoristes ritualistes et fondèrent leur propre temple sur le mont Garizim. La date est imprécise mais certaines traditions la font remonter à l'arrivée d'Alexandre le Grand. Ce schisme instaura une telle inimitié entre les deux communautés qu'au début du II<sup>e</sup> siècle avant le Christ, les Juifs de stricte observance méprisèrent désormais et haïrent les Samaritains, leurs voisins du Nord, autant que les Philistins et les Edomites. Un équivalent des premières

synagogues avait été créé, semble-t-il, par les exilés en Babylone. C'étaient des lieux de prière autant que d'étude et c'est en Egypte, à l'époque des Ptolémée, qu'on en trouve, au III<sup>e</sup> siècle avant le Christ, la trace archéologique la plus ancienne. A cette époque hellénistique, se fixent culte et Torah. Le culte est affaire du clergé, ses rites sont interdits au profane et même aux acolytes ; la domesticité religieuse des Lévites elle-même ne pouvait empiéter sur les droits et les privilèges des prêtres. Le prophétisme et son individualisme non conformiste disparurent peu à peu et au voyant succéda le scribe. La doctrine du monothéisme, qu'aucune religion antique, sauf le Zoroastrisme, n'avait réussi à formuler clairement quoique y tendant à maintes reprises, s'instaura et se répandit. Israël, le peuple choisi entre les nations, devint le peuple élu pour témoigner de la Vérité.

C'est depuis le retour d'exil, à l'époque perse qu'avait été rédigé probablement le Pentateuque, dont la synthèse aurait été alors achevée par Esdras vers 400 av. J.-C. sur des bases préexistantes, en amalgamant les vieilles traditions yahviste et élohiste. La Torah devint un texte sacré reconnu par l'autorité perse en tant que base juridique du mode de vie des Juifs. Outre les livres du Pentateuque, il faut ajouter les livres des Chroniques et les livres prophétiques, ainsi que des chapitres du livre d'Isaïe, du « troisième Isaïe », le livre de Joël et celui de Jonas. C'est aussi à cette époque perse qu'on situe le Cantique des Cantiques, interprété de manière allégorique dans les deux traditions juive et chrétienne et, avec lui, une partie des Psaumes, les Proverbes et les livres de Job. Le livre d'Esther est plus nettement encore teinté de couleurs perses, puisqu'il se localise à la cour d'un roi nommé Assuérus, qu'on identifie parfois avec Xerxès, mais son historicité est loin d'être établie.

Se constitue donc ainsi la Bible hébraïque en trois parties : Torah, c'est-à-dire le Pentateuque et ses cinq livres (Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome) – Prophètes (Neviim) – Hagiographes (Ketouvim), un ensemble d'écrits divers, poétiques, sapientiels et historiques. Elle est datée entre le Xe et le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. ; la première rédaction, celle des traditions patriarcales concernant Abraham, Isaac et Jacob remonterait probablement au règne de David, c'est-à-dire selon la Bible vers 1000 avant le Christ. Le dernier livre, celui de Daniel, daterait de 164 av. J.-C. En tout, près de quarante livres de genres et de niveaux littéraires très différents : historiographies, mythes, légendes, écrits de sagesse, proverbes, prières, romans. Plusieurs textes ont été remaniés au cours des temps et sont donc composites. La critique littéraire a cependant permis de distinguer le récit principal des ajouts ultérieurs. A ces livres s'ajoutent les commentaires et les interprétations de la Torah : la Mishna et le Talmud, qui est un commentaire de la Mishna, c'est-à-dire un commentaire du commentaire. ■

A.M.



## AVIS DE VENTE

## VENTE AU PLUS OFFRANT DE DIX PARCELLES DE TERRAIN SIS AUX BERGES DU LAC NORD DE TUNIS.

La Société de Promotion du lac de Tunis (SPLT) lance un appel d'offres pour la vente séparément et au plus offrant, de dix parcelles de terrain viabilisées, ci-après, référencées :

N° d'article	Références du Lot	Emplacement/ Lotissement	Vocation Selon cahier des charges	Superficie Définitive en m <sup>2</sup>	C.U.F. (Coefficient d'Utilisation Foncière)	C.O.S. (Coefficient d'occupation du sol)	Hauteur Maximale de la construction en m/ Nombre d'étages
1	7.1.12	Les Jardins du Lac	Tennis Club *	3590	0,20	0,20	6 (R)
	7.1.11		Court de Tennis *	30989	0,05	0,05	6 (R)
2	1.3.14	Les Résidences du Parc	Parking à étages	5076	4	0,90	20 (R+4)
3	1.12.5	Les Résidences du Parc	Petits Métiers	3728	1	0,70	9 (R+1)
4	5.1.1	La Zone d'Activités de Kheireddine	Centre de vie	1271	0,9	0,4	12 (R+1)
5	4.1.5	La Zone d'Activités de Kheireddine	Petits Métiers	365	0,60	0,60	4,5 (R)
6	4.1.6	La Zone d'Activités de Kheireddine	Petits Métiers	376	0,60	0,60	4,5 (R)
7	4.1.7	La Zone d'Activités de Kheireddine	Petits Métiers	376	0,60	0,60	4,5 (R)
8	4.1.8	La Zone d'Activités de Kheireddine	Petits Métiers	376	0,60	0,60	4,5 (R)
9	4.1.9	La Zone d'Activités de Kheireddine	Petits Métiers	376	0,60	0,60	4,5 (R)
10	4.1.10	La Zone d'Activités de Kheireddine	Petits Métiers	350	0,60	0,60	4,5 (R)

\* Zone d'animations et loisirs, dédiée à abriter un projet intégré de Club de Tennis (tennis club et courts de tennis), pouvant inclure toute activité à caractère récréatif, artistique, culturel et sportif et lui fournir des prestations de restauration.

Les personnes physiques ou morales, désirant prendre part à cet appel d'offres, sont invitées à retirer le dossier d'appel d'offres auprès du siège de la SPLT sis à : **La Rue du Lac Rodrigo de Freitas, Les Berges du Lac Nord de Tunis - 1053 Tunis**, et ce, moyennant le règlement de la somme de 200 dinars (non remboursable).

Les offres doivent parvenir au siège de la SPLT au nom du Directeur Général de la société et ce, par voie postale (recommandée ou par rapid-post) ou par remise directe à son bureau d'ordre central, contre récépissés, sous plis fermés anonymes, ne portant que la mention « **Ne pas ouvrir / Appel d'offres Mars 2018 portant sur la vente de 10 parcelles de terrain sis aux berges du lac nord de Tunis** ». Aucune autre mention permettant l'identification du soumissionnaire ne doit figurer sur l'enveloppe.

**La date limite de réception des offres** au siège de la SPLT, est fixée au **Mercredi 25 Avril 2018 à 17H00**, le cachet du Bureau d'Ordre de la SPLT faisant foi. Toute offre parvenue après la date limite et /ou non conforme aux clauses du cahier des charges sera considérée nulle et ne sera pas prise en compte.

La séance d'ouverture des plis est publique, elle aura lieu conformément aux conditions prévues par le cahier des charges, le **Judi 26 Avril 2017 à 10H00** au siège de la SPLT.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Direction Commerciale de la SPLT au numéro d'appel suivant:

Tél : 00216 71 861 800

site web : <http://www.splt.com.tn>

Garantie

3 ans

The Creative Life

TCL



Pour une vie pleine d'interaction.

SMART TV ANDROID IPTV



Android 4.4 : Avec un design plus abouti, de meilleures performances et de nouvelles fonctionnalités, l'Android 4.4 KitKat vous offre une expérience captivante et intelligente et vous transporte vers le futur.



Android 5.1.1 : L'Android 5.1.1 Lollipop vous propose une nouvelle interface qui fera de votre navigation une expérience unique que ce soit sur votre téléphone, tablette, montre Android wear ou TV.



Dynamic Contrast Ratio : Appréciez des couleurs plus riches avec des noirs plus sombres et des couleurs plus éclatantes pour une image plus claire et réaliste.



True Color Tech : Une technologie d'amélioration avancée des couleurs élargit le spectre de couleur de votre télévision et vous offre des images naturelles.



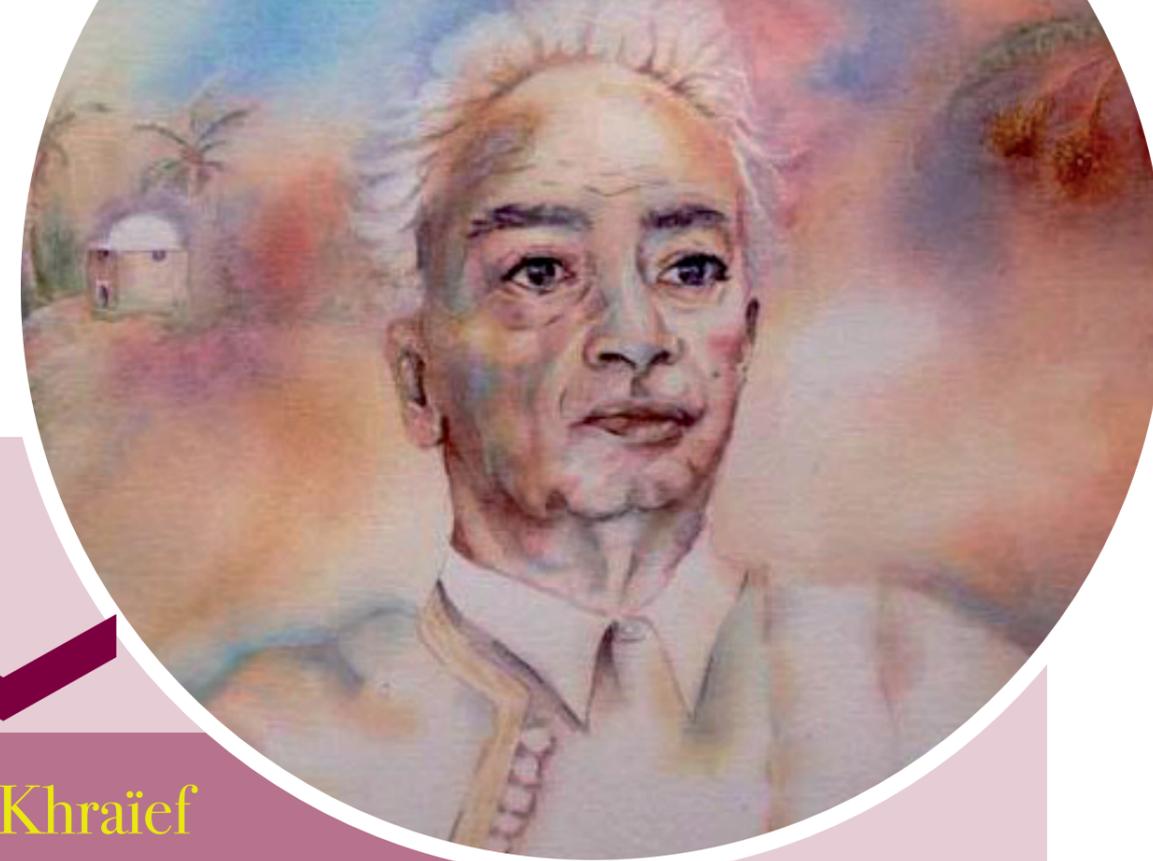
Direct Led : Le positionnement de LED juste derrière l'écran permet un éclairage constant et uniforme, une luminosité améliorée et une faible consommation en énergie.



IPTV Standard / Electro IPTV : Profitez de plus que 2000 chaînes en streaming et une bibliothèque de 5000 films.



N° Vert 80 100 500 APPEL GRATUIT



Béchir Khraïef

## Voix majeure de la narration en Tunisie

L'écrivain Béchir Khraïef (1917-1983) peut être considéré, sans conteste, comme l'un des fondateurs majeurs du roman tunisien. Son œuvre narrative commence dès 1936 avec *Nokhâl Baya*. Son premier roman, inachevé, *Bellara*, écrit dans les années cinquante et dont le manuscrit fut publié de manière posthume, grâce aux soins de Faouzi Zmerli à Beit Al Hikma, en 1992, est une véritable plongée dans l'Histoire de la Tunisie, à la période hafside, au 16<sup>e</sup> siècle. Sur fond de luttes entre Turcs et Espagnols, luttes qui finirent par le renversement de la dynastie et l'avènement des Ottomans, en 1574. Et c'est à la même période que l'auteur situe les événements de son roman *Barg Ellil*, paru en 1961 à la SNED (2<sup>e</sup> éd. Dar Al Janoub, 2000), popularisé par un feuilleton à la Radio tunisienne, roman historique mais également d'émancipation et de dénonciation de l'esclavage qu'il serait bon, en ces jours, de relire. Sans oublier sa fameuse nouvelle *Khelifa al-Agraa* (1960, revue *Al Fikr* (trad. Khemaïs Khayati, «Khelifa le teigneux», revue *Europe*, spécial «Littérature de Tunisie», n°702, oct.1987). Cette nouvelle fut adaptée au cinéma en 1969 par Hamouda Ben

Hlima. La revue *Al Fikr* dont il rejoignit le comité de rédaction en 1958 lui ouvra ses pages pour publier ses textes, repris ensuite dans des ouvrages. D'où quelques erreurs et difficultés à dater leur parution exacte. →



Par Tahar Bekri

**NOUVELLE  
GMT-MASTER II  
BASELWORLD 2018**

Pour la toute première fois, la lunette avec disque Cerachrom gradué bicolore en céramique rouge et bleue est proposée sur un modèle en acier Oystersteel avec bracelet Jubilé.

Conçue pour afficher l'heure de deux fuseaux horaires simultanément, l'oyster perpetualgmt-master II est une montre idéale pour ceux qui arpentent le monde.

Conçue à l'origine comme un instrument d'aide à la navigation destiné aux pilotes de ligne, la GMT-Master de Rolex est devenue une référence incontournable. Sa lunette emblématique unie ou bicolore a été déclinée en plusieurs combinaisons au fil du temps. Elle est la signature d'une esthétique unique et immédiatement reconnaissable.

Avec son affichage traditionnel par aiguilles des heures, minutes et secondes, son aiguille 24 heures et sa lunette tournante bidirectionnelle avec disque Cerachrom gradué 24 heures, la GMT-Master II permet de lire simultanément l'heure de deux fuseaux horaires : soit l'heure locale et l'heure de référence, soit l'heure locale et celle d'un autre fuseau horaire. La date à 3 h est synchronisée avec l'affichage de l'heure locale.



*Ben Jannet*

BOULEVARD PRINCIPAL LES BERGES DU LAC 1 - TUNIS  
TEL. : +216 71 860 475

Né à Nefta, Béchir Khraïef est habité par la Tunisie, bien sûr, par sa capitale, où il a étudié et travaillé, mais aussi par ses palmeraies d'où il est originaire et dont il traduit les transformations ouvrières vers les mines, mutations qu'il décrit avec minutie et connaissance rares dans son roman *Eddegla fi 'arajinha* (1969), (*La Passion de la terre brûlée*, trad. Hédi Jebnoun et Assia Djebbar, Ed. Lattès, 1986). Nouvelliste et narrateur, Béchir Khraïef se situait modestement dans la lignée d'Ali Douâji et Sadok Rezgui. Son recueil de nouvelles *Machmoum el fell* développe, comme toute son œuvre, une peinture de la société tunisienne, avec délectation, malice, ironie, humour et audace, dans une langue qui mêle arabe littéral et dialectal comme peu d'auteurs tunisiens le réussissent. Sa connaissance profonde des milieux populaires, du moindre recoin de la ville et de la médina de Tunis, des événements historiques du pays, portée par une langue enrichie d'expressions, empruntées aux parlers du sud et du nord, dans un style jubilatoire et amusé, l'aide amplement à peindre l'âme tunisienne. Ses personnages finissent par marquer nos lectures tant ils reproduisent le familier et l'ordinaire, mais savamment introduits dans des textes solidement documentés. Joignant la légèreté à la gravité, l'amour du détail à la complexité des situations.

Cependant, tant de vocabulaire enraciné et local, puisé au plus profond du réel et où il faut établir parfois un lexique pour le saisir, a-t-il empêché injustement son rayonnement dans le roman arabe contemporain ? On me rétorquera : «Qu'en est-il de l'œuvre

du Soudanais Tayeb Saleh ?». Mais c'est là une autre histoire et un autre débat qu'il serait long de développer ici... et auxquels il faudrait ajouter une analyse idéologique des œuvres, exigeante et critique.

J'ai eu l'occasion, dans divers articles et ouvrages consacrés à la littérature tunisienne, de signaler l'importance de l'écriture romanesque de Béchir Khraïef que je n'ai rencontré qu'une seule fois lors d'un débat sur la question de la langue en Tunisie. C'était à la maison de la culture Ibn Rachiq et ce devait être en 1971... J'étais alors jeune étudiant à l'université de Tunis et les débats sur la question de la langue ne manquaient pas de passion. Je fus frappé par sa tenue traditionnelle, sa verve faussement pudique, ses propos anticonformistes sur la langue et la défense du social-réalisme. En France, plus tard, j'ai traduit, comme pour prolonger le souvenir de l'auteur, un extrait de sa nouvelle *Iflâs aw Hubbak Darbâni* (1958), m'alliant au choix de Farid Ghazi, écriture qui me semble recourir à l'autofiction, en tout cas, qu'on peut lire comme un portrait qui ne serait pas sans rapport avec les éléments biographiques de l'auteur. Qui mieux que lui eût pu illustrer ses rêves et ses déboires ? Cette traduction dort depuis des années dans mes tiroirs. Je la livre aujourd'hui, passées les commémorations et les célébrations, prouvant s'il en était besoin que le succès d'une œuvre n'est pas toujours exempt d'embûches ou de parcours sinueux et difficiles. Il en est de la vie des auteurs comme de la littérature. J'apprends par la presse qu'il y a un projet de traduction de l'œuvre de Khraïef par un universitaire tunisien, je lui souhaite tout le succès.

## Traduction

### Le comédien Selim El Borji

Le cheikh Ismaïl Sadrâti, la comédienne Faouzia Naïm et le comédien Selim El Borji revenaient de la répétition dans une calèche entre la Kasba et Bab Menara. Les grelots des chevaux et le bruit de leurs sabots remplissaient le silence d'une nuit de l'hiver 1925 quand soudain, le cheikh cria en désignant l'un des passants :

• «*Celui-là, n'est-il pas El Béji ? Arrête cocher ! ça alors, que Dieu m'accorde la sagesse et la barbe de Haroun Rachid, sinon, moi et lui irons au commissariat !*»

Le cocher s'arrêta et le cheikh descendit. Quand ils arrivèrent devant la rue Sidi El Bidi, elle descendit, légère comme un ange et disparut dans l'obscurité de l'impasse. Selim cria au cocher :

- Poursuivez à Bab Bhar, s'il vous plaît.
- Hue ! En avant !

Le cocher fit claquer son fouet en l'air et la calèche démarra, avec ses grelots, traversant les rues, vers Bab Bhar puis vers Veda, ensuite vers Bab Souika, pendant que Selim, allongé, jouissait de la vie...

Les habitués des cafés étaient dans leurs jeux et leurs bruits, les vendeurs devant leurs étalages, les boutiques transformées en clubs après la journée passée en ventes et achats. Voici le propriétaire d'une boutique parmi un groupe d'amis en train de veiller, buvant du thé et discutant aimablement. Voilà les boutiques à la lumière faible ou à l'obscurité diamantée par les mégots des cigarettes. Il y règne la bonne compagnie, le mouvement et les digressions. →

→ Le cocher se dépêche et Selim jouit : oyez bonnes gens, je suis Selim Ben Hemida El Borji, je suis heureux !  
Et il se souvint du cri de Lamartine dans son Lac :  
O temps suspends ton vol !

Il avait vingt deux ans. Il obtint son Certificat primaire et rejoignit l'école zeitounite, s'y déplaça entre les colonnes, jusqu'au tatwi, mais il échoua dans plusieurs sessions et fut las de l'enseignement et de sa longueur. Il fut atteint de bêtise et ne put plus rien comprendre à la querelle entre les mu'tazilites et les sunnites ou aux conflits entre les grammairiens de Bassora et Koufa. Il voulut affronter la vie, s'enfuit de l'école et de son sérieux austère pour rejoindre les assemblées des jeunes, plus attirantes et vivantes. Il eut besoin d'argent de poche, frappa à plusieurs portes puis se fixa comme secrétaire de l'un des avocats de la capitale.

Il était content de sa place et bien qu'elle n'eût pas satisfait quelqu'un d'autre, elle correspondait à ses désirs : il n'avait pas beaucoup de travail car le cabinet était celui d'un avocat qui allait vers ses soixante-dix ans et ne restait comme affaires importantes que six ou sept dossiers. Le cabinet était situé dans une belle rue, celle de Bab Bnet. Il y tombe, entre les dossiers et les coins des armoires, sur un trésor d'ouvrages littéraires.

Il arrivait vers huit heures. En passant par le café, il en demandait un. Puis il ouvrait le cabinet : c'était un appartement à deux pièces, l'une en face de l'autre. Celle de gauche pour le Maître, celle de droite, la sienne. Entre les deux, il y avait un grand couloir qui donnait sur la cuisine, dans laquelle se trouvait le trésor de livres. Le Maître l'avait utilisée comme dépôt pour ses documents et ses dossiers, classés par année, dans des tiroirs qui couvraient la totalité des murs. C'était le travail de toute sa vie judiciaire. Ce qui restait comme espace sans contenir de dossiers, était rempli de journaux et de livres, pêle-mêle, certains sur l'étagère d'en haut, d'autres, entassés dans une armoire murale. Les dossiers, journaux et livres étaient les uns sur les autres, mangés par les mites, couverts d'une couche épaisse de poussière où les araignées avaient tissé leurs toiles.

Dans cette jungle, Selim plongeait à la recherche de ce qui correspondait à ses désirs. Ainsi, il prit connaissance des œuvres de Nejib Haddad et Adib Ishaq, des romans traduits des grands auteurs occidentaux, des œuvres du trio : Corneille, Racine et Molière et leur maître, Shakespeare, des récits des chevaliers et des corsaires, d'autres revues orientales, en majorité celle de la revue As-Sabah où il trouvait des informations sur les artistes et des anecdotes sur les comédiens, au temps où Youssef Wahbi, Georges Abiadh et Aziz Aïd remplissaient l'Orient de leur gloire. Il lui plaisait de s'imaginer en train de se promener dans les jardins d'Al Azbaquié et l'Avenue Emed Eddine, à l'Opéra et au théâtre Ramsès, ou de s'émerveiller devant les photos de Mounira Al-Mahdia et Fatima Rushdi, d'être fasciné par ces demi-dieux en se demandant s'il existait en Tunisie celle qui avait les cris de Georges Abiadh ou encore provoquait les moments bouleversants de Youssef Wahbi.

Il fréquentait les théâtres sans pouvoir imaginer un instant qu'un rideau pût être levé sans que lui fût là pour voir ce qu'il y avait derrière comme spectacle, tantôt prenant place dans l'orchestre, tantôt dans l'amphithéâtre.

Il partit à la conquête du milieu artistique après avoir fait la critique de quelques pièces dans la presse. Sa critique était sincère. Et si la connaissance artistique lui faisait défaut, il ne manquait pas de goût dans sa critique qui était éloignée de la complaisance, car il ne connaissait pas les directeurs et ne savait rien des combines. Il évitait les coups de plume car il ne cherchait ni la sympathie des comédiens ni leur colère et sa plume eût été poussée par la vengeance personnelle et la rancœur, non par l'amour de l'art. D'aucuns, mécontents, le menacèrent, d'autres, satisfaits, l'encouragèrent.

Il fréquenta les clubs de répétition et accomplit divers services : traducteur, adaptateur, souffleur, comédien, copiste. Mais ses remarques concernant les jeux d'acteurs, la mise en scène et l'adaptation, montraient une sensibilité fine, dont tenait compte souvent le directeur technique si les relations entre eux étaient bonnes.

Il fit quelques tentatives et créa quelque chose de personnel mais elles vouèrent à l'échec et se persuada qu'il était l'un de ces deux hommes : ou un pauvre type ou un génie incompris. On attendait que soit clair lequel des deux hommes il était, il accepta des rôles modestes. Il était de nature optimiste, content. Rien ne lui manquait. Sa vieille mère avait de l'affection pour lui et lui pardonnait quand il la trompait dans le calcul de sa part annuelle qu'elle recevait des habous, les biens de charité. Son patron, l'avocat, ne le dérangeait nullement. Tout ce qu'il demandait était de trouver la porte du cabinet ouverte à neuf heures quand il descendait du tramway pour se diriger vers son bureau, s'occuper à préparer son café et lire les journaux humoristiques.

Et s'il arrivait au Maître de l'envoyer au tribunal judiciaire ou au Diwan, le tribunal religieux, il ne se privait pas de faire la cour aux jeunes filles stagiaires. L'après-midi, quand le Maître revenait chez lui dans la banlieue de l'Ariana et que le cabinet lui devenait disponible, il recevait ses collègues comédiens, planifiait avec eux les prochaines publicités, ensemble, ils répétaient puis partaient à la chasse des belles jeunes filles à Bab Bhar ou au Souk El Grana. Le théâtre avait sur lui un pouvoir démesuré. Il ressentait, quand il se trouvait dans les coulisses, parmi les décors, les colonnes, les portes, les instruments entassés comme ceux d'un chantier, l'âme du grand Shakespeare régner sur tout cela et lui donner une âme, une poésie. Le pompier était, à ses yeux, l'un des soldats de Hamlet, le machiniste, un poète, car il participait à la mise en scène et même la planche qui servait de décor, avait aussi sa poésie. Il était heureux entre le cabinet, les tribunaux et le théâtre. Rien ne lui manquait... Ou plutôt si, quand il se trouvait seul avec lui-même, quelque chose lui manquait : l'amour. Un amour profond qui remplirait le vide de son cœur et ferait de celle qui accepterait de devenir la femme de ses rêves, l'héroïne de romans qui se déroulaient dans son esprit.

Ce vide, la comédienne de la troupe du « Progrès du théâtre », Faouzia Naïm, le remplit.

« *Iflâs ou hubbak darbâni* »,  
revue *Al-Fikr*, 1958.

© Trad. Tahar Bekri

\*Titre donné par Farid Ghazi à l'intention d'un ouvrage réunissant des textes tunisiens pour le Centre national de pédagogie.

\*Poète, maître de conférences honoraire, Paris-Nanterre.  
Dernières parutions : *Le livre du souvenir*, Elyzad, Tunis ; *Mûrier triste dans le printemps arabe*, Al Manar ; *Les arbres m'apaisent*, livre d'art, Al Manar, 2017.



 SIMPAR

 71 840 244 / 29 921 009

 [www.simpar.tn](http://www.simpar.tn)

 [simpar@planet.tn](mailto:simpar@planet.tn)



Localisation de la résidence

Situé à la banlieue nord de Tunis sur la Route de Gammarth, cité Erriadh, cet ensemble immobilier de haut standing est proche des divers équipements commerciaux et scolaires. En un rien de temps, vous êtes au centre de la Marsa, à Sidi bou said, à Carthage ou à Gammarth.

Il abrite 3 immeubles du type R2+ qui desservent 17 appartements et doté d'un grand parking sous-sol.

Vous découvrirez des prestations de qualité pour un vrai confort de vie.

## Jellel Gasteli Au milieu des dunes remodelées par le vent

**E**n surfant sur ces dunes en croissant allongé que fait vibrer le vent que sont les Barkhanes, on découvre les merveilles du désert. L'enchantement est double, sous le regard du photographe Jellel Gasteli, comme il nous le restitue dans son livre intitulé *Barkhanes*, paru aux éditions Lalla Hadhria.

«J'ai conçu ce livre, écrit-il dans une adresse à son fils Nissim, en guise d'introduction, comme

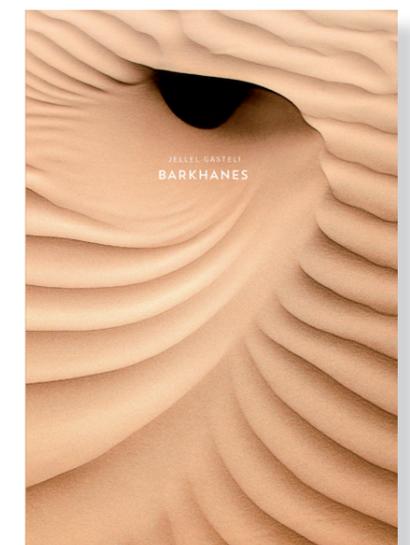


un journal de voyages et le récit en images de notre désert, celui d'un père, d'un fils et d'un groupe d'amis qui cultivent un penchant certain pour le nomadisme plusieurs fois par an. Ce livre est le recueil épicurien du plaisir de se déplacer en souplesse sur les ondulations soyeuses des dunes, de crête en crête dans le ronronnement soporifique du moteur six cylindres en ligne diesel et le bercement du mouvement de roulis et de tangage de la voiture».

«C'est encore, poursuit-il, le manuel de la parfaite liberté insolente de bivouaquer à la belle étoile, malgré la porosité des frontières et la Libye si proche. Révolution de jasmin, ou pas, nous n'avons jamais cessé pour « si peu » nos expéditions par groupes d'affinités confirmées.»

Jellel Gasteli a toujours été entre Tunis, où il est né en 1958, et Paris où il a vu éclore ses talents. Ses photos intimistes sur ce qui retient le plus son objectif constituent autant de repères pour mieux connaître des personnages, découvrir des paysages et explorer des territoires. Ses séries «Blanche», «Eclipse», «Rock the Kasbah», «The Straight Six» enrichissent ces œuvres qui font partie de prestigieuses collections.

En 76 photographies, sur 136 pages, Gasteli nous fait ressentir les émotions qu'éprouve tout visiteur de cet exceptionnel désert tunisien et ces Barkhanes. **L**



**Barkhanes**  
Photographies de Jellel Gasteli  
Editions Lalla Hadhria, 2018, 136 P., 42DT

Un Nouvel art de vivre ? Allez-y, plongez...



- \* Piscine privée
- \* Piscine publique
- \* Rénovation des piscines
- \* Vente et installation SPA

- \* Structure en Béton Armé
- \* Filtration sans Local Technique
- \* Toutes Formes, toutes Dimensions



28, Av. Abdelaziz AL Saoud Manar II 2092  
Tél.: 71.875.299 / 71.875.298 - Fax: 71.875.297  
Email: desjoyaux.tn@topnet.tn  
www.desjoyaux.com

Distributeur exclusif en Tunisie



**Hédi Baccouche / "En toute franchise"**

## Quatre jours à la Kasbah

Se mettra-t-il à table pour tout dire ? Les mémoires de Hédi Baccouche, ancien Premier ministre au lendemain du 7 Novembre (auquel il avait directement contribué), étaient très attendues. Elles paraîtront début avril, chez Sud Editions, sous le titre, promesse de sincérité : *En toute franchise*.

Son long parcours de jeune destourien et de gouverneur (à Bizerte et Sfax), son engagement socialiste avec Ahmed Ben Salah qui lui a valu la prison et une longue traversée du désert avant qu'il ne soit repêché en juin 1978 par Hédi Nouira, pas pour longtemps. Il partira comme consul général à Lyon (1981), puis ambassadeur à Berne (1982) et auprès du Saint-Siège et Alger. Il reviendra à Tunis en tant que directeur du Parti socialiste destourien (1984), avant d'être nommé en avril 1987, juste pour quelques mois, ministre des Affaires sociales.

Hédi Baccouche est un "politique par excellence", qui navigue par monts et vallées, enchaînant les charges au pouvoir et les disgrâces. Eloigné de la Kasbah par Ben Ali, en 1988, il gardera toujours un pied dans le paysage politique. Il ressurgira le 14 janvier 2014, à la Kasbah, aux côtés de Mohamed Ghannouchi et Foued Mebazaa.



**En toute franchise**  
de Hédi Baccouche  
Sud Editions, avril 2018

### Un appel téléphonique de Mohamed Ghannouchi

J'ai suivi ces informations à la télévision comme tout le monde. J'étais déjà couché quand, vers une heure du matin, Mohamed Ghannouchi, Premier ministre devenu Président par intérim, en conclave au ministère de l'Intérieur, me réveille au téléphone. Je commence par le féliciter pour la haute charge qu'il venait d'assumer. Il me raconte alors les conditions dans lesquelles il était devenu Président, comment un membre de la garde présidentielle l'a appelé et lui a dit que le Président était parti, que le pays était en danger et qu'il a dû se rendre à Carthage pour prendre la succession.

### De l'article 56 à l'article 57 : Fouad Mebazaa, Président

Influencé par les commentaires développés à la chaîne Al Jazeera par le Professeur Sadok Belaid, je lui avais dit que, compte tenu de la situation dans le pays, il fallait appliquer l'article 57 de la Constitution et désigner un nouveau Président, en l'occurrence Fouad Mebazaa. Il y avait pensé, m'a-t-il dit, mais ce dernier n'en voulait pas, prétendant qu'il était malade. Et il ajoute : «J'ai téléphoné à Hamed Karoui, un ami à lui, pour le convaincre. Il est toujours réticent. Il n'est convaincu qu'à 80 %». Je lui réponds : Si tu veux, je peux lui en parler. «Pourquoi pas, tu peux essayer», me dit-il. Je lui avais également dit : «Maintenant qu'on est dans un nouveau régime, il faudrait consulter des spécialistes de droit pour lui donner des fondations solides.» Il acquiesce et, sans attendre, que je lui donne des noms, il me dit «Appelle qui tu veux, je les recevrai demain à treize heures.» En fin d'entretien, il me fixe rendez-vous pour le lundi à dix heures.

Quelques heures plus tard, je prends contact avec Hamed Karoui et lui parle de mon entretien avec Ghannouchi. Il confirme qu'il a effectivement parlé avec Mebazaa, que ce dernier n'était convaincu qu'à 80 % et m'encourage à lui en parler encore. Je téléphone à Mebazaa et insiste auprès de lui pour accepter la succession. Le moment est difficile et, par devoir, il faut qu'il accepte. Il évoque son état de santé, son entretien avec Karoui et finit par donner son accord. →



# Radioméd

*une vague de bonheur*

NABEUL  
HAMMAMET  
**100.0**  
FM

GRAND TUNIS  
**93.5**  
FM

CAP BON  
GRAND TUNIS  
**104.1**  
FM



WWW.RADIOMEDTUNISIE.COM

🏠 Cité El Wafa Nabeul Jadida 800 Nabeul - Tunisie ☎ (+216) 72 328 500 📞 (+216) 72 328 560

✉ marketing@radiomedtunisie.com 🌐 www.radiomedtunisie.com

→ J'informe Mohamed Ghannouchi qui, sans tarder, saisit le Conseil constitutionnel qui, par la décision suivante, charge Fouad Mebazaa de la responsabilité de Président de la République par intérim (...)

Ainsi finit le règne de Zine El Abdine Ben Ali. Dans la confusion. Pourtant, il avait bien commencé, mais il n'a pas tenu ses engagements. Une nouvelle ère s'ouvre pour notre pays.

### Consultation de juristes

Quant à la consultation des juristes que j'avais proposée à Ghannouchi, j'avais commencé par en parler à Sadok Belaid. J'avais également sollicité Yadh Ben Achour qui m'a demandé d'inviter, avec lui, Ghazi Gheraïri.

Ce que j'ai accepté. J'ai téléphoné à Abdelfattah Amor. Il était à Genève.

Sans hésiter, il me dit : «*Je viens, je vais directement à l'aéroport*». Entretemps, Mohamed Ghannouchi m'appelle pour me dire qu'il est occupé à former le gouvernement et me prie de retarder d'une heure la réunion avec les juristes. J'en informe Zouheir Mdhaffer, un ministre dont le bureau était proche de celui de Ghannouchi et insiste auprès de lui pour s'occuper des invités en attendant que le Premier ministre les reçoive. J'ai appris qu'à

trois heures, il les a reçus mais au lieu de discuter avec eux des prochaines élections qui devaient se dérouler dans quarante-cinq jours, selon la Constitution, il a surtout parlé avec eux des commissions annoncées quelques jours auparavant par Ben Ali et les a chargés de les présider, Abdelfattah Amor la Commission d'établissement des faits sur les affaires de malversation et de corruption et Yadh Ben Achour la Commission supérieure de la réforme politique. Il fait appel à Taoufik Bouderbala, une personnalité importante dans le domaine des droits de l'homme, pour présider la Commission pour l'établissement des faits sur les dépassements commis durant la dernière période.

### Rendez-vous avec Mohamed Ghannouchi

Au cours de l'entretien téléphonique avec Mohamed Ghannouchi, le samedi 15 janvier, vers une heure du matin, ce dernier me fixe un rendez-vous à la Kasbah pour le lundi 17 janvier à 10 heures. A la même heure, Hammadi Jebali, le secrétaire général du Mouvement islamiste, devait venir chez moi. Nous nous connaissons. C'est Néjib Karoui qui me l'avait présenté. J'ai eu l'occasion en 1984, quand j'étais directeur du Parti, de le rencontrer. Il m'avait entretenu de ses dispositions à mener une action religieuse et morale pacifique dans la société.

Il ne mettait pas en avant à cette période ses ambitions politiques. Il cherchait seulement la reconnaissance de son mouvement par le régime. De bon matin, il m'a téléphoné pour me dire qu'il avait rendez-vous avec le Premier ministre à 11 heures à la Kasbah et qu'il ne pouvait se rendre chez moi comme prévu à dix heures. Je lui dis : «*ça tombe bien, moi aussi, j'ai rendez-vous avec le Premier ministre à 10 heures. On se voit à la Kasbah*».

Ainsi, je me suis trouvé les premiers jours du changement à la Kasbah.

Au cours de ma discussion avec Mohamed Ghannouchi, ce dernier m'informe que Rached Ghannouchi annonçait son retour au pays dans les jours qui viennent et il se demandait s'il ne fallait pas l'en empêcher.

Je lui ai dit : «*Ce n'est pas facile, tu ne peux pas, après une révolution, empêcher un citoyen de rentrer chez lui. Ses supporters ne te laisseront pas faire. D'ailleurs, je dois voir Hammadi Jebali, le secrétaire général du mouvement, je tâcherai de le modérer avant que tu ne le reçoives*».

### Rencontre avec Hammadi Jebali

Ainsi, dans le bureau du directeur de cabinet du Premier ministre, dans son salon, je me suis entretenu avec Jebali. D'emblée, je lui dis:→



→ « Avant de rencontrer Ghannouchi, j'aimerais te dire quelques vérités.

Autant le nouveau pouvoir est conciliant avec toutes les oppositions, autant il va être strict avec les islamistes». Etonné, il me demande les raisons. Je lui explique : « Nous nous sommes commus, vous affirmiez que vous étiez modérés. Puis, on vous a vus changer de ton et user de la violence. Vos changements ne sont pas rassurants. Il ne faut pas en vouloir au Premier ministre s'il refuse de faire les concessions que vous exigez. » Calmement, il me dit : « Nous ne sommes pas très exigeants. Nous avons trois demandes : 1- Reconnaître notre mouvement ; 2- Déclarer une amnistie générale ; 3- Ne pas gêner le retour de cheikh Ghannouchi, le chef de notre mouvement.

Nous l'accueillerons dans la discrétion». Je lui réponds : « Ce sont des demandes compréhensibles. Je ne pense pas qu'elles rebutent le Premier ministre. Et je lui dis que je vais lui en parler ». Ce qui fut fait et accepté.

J'ai revu Jebali une deuxième fois, par hasard, à la Kasbah, venu pour rencontrer de nouveau le Premier ministre Ghannouchi. Il était accompagné d'Ali Larayadh. Alors qu'ils l'attendaient, nous avons parlé d'histoire, de révolution et d'avenir. On était loin de penser que la Nahdha allait bientôt devenir une force politique importante et déterminante dans le régime issu de la révolution.

#### Avec le Président Fouad Mebazaa

Alors que j'étais à la Kasbah, je suis allé saluer Fouad Mebazaa, le nouveau Président, installé dans le bureau du Président Bourguiba. Il me reçoit chaleureusement et insiste pour que je lui tienne compagnie.

Il n'était pas très occupé. Il choisit, dans son nouveau rôle, de ne pas s'impliquer dans la gestion gouvernementale. Abdesselam Jerad, secrétaire général de l'Uggt, me demande de lui arranger un rendez-vous avec lui. Il refuse. Les relations avec les syndicats, c'est une prérogative du Premier ministre.

Je retourne à la Kasbah trois jours de suite (mardi, mercredi et jeudi) à la demande du Président. Le vendredi, je ne suis pas allé. Mebazaa m'appelle et insiste pour que je le rejoigne. Je m'y rends. En chemin, apprenant

que des attroupements à la place du Gouvernement commençaient à se former, je renonce à aller jusqu'à la Kasbah et j'en informe le Président. Je n'avais pas l'intention de m'impliquer personnellement et directement dans le jeu politique post-révolution.

#### Sauver le Parti

Quand j'étais chez Fouad Mebazaa, le Premier ministre venait souvent le consulter. Il m'arrivait d'intervenir dans leurs discussions.

Nous avons débattu à trois du devenir du RCD. Mon opinion était de revenir à la dénomination « Néo-Destour », de former un Comité central provisoire et de désigner un nouveau Bureau politique d'où seraient exclues les personnalités qui s'étaient illustrées avec Ben Ali.

Mebazaa et Ghannouchi étaient d'accord. Avec Mebazaa, dans cette optique, nous avons commencé à établir une liste de cadres pouvant constituer un nouveau Comité central. Nous avons pensé à Mustapha Filali pour faire le coordinateur du Parti. Je demande son accord et je lui arrange un rendez-vous, le mardi à 15 heures, à la Kasbah avec Mebazaa, Ghannouchi et moi-même. Il ne vient pas. Je lui demande des explications. Il me dit qu'il a rallié une initiative entreprise par Ahmed Ben Salah, en association avec Ahmed Mestiri. Les trois demandent audience au Président pour le lendemain pour lui soumettre le projet de se constituer en Comité des sages qui se chargerait d'orienter et de superviser la Présidence et le Gouvernement. Je n'étais pas présent. Le Président les a écoutés poliment mais ne les a pas suivis. Evitant des confusions et répondant à des commentaires dénués de fondements exacts, il a publié la mise au point suivante :

« Le Président de la République par intérim regrette ce qui a été imputé à M. Ahmed Mestiri au sujet d'une approbation par le Président de la République par intérim de la formation d'un Conseil national d'encadrement de la révolution. Le Président de la République par intérim nie catégoriquement ces allégations et réaffirme son engagement au respect des dispositions de la Constitution et son attachement à la légalité. »

Filali s'étant désisté, nous avons pensé à Mohamed Jegham. Ghannouchi était réservé.

Il préférerait le garder comme ministre avec lui. Je l'ai invité à la Kasbah. Il s'est excusé et m'a dit « J'étais chez Ahmed Fria, le ministre de l'Intérieur, et nous nous sommes entendus pour lancer un autre parti ». Ne me rendant plus à la Kasbah, ayant rompu mon contact avec mes interlocuteurs, je n'ai plus suivi le projet.

Quelques jours plus tard, Mhamed Chaker vient me dire que Fouad Mebazaa l'a appelé et l'a chargé de sauver le Parti et de prendre en charge sa reconstitution. Il a voulu que je l'aide dans son entreprise.

Il est revenu chez moi deux fois encore. Mais la difficulté de la tâche et les réserves du secrétaire général du parti ne l'ont pas encouragé à continuer cette mission. Il s'est retiré.

#### Présidence de la Chambre des conseillers

Faiçal Triki et Jameleddine Khemakhem, membres de la Chambre des conseillers, ont écrit à Fouad Mebazaa, le nouveau Président de la République, pour lui suggérer de procéder au changement de la présidence de la Chambre des conseillers. Le président en exercice, Abdallah Kallel, empêché de quitter le pays par les agents de l'aéroport de Carthage, ne peut plus continuer. Je pourrais le remplacer. En accord avec le Président, Mohamed Ghannouchi, le Premier ministre, lui a fait la proposition mais il l'a refusée. Il pensait qu'il n'y avait pas de raison.

Après cette incursion de quelques jours dans les méandres du pouvoir, je prends définitivement ma retraite de l'action politique. Lors d'une réception à l'ambassade d'Algérie, Béji Caïd Essebsi m'a demandé pourquoi je n'apparaissais plus sur la scène politique. Je lui réponds :

« J'ai fait mon temps ». Ainsi ai-je évité le plus possible de donner des déclarations politiques à la presse et je me suis refusé à créer un parti ou à m'associer à des camarades qui ont pris l'initiative d'en créer, ou à rejoindre un parti existant. Je suis membre du Néo-Destour, le Parti de la libération, le parti de la construction nationale, le parti du développement, le parti de Bourguiba, depuis les années quarante, je le reste, pour la vie, même s'il change de nom et même si, juridiquement, il est dissous. ■

# EVERTEK.

home



Le Partenaire Officiel de Votre Cuisine

## زارتنا البركة في الكوجينة

### 75 NOUVEAUX PRODUITS ÉLECTROMÉNAGER EXCEPTIONNELS



www.everték-home.com



Réalisation des projets clé en main en fournitures, montage et calorifugeage des tuyauteries, équipements industriels et échafaudages

Realization of turnkey projects in supplies, installation and insulation of pipes, industrial equipments and scaffolding



www.afrikisol.com

Tél: +216 72 570 625 / +216 72 572 498 / Fax: +216 72 571 322 / E-mail: contact@afrikisol.com  
Tunisie: Route Menzel Jemil, Menzel Abderrahmene 7035-Bizerte-TUNISIE  
France: 15 place notre dame 42410 - Pelussin / Tél: +33 4 74 87 72 47 / Fax: +33 9 55 75 14 40  
Allemagne: Pf 2241 Hannover 30022 / Tél: +49 51 13 88 20 48 / Fax: +49 51 13 88 20 49



# Sélim Ben Abdesselem / Constituant Du rêve au cauchemar...au compromis

« Peut-être ai-je été trop naïf, mais je ne pouvais alors imaginer que d'anciens opposants démocrates qui avaient subi la répression de Ben Ali puissent manquer à ce point de fermeté face aux islamistes ». Sélim Ben Abdesselem, 47 ans, élu d'Ettakatol dans la circonscription de France Nord en octobre 2011 à l'Assemblée nationale constituante qui finira par rompre avec le parti de Mustapha Ben Jaafar, en témoignera avec beaucoup d'amertume. Après ses deux coéquipiers au Bardo, Nadia Chaabane et Selma Mabrouk, il nous livre ses mémoires de constituant. En deux tomes de près de 400 pages chacun, il entend retracer ce qu'il inscrit sous le titre de « La parenthèse de la Constituante ».



total de celle du CPR et l'impréparation de celle d'Ettakatol. » Les dés étaient jetés.

Sélim Ben Abdesselem a dépassé nombre de frustrations qui avaient failli le déprimer. Après la proclamation de son élection à l'ANC, aucun dirigeant de son parti ne l'avait appelé pour le féliciter. Il n'est pas le seul dans ce cas, Selma Mabrouk avait subi la même indifférence. Le premier à féliciter Ben Abdesselem fut Ameer Laarayedh...

## « Noblesse, bourgeoisie et tiers état »

Non sans humour, l'auteur décrit les différentes strates d'Ettakatol qu'il classe en « noblesse, bourgeoisie et tiers état d'un parti social-démocrate ».

« Je n'allais pas tarder à comprendre que les "vraies décisions importantes" étaient prises ailleurs, en tout petit comité autour de Ben Jaafar et de ses fidèles : les historiques Khelil Zaouia, Mouldi Riahi et les nouveaux conseillers Khayam Turki et Elyès Fakhfakh, et quelques autres comme Adel Fekih, admis occasionnellement dans ce groupe de "happy few" autour du chef que tous rêvaient voir accéder à la présidence...de la République. »

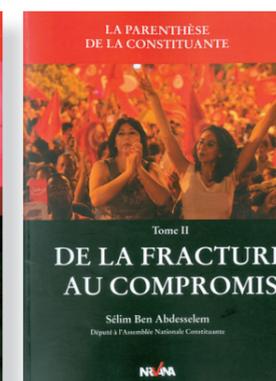
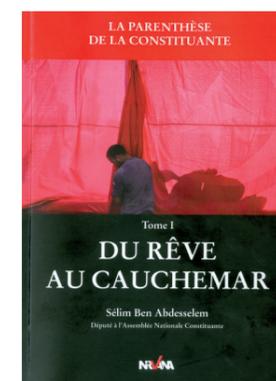
Le premier tome s'intitule « Du rêve au cauchemar ». Il couvre toute la période allant de janvier 2011 jusqu'à mi-juillet 2013, juste avant l'assassinat de Haj Mohamed Brahmi. Le second, qui a pour titre « De la fracture au compromis », commence avec ce lâche assassinat et se poursuit jusqu'à « la fin de la parenthèse en décembre 2014. »

## La Troïka était scellée depuis mai 2011

Les révélations ne manquent pas tout au long des pages. D'emblée, selon Sélim Ben Abdesselem, « un accord de coalition tripartite entre Ennahdha, le CPR et Ettakatol avait été acté dès le mois de ... mai 2011. Et seuls quelques dirigeants bien placés dans l'entourage de Ben Jaafar étaient dans la confidence », rapporte-t-il. C'est ce que lui avaient confirmé ultérieurement deux députés démissionnaires du parti, Salah Chouheib et Abdelkader Benkhémis. Au lendemain du scrutin du 23 octobre 2011 et alors que les trois partis sont déclarés vainqueurs, les négociations pour l'exercice du pouvoir et la répartition des postes n'étaient pas entre tous les partenaires sur un pied d'égalité. Ennahdha, indique-t-il, s'est imposée en puissance invitante pour accueillir les réunions et a « d'entrée de jeu pris les choses en main. » « Chacun allait découvrir, poursuit-il, l'extrême minutie de la délégation d'Ennahdha, le manque

L'ouvrage se termine dans son tome 2 avec trois épilogues actualisés à fin 2017 : la transition démocratique a-t-elle réussi ? Et maintenant, politiquement, où va la Tunisie ? Et celles et ceux dont on n'a pas parlé ! Une lecture à chaud d'une actualité qui n'a pas encore livré toutes les clés de son décryptage.

La chronique de Sélim Ben Abdesselem vient en confirmation des témoignages de Nadia Chaabane et Selma Mabrouk : désenchantement, désillusion et combats féroces. Mais aussi en apportant d'autres éclairages, d'autres analyses. L'ensemble est instructif pour l'humble lecteur et nourrit la réflexion des chercheurs. Juriste de formation, avocat au barreau de Paris, ancien assistant parlementaire en France, Ben Abdesselem, qui a intégré Nidaa Tounes, ne regrette pas avoir repris le chemin du retour en Tunisie où il continue à militer au sein de la société civile. En attendant de rebondir en politique ?



## La parenthèse de la Constituante

de Sélim Abdesselem  
Tome I : Du rêve au cauchemar  
Tome II : De la fracture au compromis  
Éditions Nirvana, mars 2018. 20 DT chaque tome

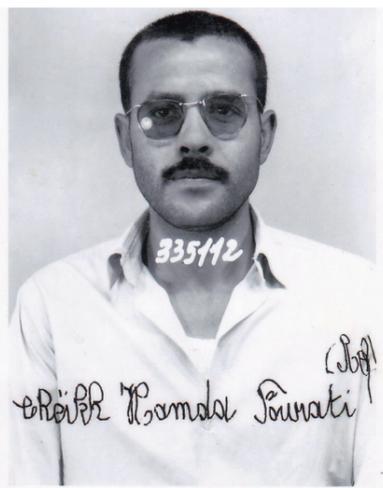
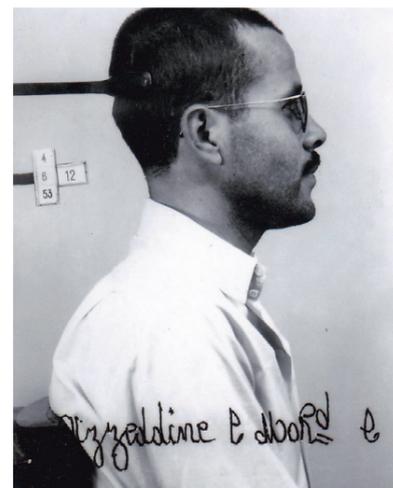
## Ezzeddine Fourati

# Le patriote resté discret

**D'**illustres militants meurent en silence, drapés dans leur dignité. Ezzeddine Fourati, récemment décédé à l'âge de 90 ans, fait partie de ces exceptions. Son parcours est digne d'un roman. Né à Sfax, le 29 juillet 1927 au sein d'une famille qui a donné à la Tunisie de grands savants et cheikhs religieux, il perdra son père alors qu'il n'avait que 12 ans. Son réconfort, il le puisera dans le scoutisme en adhérant au Scout musulman en 1939, puis le mouvement national, en rejoignant en 1942 la Jeunesse destourienne. Mais, c'est le communisme qui l'attirera et le voilà membre de la Jeunesse communiste en 1943. Il n'y restera que deux années. Le leader Hédi Chaker finira par le convaincre de revenir à la famille destourienne, ce qu'il fera à la tête de 60 de ses jeunes camarades.

### L'appel de la Palestine

Le grand tournant de la vie d'Ezzeddine Fourati sera son départ pour l'Égypte en 1947, en vue de rejoindre les volontaires pour la libération de la Palestine. Dans ce grand élan qui mobilisait les jeunes nationalistes tunisiens, il avait pour compagnons nombre de jeunes scouts, notamment Tijani Ktari et autres Ahmed Fourati.



L'escapade sera de courte durée : un an après, il rentrera en Tunisie en 1948 et décidera de s'installer dans la capitale pour se mettre au service du Néo-Destour. D'emblée, il adhérera à la cellule des souks et sera chargé de la communication.

### Dans la Médina de Tunis

Fin des années 1940, la vie politique était des plus animées et l'action militante des plus intenses. Ezzeddine Fourati sera porté secrétaire général de la Jeunesse destourienne dans le Grand Tunis (1949), collaborera aux journaux Liwaa Al Horria et Assabah, et participera aux côtés de Taieb Mhiri à la fondation de l'Union nationale des jeunes Tunisiens (qui sera rapidement condamnée à l'éclipse avec l'entrée dans le dernier quart d'heure de la lutte nationale). Dans la foulée, il multipliera les opérations anti-collaborateurs et contre les occupants, décidées par les destouriens. C'est ainsi qu'il écoperà une première condamnation à 20 ans de prison, puis à la peine capitale, suite à son implication dans l'assassinat de Chedly Kastalli. Entré en clandestinité, le 24 novembre 1952, il sera arrêté le 3 mai 1953 et écroué à la prison militaire, craignant chaque soir d'être pendu le lendemain.



### Le premier passeport tunisien et les nouvelles armoiries

C'est Pierre Mendès France qui le sauvera, après son discours du 31 juillet 1954, l'acheminement de la Tunisie vers l'autonomie interne et le retour de Bourguiba, le 1er juin 1955. Ezzeddine Fourati sera remis en liberté fin décembre 1955 et sera ainsi le dernier militant destourien à quitter la prison. Sans le moindre répit, il se présentera, une semaine plus tard, dès le 6 janvier 1956, à Mongi Slim, alors ministre de l'Intérieur dans le gouvernement des négociations pour l'indépendance. Sur recommandation de Taieb Mehiri, le ministre le chargera de participer à l'organisation des élections de l'Assemblée constituante et la tenue de sa première réunion, le 8 avril 1956, mais aussi des contacts avec les comités de vigilance et les fellagas proches de Salah Ben Youssef, restés dans les montagnes et autres missions. Tout au long de cette période cruciale, Ezzeddine Fourati sera le militant et désormais haut cadre sur qui tous pouvaient compter pour les tâches les plus délicates et les plus urgentes. C'est ainsi que Béhi Ladgham lui demandera d'établir le premier laissez-passer pour les pèlerins tunisiens se rendant à La Mecque, puis le premier passeport tunisien, mais aussi les armoiries de la République.



Sans expérience particulière en héraldique dont il n'avait jamais entendu parler auparavant, il s'y lancera en avril 1956, en reprenant les armoiries du Bey, dessinées en 1883 par Alexis David et divisées en quatre parties. Avec l'aide du calligraphe Mohamed Salah Khammassi, il se mettra à l'ouvrage. La nouvelle version, réduite à trois parties seulement, était présentée à Béhi Ladgham en présence d'Abdallah Farhat, Taieb Mehiri et Habib Bourguiba Jr, réunis à la Kasbah. Avisé, le président Bourguiba les appellera auprès de lui et décidera de ce qui sera la devise nationale : «Liberté, ordre, justice».

### Sidi Bouzid et surtout Djerba

Nommé en juin 1956 chef de cabinet du directeur de l'Administration régionale, Ezzeddine Fourati devait se préparer à exercer dans les régions en tant que délégué. Son premier poste sera Sidi Bouzid, qu'il rejoindra le 28 septembre 1956. C'était alors une petite agglomération rurale dépourvue de tout, mais dont la population, nationaliste, était animée d'une grande volonté de s'en sortir. Il n'y restera que moins d'une année puisqu'il sera muté à Djerba le 7 juillet. Cette désignation ne manque pas de sens : fief de Salah Ben Youssef, l'île était en rupture avec Bourguiba et il appartenait au jeune délégué de

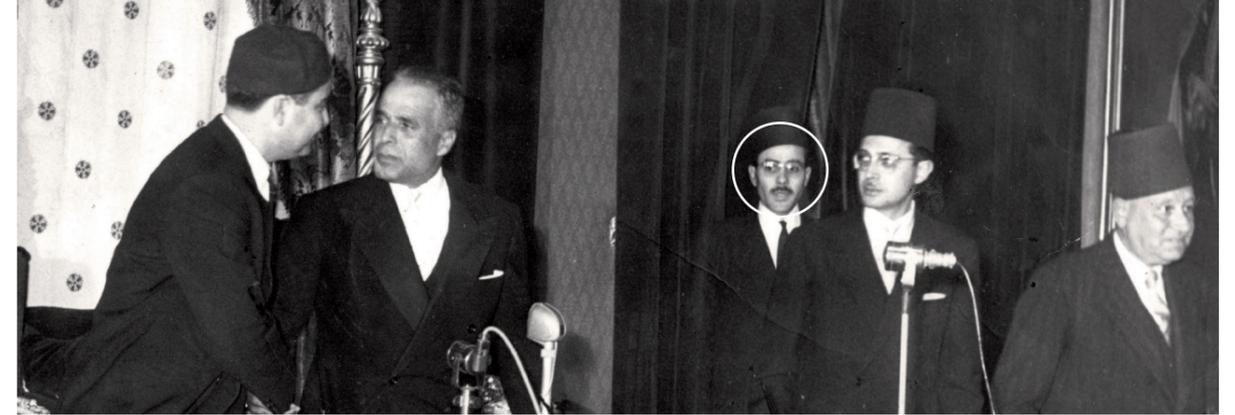
renouer les fils distendus. En près de deux ans, Ezzeddine Fourati saura mobiliser les insulaires pour lancer ce qui changera le visage de Djerba. Création d'une coopérative, Aljazeera, pour la distribution des fruits et légumes et de la société Aljazeera pour le transport et le tourisme, lancement des études pour la construction de l'hôtel Ulysse, construction de quatre dispensaires (Ajim, Houmet Souk, Midound et Mellita), aménagement de l'ancienne résidence de Conte de Fauconberge en hôtel Dar Faiza, et lancement des travaux de prolongement de la piste de l'aéroport pour accueillir de gros avions pouvant transporter des touristes: la liste est longue.

### La cabale qui changera son parcours

Ce dynamisme en faveur de Djerba et son refus d'allégeance à Saïda Sassi lui joueront un mauvais tour. Une cabale commence à son encontre et le voilà mis en prison pendant huit mois, sans le moindre jugement. Bourguiba finira par le libérer et lui choisira pour point de chute la Société tunisienne de diffusion (STD). Mahmoud Belhassine le récupèrera par la suite à l'Office national du textile. Il y découvrira le secteur et s'en passionnera. Dès 1966, il ralliera le secteur privé et créera sa propre unité de confection.

Resté militant destourien de base et toujours égal à lui-même, Ezzeddine Fourati s'était abstenu de briguer la moindre responsabilité dans les instances du Parti socialiste destourien, se contentant de soutenir les activités sportives et de jeunesse dans son quartier à El Menzah 1. C'est ainsi qu'il contribuera à l'aménagement de deux stades de handball, présidera l'association sportive durant trois ans, fondera le club d'informatique et participera à différentes œuvres sociales.

Discret, il l'est resté jusqu'au bout. **L**





**LA MATINALE** 06:00 - 10:00  
DU LUNDI AU VENDREDI

Durant 4 heures Hamza Belloumi entouré de Mokhtar Khalfaoui, Mohamed Boughaleb, Houcem Hamad, Malek Jlassi, Zina Zidi, Hassan Zargouni et Amine Bouneoues décryptent l'actualité : politique, économique, sociale, culturelle et insolite... Rien n'échappe à la vigilance de nos matinaliers !  
**Le tout dans la bonne humeur !**

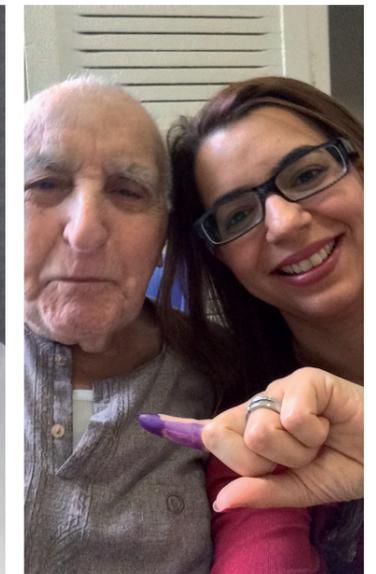
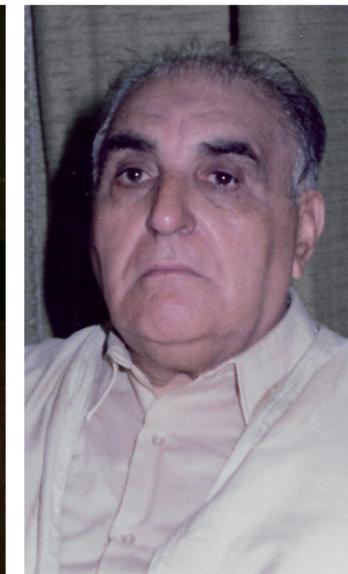
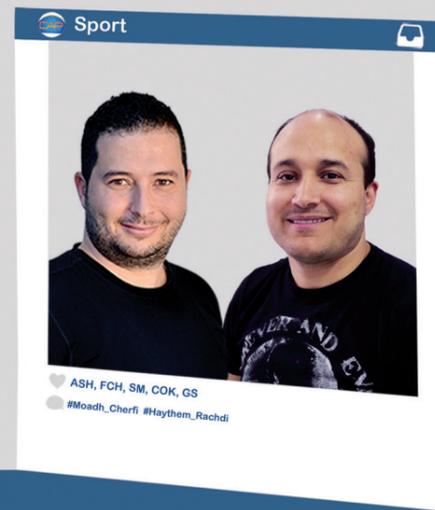
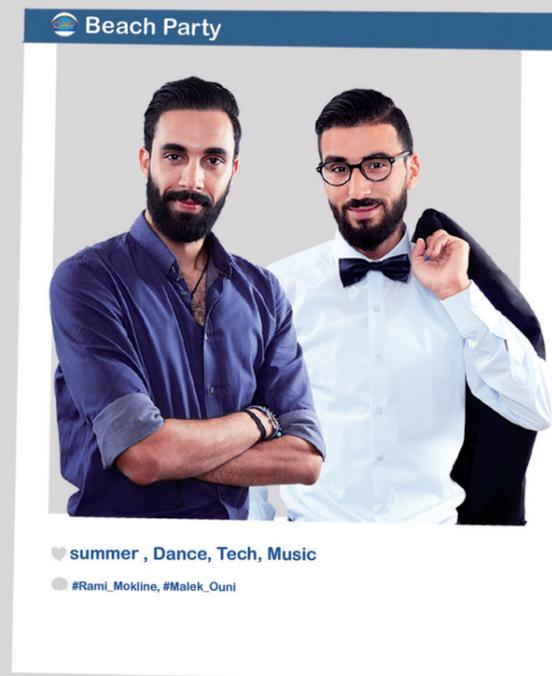
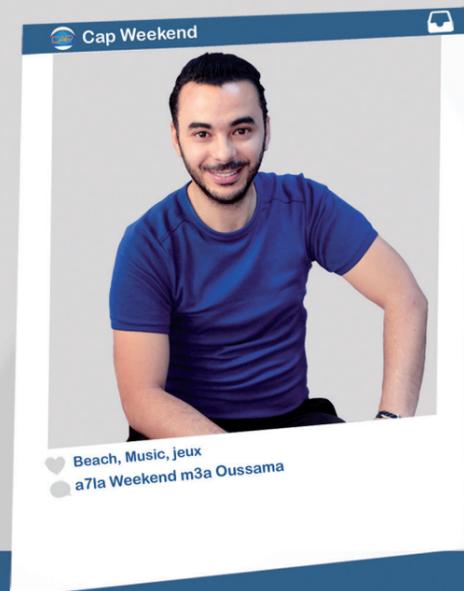


Mohamed Achour  
**Le doyen des patrons tunisiens** →



■ De gauche à droite : Néfissa Achour Karboul, Mohamed Karboul, Mohamed Achour et Olfa Karboul Zouari

# LE BON AIR EST SUR CAP Fm



Une figure historique de l'Utica nous quitte. Membre fondateur de l'Utica aux côtés de Ferjani Belhaj Ammar, son ami d'enfance et son fidèle compagnon de route, résistant et député, Mohamed Achour est décédé mi-mars à l'âge de 104 ans. Doyen des patrons, il était né en 1914 au sein d'une famille djerbienne, à Sfax, d'où était originaire sa mère.

Perpétuant une longue tradition familiale, il commencera dans le commerce et sera envoyé faire ses premiers pas à Constantine, en Algérie. De retour en Tunisie, il développera des activités commerciales et s'engagera dans le mouvement national et l'action syndicale patronale. Son militantisme fervent lui vaudra la prison sans que les peines subies n'entament son patriotisme ou ne le réduisent au silence. Grand orateur, il savait parler aux foules, les mobiliser contre l'occupant, puis, au lendemain de l'indépendance, les inciter au labeur et à l'édification de l'Etat naissant.

Mohamed Achour sera élu député à l'Assemblée nationale et y assurera trois mandats (1979-1984, 1981-1986 et 1986-1991), et adjoint au maire de Tunis, chargé de l'arrondissement municipal de Bab Bhar, et membre des instances dirigeantes de l'Utica, tout en présidant pendant de longues années l'union régionale de Tunis. ■



Adresse : Avenue Abu Dhabi 8050 Hammamet-Tunisie

91.5 fm 105.6 fm 95.2 fm radio cap fm www.caprдио.тn 31 363 750

# Jawhara FM

## إذاعة وطنية

90.7 | 103.2 | 98.6

TUNIS

NORD OUEST  
ZAGHOUAN  
CAP BONGABES  
SFAX

Bizerte  
**TUNIS**

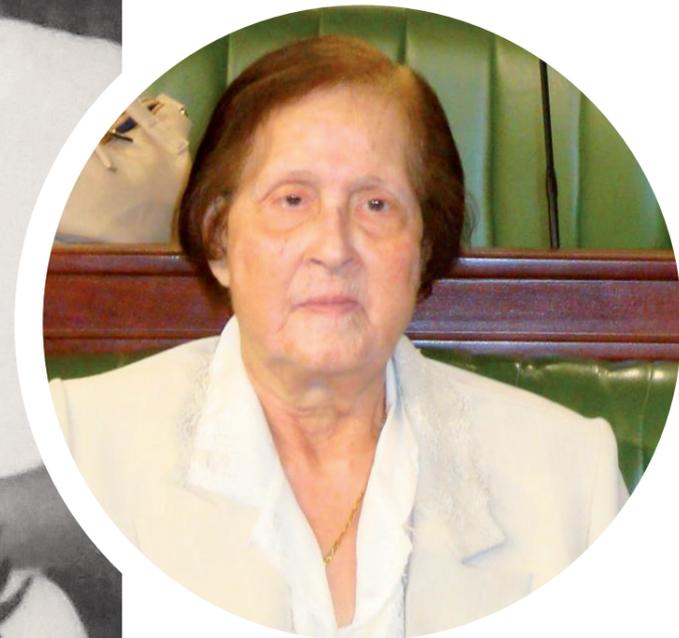


FM

# Jawhara

الدنيا و ما فيها

## Om El Khir Hached Toujours digne



**O**rpheline de père à l'âge de cinq mois seulement, mariée à son cousin le leader syndicaliste Farhat Hached à 13 ans, veuve du martyr à 22 ans : Om El Khir Hached, ravie à l'affection des siens, mi-février dernier à l'âge de 87 ans, a toujours été une battante. Vivant toute son enfance dans son village natal d'El Abbassia, aux îles Kerkennah, dans des conditions très modestes avec ses deux frères, Mohamed et Brahim, cette nièce d'Habib Achour sera nourrie d'abnégation, de patriotisme et de courage. En épousant Farhat, elle quittera Kerkennah pour l'accompagner à Sfax, puis à Radès et lui donnera quatre enfants, deux garçons, Nouredine et Naceur, et deux filles, Jamila et Samira. A→



→ vingt-deux ans seulement, elle subira de plein fouet, le 5 décembre 1952, le martyre de son époux. Ils n'auront vécu ensemble que neuf ans.

Quelques jours seulement auparavant, présentant son assassinat, Farhat l'avait mise en garde contre un malheur le visant, lui recommandant de prendre soin de leurs enfants. Par précaution, il l'installera chez des parents

et amis à Sfax alors que leur fils aîné, Noureddine, était confié à la famille de Mustapha Filali, voisin à Radès.

Sans relâche, Om El Khir Hached avait été la mère attentionnée, mais aussi la militante patriote irréductible, gardant dans l'âme, jusqu'à son dernier soupir en sa 87e année, avec l'amour de la patrie, son attachement à l'Uggtt et son soutien aux syndicalistes. 

## Najoua Slama Cinéaste jusqu'au bout

**F**emme généreuse et au grand cœur, membre fondatrice du Lion's Club du Lac et membre du Syndicat tunisien des producteurs de films, elle était toujours présente pour défendre la cause du cinéma et les grands combats de la société civile.

Diplômée du Conservatoire libre du cinéma français où elle a suivi des cours de réalisation, elle a réalisé et produit de nombreux documentaires, films et spots publicitaires. Ses courts métrages sont le reflet de ses opinions et de son engagement pour les droits de la femme et ont été couronnés de nombreuses récompenses internationales. Son dernier long métrage, *Faouzi & Mostari*, est l'œuvre de sa vie. Elle a livré un vrai combat pour pouvoir l'achever et y a mis tout son être et son énergie, tel un pied de nez au destin. Cet ouvrage fait notre fierté à tous car rien, ni la maladie, ni même la mort, ne l'ont empêchée de réaliser son rêve.

Aujourd'hui, son esprit vit toujours en nous et j'espère que de là où elle est, elle continue à veiller sur nous. 

Richa Slama



POUR LA 1<sup>ÈRE</sup> FOIS EN TUNISIE  
ET SANS CONSERVATEURS



البسطة  
Boisson au jus  
BNINO

## Avis de Vente au plus offrant A.O N° 14/2018 (2,3 Hectares à Tozeur l'Ex Hôtel Le Continental)

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat se propose de lancer un appel d'offres de Cession à l'amiable pour le compte de la Société «LES HIRONDELLES» D'un (01) terrain abritant l'Ex Hôtel Le Continental sis à **TOZEUR** (en Lot unique):



- Terrain sous forme d'un îlot trapézoïdal avec un bâtiment R+1 au dessus (Ex Hôtel)
  - Superficie du Terrain : 23.000 m2 environ
  - Superficie couverte : 8.500 m2 environ
  - Titres Fonciers : 1316 Tozeur et 1496 Tozeur
  - Adresse : Avenue Aboul El Kacem Chabbi – Tozeur, au sud du centre ville et donnant directement sur la palmeraie de Tozeur
  - Situation du Bien immeuble: Le terrain donne sur l'axe principal et touristique de la ville de Tozeur, Avenue Aboul Kacem Chabbi, reliant le centre de la Médina à la zone touristique et situé à proximité du musée « Dar Chraït ».
- Il est limité du côté Sud par une voie touristique et la palmeraie de Tozeur, du côté Est par la route touristique qui mène vers « Bled el Hadhar» le Zoo et du côté Ouest par l'Ecole Hôtelière de Tozeur.

Les bâtiments ont subi des effets de dégradations.

Les plans de situation sont disponibles sur le site [www.gammarth-immobiliere.tn](http://www.gammarth-immobiliere.tn), ou directement chez Gammarth Immobilière ou à son bureau à Sousse.

Les biens objets de la cession seront cédés libres de tous droits ou hypothèques. Ils relèvent de la propriété de la société de promotion immobilière «Les Hirondelles» société confisquée propriété de l'Etat tunisien.

La présente procédure de vente est régie par les conditions figurant au sein du dossier type et dans l'avis d'Appel d'Offres.

La vente porte sur les biens dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers techniques et juridiques sous sa propre responsabilité.

Les personnes intéressées par l'acquisition des biens immobiliers objets de la cession sont invitées à s'assurer le cas échéant de leurs vocations et de leurs situations auprès des autorités locales et des services techniques compétents avant de participer à la présente procédure de cession.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter les biens mis en vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du **05 Mars au 07 Avril 2018**. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier, aux heures ouvrables, contre le paiement de la somme non remboursable de deux cent dinars (200 DT) en espèces ou par chèque au service financier de la société ou à son agence régionale sise en face du carrefour Sahloul-Sousse.

Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

**Destinataire : Société Gammarth Immobilière**

**Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie**

**Objet : Participation à l'Appel d'Offres n°14/2018**

**«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»**

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenus des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à **Soixante dix mille dinars (70 000 DT)**.

La date limite de remise des offres est fixée au **Mardi 10 Avril 2018 à 15H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture** des plis sera tenue le même jour à **15H30** au siège de la société en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent quatre-vingt (180) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Pour plus d'informations veuillez contacter le service commercial de la société ou son agence régionale (+216 71 960 100 , +216 73 369 037, + 216 98 910 000)



## La culture, notre ADM contre le terrorisme

**A**vec un budget de misère, la culture a été le parent pauvre de toutes les politiques de développement qu'on a connues depuis l'indépendance. La révolution va-t-elle changer la donne ?

Alors que la plupart des pays de ce qu'on a appelé le printemps arabe sont à feu et à sang ou, à tout le moins, en pleine déconstruction, voilà que la Tunisie, faisant fi de toutes les difficultés qu'elle traverse avec un marasme économique inédit, des caisses vides et des troubles sociaux à n'en plus finir, affiche, et de quelle manière, sa singularité en se dotant d'une somptueuse cité de la culture après une si longue attente. L'optimisme de la volonté l'a finalement emporté sur le pessimisme de la raison. Un pari insensé ? Une nouvelle illustration de la mauvaise gouvernance ? Un suicide collectif à l'instar de cet orchestre du Titanic qui a continué à jouer alors que le paquebot continuait à s'enfoncer dans les eaux glaciales de l'Atlantique ? Plutôt, un acte de foi. Un pied de nez à la sinistrose ambiante ; à celui ou celle qui a qualifié un jour ce temple du savoir de bâtisse stalinienne, aux grincheux, aux faux amis et faux frères qui se délectent de nos malheurs ; aux faux dévots ; aux hérauts de la démoralisation, à ces critiqueurs professionnels qui annoncent déjà la couleur en dénonçant « *la mauvaise organisation de la cérémonie d'inauguration* », « *le choix malheureux de l'orchestre symphonique d'Ukraine* », « *la mauvaise sonorisation* », le luxe tapageur, les couloirs pavés de marbre, comme si on était condamnés indéfiniment à un certain misérabilisme.

Pour des raisons multiples (hésitations des dirigeants, manque de moyens et surtout la révolution qui a entraîné l'arrêt du chantier en raison de l'insécurité qui régnait dans le pays), il a fallu une bonne vingtaine d'années pour sortir ce projet des limbes, le mûrir, et le ciseler pour en faire une véritable locomotive de la culture tunisienne, censée redonner aux Tunisiens le goût de la lecture, humidifier les déserts culturels, rompre définitivement avec cette culture officielle à la Jdanov, juste bonne à glorifier le dictateur. Tout bien pesé, on a bien fait de temporiser. Rien qu'à penser à ce que Ben Ali aurait fait de ce projet, on est pris d'une peur rétrospective.

La culture, ce n'est pas seulement ce qui reste quand on a tout oublié, c'est l'instinct de vie contre l'instinct de mort, c'est la panacée à la bêtise humaine, à la crétinisation, au mauvais goût, à l'ignorance, à l'intolérance. C'est surtout notre artillerie lourde, notre ADM contre le terrorisme, notre vaccin contre l'obscurantisme. Que mille fleurs s'épanouissent dans ce qui sera le plus grand espace de sociabilité de Tunis ! On ne se contentera pas de tuer le temps comme dans les cafés. On s'y ressourcera, on s'habituerà au vivre-ensemble. On en est encore loin. Mais il n'est pas interdit de rêver.

Alors qu'ailleurs dans le monde arabe, c'est à qui érigera le plus haut gratte-ciel, le plus haut minaret, la Tunisie a choisi de construire la plus belle cité de la culture, celle qui, nous l'espérons, va hisser Tunis au diapason des grandes capitales. Ce faisant, la Tunisie se montre une nouvelle fois exemplaire, comme elle l'a été depuis Carthage. ■

H.B.